



Rapport 2016 relatif à la mise en œuvre de la Politique de la Ville sur le bassin d'Aurillac

SOMMAIRE

INTRODUCTION	Page 3
I - Rappel des principales orientations du Contrat de Ville 2015/2020 du bassin d'Aurillac	Page 5
II – La gouvernance et l'animation du Contrat de Ville	Page 5
III - L'évolution de la situation des quartiers en Politique de la Ville	Page 7
a. Le quartier prioritaire « Marmiers »	Page 7
b. Les quartiers en veille	Page 8
IV - Les actions menées en 2016 au bénéfice des habitants des quartiers en Politique de la Ville	Page 10
a. La programmation annuelle du Contrat de Ville	Page 10
b. La dotation de solidarité urbaine et de Cohésion Sociale (DSU)	Page 11
c. La démarche GUSP délinée par la Ville d'Aurillac en 2016	Page 12
d. Le plan d'actions GUSP/TFPB pour les résidences HLM du quartiers Marmiers	Page 13
e. Le dispositif « Adultes relais »	Page 18
f. Les engagements pris par les signataires du Contrat de Ville	Page 20
V - Les actions / opérations développées au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)	Page 21
VI - La participation citoyenne / le Conseil Citoyen	Page 23
VII - Les perspectives envisagées pour 2017	Page 24
CONCLUSION	Page 26
ANNEXES	Page 27

INTRODUCTION

Qu'est-ce que la Politique de la Ville ?

Le développement de la Politique de la Ville a été initié par l'État à la fin des années 1970 pour faire face aux difficultés spécifiques rencontrées par certains territoires urbains. Il s'agit donc d'une politique de solidarité nationale, dans laquelle l'État joue un rôle majeur.

La Politique de la Ville est la première politique territoriale ciblant des quartiers prioritaires, pour laquelle l'État et les collectivités conjuguent leurs moyens afin de mettre en œuvre des projets de territoires et améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Au fondement de cette politique, se trouve la volonté de réduire l'écart de niveau entre les quartiers qui concentrent le plus de populations cumulant des difficultés sociales et économiques et les autres quartiers de la ville.

Depuis ses origines dans les années 70, la Politique de la Ville cherche à fédérer un ensemble de partenaires afin d'inscrire, dans un cadre cohérent, leurs interventions au bénéfice de quartiers en situation de décrochage. Compétence obligatoire des communautés d'agglomération, elle a été mise en œuvre localement dans le cadre de contrats passés entre l'État et la CABA : le Contrat de Ville 2000/2006 et le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) 2007/2014.

Le Contrat de Ville 2015/2020 du bassin d'Aurillac

Le Contrat de Ville 2015/2020 s'inscrit dans un nouveau cadre national défini par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014, qui vient réformer en profondeur la Politique de la Ville avec pour changements majeurs :

- la définition, par l'État, d'une nouvelle géographie prioritaire ;
- la mise en place d'un nouveau contrat : le Contrat de Ville ;
- la mobilisation prioritaire du droit commun de l'État et des collectivités territoriales ;
- la co-construction de ce contrat et des projets avec les habitants, via l'instauration de nouveaux dispositifs : Conseil Citoyen, Maison du projet, etc.

Ce Contrat s'articule autour de 3 volets : « Développement économique et emploi » ; « Cohésion sociale » ; « Cadre de vie et renouvellement urbain ».

Concernant la géographie prioritaire, l'État a défini et retenu (en juillet 2014), pour la ville d'Aurillac, un seul quartier prioritaire, celui de Marmiers (choix reposant sur le critère de concentration de la pauvreté).

De plus, les partenaires locaux ont proposé que soit portée une attention toute particulière à d'autres quartiers d'Aurillac : le centre ancien, la résidence HLM de Brouzac et certains îlots du quartier de Belbex (cf. annexe n°1 - Cartographie des quartiers en Politique de la Ville) qui, dans ce cadre, ont été positionnés en veille.

En matière de démarche partenariale, le Contrat de Ville du Bassin d'Aurillac réunit l'implication de **14 acteurs institutionnels** qui ont pris des engagements pour collaborer et participer à l'amélioration des conditions de vie des habitants de ces quartiers : l'État ; la Communauté d'Agglomération du bassin d'Aurillac (CABA) ; la Ville d'Aurillac ; le Département du Cantal ; la Région Auvergne-Rhône-Alpes ; le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Aurillac ; L'Education Nationale ; l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) ; l'Agence Régionale de Santé (ARS) ; la Caisse des Dépôts ; la Caisse d'Allocations Familiales du Cantal ; les bailleurs sociaux (Logisens et la SA Polygone) et Pôle Emploi.

Le rapport sur la mise en oeuvre de la Politique de la Ville

Dans les communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) signataires d'un Contrat de Ville, le Maire et le Président de l'établissement sont désormais tenus de remettre un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la Politique de la Ville, en précisant les orientations, les actions et opérations menées et les réponses ayant pour but d'améliorer la situation des quartiers prioritaires.

Dans ce cadre, un décret publié au Journal officiel du 3 septembre 2015 (n° 2015-1118) fixe le « contenu et mode d'élaboration du rapport annuel aux assemblées délibérantes des EPCI et des communes sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville. »

Ce rapport, présenté annuellement aux assemblées délibérantes, doit :

- rappeler les principales orientations du Contrat de Ville ;
- présenter l'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires ;
- retracer les actions menées au bénéfice des habitants desdits quartiers ;
- déterminer les perspectives d'évolution au regard des résultats obtenus et des moyens mobilisés, ainsi que les améliorations qui paraissent nécessaires à la poursuite des objectifs du Contrat de Ville ;
- présenter, s'il y a lieu, les opérations d'aménagement au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) ;
- spécifier les actions menées en matière de développement social urbain financées par la Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale (DSU).

Après rédaction par l'EPCI et présentation aux instances du Contrat de Ville, ce rapport doit être soumis, pour avis, aux conseils municipaux concernés et aux Conseils Citoyens de chacun des quartiers prioritaires.

I - Rappel des principales orientations du Contrat de Ville 2015/2020 du bassin d'Aurillac

Le Contrat de Ville du bassin d'Aurillac, qui a été élaboré au cours de l'année 2015, a pour ambition d'amorcer une transformation profonde des quartiers en « Politique de la Ville » de la commune d'Aurillac, notamment celui de Marmiers. La finalité est d'enrayer les mécanismes de ségrégation en développant la mixité sociale et fonctionnelle.

Les orientations de ce contrat se déclinent autour de trois piliers :

- la **cohésion sociale** : les objectifs sont de réduire la pauvreté ainsi que de renforcer la solidarité entre les populations. Les familles monoparentales, les jeunes et les personnes âgées sont identifiés comme des populations cibles pour lesquelles deux axes d'actions prioritaires ont été proposés : l'exercice de la citoyenneté et l'égalité réelle d'accès aux droits.

- le **cadre de vie et le renouvellement urbain** :

Pour le volet « Cadre de vie » des améliorations durables seront recherchées concernant la propreté, la qualité des espaces extérieurs, la présence de services de proximités et l'amélioration du sentiment de sécurité.

Pour le volet « Renouvellement urbain », qui concernera uniquement le quartier prioritaire Marmiers, un changement profond devra être ambitionné. Celui-ci pourra d'une part se traduire par des démolitions totales ou partielles, de la morphologie urbaine du quartier (sous différentes facettes) et d'autre part proposer des interventions ayant un impact sur la trame foncière, la trame viaire, les formes architecturales, les fonctions, les services et la gestion de l'espace public.

Cette modification en profondeur, qui intègre de fait le remplacement de certaines parties du parc HLM, a pour but de revaloriser le territoire concerné en lui donnant une nouvelle attractivité et en développant/garantissant plus de mixité sociale.

- le **développement de l'activité économique et de l'emploi** : l'objectif est de réduire les écarts de taux d'emploi entre les quartiers prioritaires et l'agglomération (au bénéfice prioritairement des jeunes et des seniors), et de soutenir activement l'entrepreneuriat (social notamment).

II – La gouvernance et l'animation du Contrat de Ville

La Politique de la Ville a toujours été une politique partenariale dont l'organisation, au niveau local, repose sur un cadre contractuel piloté conjointement par l'État et les collectivités territoriales où est associé l'ensemble des acteurs. Ainsi, cette dimension partenariale est affirmée dans le Contrat de Ville du bassin d'Aurillac qui repose sur une « gouvernance partagée » autour de trois co-pilotes :

- l'État avec un rôle de « garant » et de « facilitateur » en mobilisant l'ensemble des services déconcentrés et les organismes para-publics ;
- l'Intercommunalité (CABA) en tant que « chef de file » assurant la fonction ensemble ;
- la commune d'Aurillac, en qualité « d'opérateur de proximité ».

A ces derniers vient s'associer l'ensemble des partenaires institutionnels, acteurs locaux et habitants des quartiers.

La gouvernance du contrat se décline au travers de trois instances : le comité de pilotage, le comité technique et des groupes projets / réunions thématiques (cf. annexe 2 - Schéma de gouvernance et d'animation partenariale du Contrat de Ville).

Au cours de l'année 2016, de nombreuses rencontres ont été organisées dont le nombre est précisé dans le tableau ci-dessous :

	Comité de pilotage	Comité technique	Groupes projets / réunions thématiques
Nombre de réunions	1	4	34

Comme lui confère la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, la fonction « ensemble » de l'EPCI repose sur deux axes :

- l'élaboration du diagnostic territorial et la définition des orientations du Contrat de Ville en concertation étroite avec les communes concernées par un quartier prioritaire ;
- l'animation et la coordination des dispositifs et des actions s'inscrivant dans le cadre dudit contrat.

Concernant le dernier point, l'animation partenariale proposée par la CABA et entérinée par les membres du Comité Technique (les 22 janvier et 17 mars 2016) s'appuie, pour chaque pilier/thématique du contrat, sur des chefs de file.

Cette démarche poursuit un double objectif :

- garantir et veiller à l'implication de tous les partenaires institutionnels locaux dans la mise en œuvre du contrat ;
- permettre d'identifier les éventuelles pistes d'actions et accompagner les porteurs de projets.

A ce jour, l'animation du dispositif s'organise selon le schéma ci-dessous :

Schéma relatif à l'animation opérationnelle du Contrat de Ville 2015-2020 du Bassin d'Aurillac



Concernant l'accompagnement des porteurs de projets, la CABA a mis en place, à partir du second semestre 2016, une **plate-forme d'appui aux opérateurs locaux**. Cette mission d'« Ingénierie de projet » propose d'accompagner à la définition et au suivi d'actions/de projets, ainsi qu'au renforcement du partenariat local et à l'implication/participation des habitants.

III - L'évolution de la situation des quartiers prioritaires en Politique de la Ville

Les quartiers en Politique de la Ville du bassin d'Aurillac ont été observés minutieusement afin de mesurer les écarts entre les données/indicateurs collectés en 2014 et ceux recueillis en 2016. La visée de cette démarche (comme le suggère l'Etat dans le cadre du décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015) est d'avoir une lecture précise de l'évolution de la situation des territoires concernés.

En effet, à partir d'indicateurs de contexte mentionnés en annexe du Contrat de Ville 2015/2020 et réactualisés en 2016 par les partenaires institutionnels locaux dans le cadre du Comité Technique (cf. annexe n°3 : Grilles d'indicateurs de contexte 2015 et 2016), une analyse de la situation des quartiers (prioritaire et en veille) a pu être réalisée par le service Politique de la Ville de la Communauté d'Agglomération.

Cette analyse synthétique, reposant sur la comparaison des données 2014 et de celles de 2016, a été réalisée distinctement pour le quartier prioritaire « Marmiers » et les quartiers en veille (le centre ancien d'Aurillac, la résidence HLM de Brouzac et les trois îlots du quartier de Belbex / les résidences HLM des Remparts et de Louis Aragon et les pavillons individuels rue et impasse Paul Valery).

a) Le quartier prioritaire « Marmiers »

Ce quartier, qui compte **1 013 habitants** (source INSEE juin 2014) avec un revenu médian de 9 700 € par UC (unité de consommation), est composé de quatre résidences HLM (429 logements construits entre 1956 et 1973 représentant 74% des logements du quartier), de maisons mitoyennes en bande datant des années 60 à 80 et d'équipements et services de proximité (centre commercial, centre social, etc.).

Si globalement la situation socio-économique du quartier prioritaire a très peu évoluée, on notera toutefois, concernant les ménages vivant dans le parc social, quatre points majeurs :

- une légère progression du nombre des mineurs (12 au total dont 10 pour la résidence Clémenceau) ainsi que de familles qui ont 3 enfants et plus (+ 9 par rapport à 2014 / soit 4 pour la résidence de Clémenceau, 3 pour celle de Canteloube et 3 pour celle de Cortat) ;
- une part plus importante de familles monoparentales (+ 15, dont 9 pour la résidence de Clémenceau et 7 pour celle de Canteloube) ;
- une précarité plus forte avec une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi (165 demandeurs au 31/03/2017 en catégories A, B, C / soit + 40 par rapport à 2014) et de personnes ayant un emploi précaire (+ 17 / dont 8 personnes habitant la résidence HLM de Clémenceau et 8 celle de Canteloube) ;
- une paupérisation croissante se caractérisant par une progression de la part de locataire HLM ayant un revenu inférieur à 20% du PLUS : + 5,23% soit + 25 ménages (ils étaient 96 en 2014, ils sont 123 en 2016).

On observe également que :

- le taux des impayés de loyers des ménages du parc HLM reste sensiblement le même avec 26 % (soit + 0,5%) ;
- la vacance (de plus de trois mois) de logements reste faible (4 en 2015 et 8 en 2016) et concerne en grande partie la résidence Marmiers en vue d'une démolition/requalification ;
- le nombre d'interventions des forces de l'ordre est en augmentation : + 89 (523 interventions en 2016 contre 434 en 2014).

En conclusion, on peut remarquer que la situation des habitants du quartier prioritaire n'a pas réellement changé. C'est un territoire qui concentre autant de situations fragiles / difficiles qu'il y a deux ans, avec un peu plus de précarité et de difficulté économique pour les ménages vivant dans le parc HLM.

Ainsi, si la nature de l'occupation sociale du parc HLM évolue peu, cela est dû d'une part, à la faiblesse des revenus des ménages qui rencontrent des problèmes à trouver un travail (plus de demandeurs d'emploi) ou qui ont un emploi précaire et d'autre part, aux attributions récentes de logements sociaux qui sont accordées à des ménages en situation de fragilité (voire plus précaires que ceux qui y résident déjà).

b) Les quartiers en veille

Lors de l'écriture du Contrat de Ville en 2015, des poches de paupérisation ont été identifiées sur d'autres quartiers de l'unité urbaine. Ces territoires susdits ont été positionnés en veille par les partenaires locaux afin de leur porter une attention toute particulière, compte tenu des données économiques et sociales peu favorables.

✓ Centre ancien d'Aurillac / IRIS Saint Géraud (ex-quartier CUCS) :

Le secteur Centre ancien de la Ville d'Aurillac comprend des logements publics (HLM) et privés, accueillant **2 120 personnes** correspondant à 1 638 ménages.

Le bâti est très ancien avec un habitat social privé fortement fragilisé et dégradé où se concentrent de nombreuses problématiques sociales, ce qui justifie le positionnement de ce site en « veille ».

Les indicateurs relatifs aux habitants vivant sur le parc HLM en évolution entre 2014 et 2016 sont les suivants :

- baisse du nombre d'habitants sur le parc de la SA Polygone (- 90) et augmentation pour le parc du bailleur social Logisens avec + 34 (correspondant à 19 logements créés place des dames / Presbytère) ;
- progression du nombre de ménages seuls vivant sur le parc du bailleur Logisens : + 18 ;
- accroissement du nombre de mineurs habitants les logements de Logisens (+ 24) alors qu'il est en recul pour la SA Polygone (- 36) ;
- augmentation de la part des familles qui ont 3 enfants et plus sur le parc de Logisens (+ 5) et diminution pour les résidences HLM de la SA Polygone (- 6) ;
- baisse du nombre de familles monoparentales pour la SA Polygone (- 12) et légère augmentation pour Logisens (+3) ;
- augmentation du nombre de chômeurs (+ 10 résidant sur le parc HLM de Logisens) et du nombre de personnes ayant un emploi précaire (+ 49) et recul de ceux ayant un emploi stable (- 18) ;
- progression importante du nombre de locataires HLM de Logisens ayant un revenu inférieur à 20% du PLUS : + 6,98% (soit + 24 ménages). La part totale des ménages sous le seuil des 20 % du PLUS est de 42% en 2016 sur le parc HLM de Logisens sur le centre ancien) ;
- réduction des impayés de loyer avec 23,96% en 2016 contre 31,30 % en 2014. Cette diminution concerne uniquement les logements de la SA Polygone puisque ceux du bailleur Logisens sont stables (avec 28% en 2016 contre 28,6 % en 2014) ;
- nette augmentation du nombre de logements vacants (de + de 3 mois) pour la SA Polygone, avec + 40 en 2016 (soit 24 de plus qu'en 2014) alors qu'il y en a très peu sur le parc du bailleur Logisens (4 logements, soit 17 de moins par rapport à 2014).

Ce quartier apparaît comme le plus défavorisé de la ville d'Aurillac avec une évolution peu favorable depuis 2014 (notamment pour les habitants vivant dans le parc HLM de Logisens). En effet, on observe qu'il y a plus de ménages en situation de précarité avec une paupérisation grandissante et une part des familles monoparentales et de personnes vivant seules en progression.

Concernant la sécurité et la tranquillité publique, on notera une forte augmentation du nombre d'intervention des forces de l'ordre avec + 132 (725 en 2016 contre 593 en 2014).

✓ La résidence HLM de Brouzac :

Ce quartier populaire d'Aurillac situé à deux pas du quartier prioritaire « Marmiers », est excentré, voire isolé du fait de son implantation au milieu d'une zone d'activités industrielles et commerciales.

Il est composé de trois barres d'immeubles (construites en 1967), d'une maison de quartier, d'un terrain de foot et d'espaces verts. Ce quartier, où résident **175 personnes**, présente des indicateurs de précarité préoccupants (faibles revenus, impayés, chômage, bénéficiaires RSA...), ce qui a amené à le placer en veille.

Avec un nombre d'habitants quasi identique à 2014 et une vacance faible de logements sociaux, les données extraites des grilles d'indicateurs confirment que la situation de ce quartier a très peu évolué. Ainsi, on constate pour 2016 :

- une part importante de ménages avec des revenus très faibles (même si la part des locataires HLM ayant un revenu inférieur à 20% du PLUS a baissé) et de familles monoparentales (environ 20% des ménages) ;
- une augmentation du nombre de chômeurs (+ 7 personnes / ils étaient 15 en 2014 et ils sont 22 en 2016) et un recul des personnes ayant un emploi stable (- 6) ;
- un tassement du nombre des impayés de loyer, avec 22% en 2016 contre 24,46 % en 2014.

✓ Trois îlots du quartier de Belbex

Le quartier de Belbex, situé à l'ouest de la périphérie de la ville, s'étend du carrefour du Vialenc au vieux Belbex. Dans ce secteur, essentiellement résidentiel, des logements HLM ont été construits dans les années 80 et 90 : les résidences HLM des Remparts et de Louis Aragon, ainsi que des pavillons individuels rue et impasse Paul Valery.

Ces trois ensembles, où résident **257 personnes** (soit 108 ménages), ont été classés en veille car un certain nombre de ménages qui y vivent sont en situation de précarité sociale (situation familiale, revenus, chômage, emploi précaire...) dont une part importante sont des familles monoparentales.

La situation (en 2016) des habitants du parc HLM de ces sites semble plus favorable qu'à ceux vivant sur les trois autres quartiers évoqués ci-dessus, avec :

- un niveau de vie un peu supérieur : la part des locataires HLM ayant un revenu inférieur à 20% et 40% du PLUS est moins importante ;
- les personnes en emploi stable sont plus nombreuses (43,22 % des personnes du quartier / elles sont 27% sur Brouzac, 20% sur Marmiers et seulement 14,83 % sur le centre ancien) ;
- le nombre de chômeurs a baissé (- 7 personnes / ils sont 18 en 2016 contre 25 en 2014) ;
- les impayés de loyer sont deux fois moins importants qu'il y a deux ans (20% en 2016 contre 42 % en 2014).

Toutefois, on peut noter qu'un certain nombre d'indicateurs traduisent une fragilité notamment lorsqu'ils sont cumulés, à savoir :

- le recul des personnes ayant un emploi stable (- 5) et l'augmentation de celles ayant un emploi précaire (+ 24 / réparties de la façon suivante : + 10 pour les HLM Louis Aragon, + 11 pour les pavillons Paul Valery et + 3 pour les logements HLM Les Remparts) ;
- une part plus importante de familles ayant plus de 3 enfants (+ 8 familles par rapport à 2014, soit un total de 17 familles pour les îlots de Belbex représentant 15,74 % des familles). La répartition par résidence est la suivante : + 5 vivant dans les HLM Louis Aragon et + 4 pour l'îlot Paul Valery ;
- une augmentation du nombre de familles monoparentales (+ 14 par rapport à 2014, soit un total de 41 familles monoparentales représentant 38 % des familles du quartier en veille). Elles sont + 6 sur les HLM Louis Aragon et + 5 sur l'îlot Paul Valery ;
- une augmentation du nombre de mineurs : + 16, dont la totalité concerne la résidence Louis Aragon (soit un total de 99 mineurs pour les îlots de Belbex).

IV - Les actions menées en 2016 au bénéfice des habitants des quartiers en Politique de la Ville

a) La programmation annuelle du Contrat de Ville

La programmation 2016 du Contrat de Ville a été définie et co-construite de la façon suivante :

- les chefs de file ont, dans un premier temps, identifié les actions à développer, puis, dans un second temps, évoqué la nature et le contenu des projets avec le service Politique de la Ville de la CABA afin de s'assurer de leur adéquation avec les orientations du Contrat de Ville ;
- les porteurs de projets ont formalisé la demande de subvention (aspects administratifs et financiers) et transmis les dossiers à la CABA au cours du mois de mai 2016 ;
- les projets ont été examinés (pour avis) en Comité Technique le 6 juin et validés par le Comité de Pilotage le 20 juin 2016.

Les 9 projets développés sur la période 2016/2017 sont (cf. annexes n°4 - Synthèse des projets) :

- pour le pilier « Emploi et développement économique » : l'opération « Open » - construction et animation d'un dispositif d'appui et de stimulation d'activité économique sur les quartiers en Politique de la Ville, portée par Auvergne Active ;
- pour le pilier « Cohésion Sociale », 6 projets proposés :
 - * trois sur la thématique « Accès à la culture et au sport », dont deux portés par le théâtre municipal d'Aurillac : « Parcours de spectateur » et « Résidence d'artiste » et une par le club de Volley Ball d'Aurillac : « Volley Cités » ;
 - * deux dans le cadre du volet « Citoyenneté et lien social » : « Créons entre habitants des projets pour bien vivre ensemble » mis en œuvre par le collectif d'habitants le « Fait Tout Ensemble » et le séjour familial à Paris organisé par l'association « BROUZAC ensemble » ;
 - * une sur la thématique « Santé et accès aux soins » : l'expérimentation « Parcours d'Orientation Santé (POS) avec accompagnement vers le soin, l'activité physique et les loisirs » co-animée par l'ADEPA et la MFARA.
- concernant le pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain », deux opérations ont été mises en place :
 - * les aménagements et améliorations des espaces en pied d'immeubles (réalisés dans le cadre de chantiers éducatifs avec la participation des habitants des résidences de Canteloube et de Clemenceau) réalisés par le bailleur social LOGISENS ;
 - * l'étude "Stratégie de peuplement de l'agglomération aurillacoise et programmation habitat du Projet de Renouvellement Urbain du quartier prioritaire Marmiers", sous maîtrise d'ouvrage CABA.

La programmation 2016 se caractérise par :

- un renouvellement des projets par rapport à 2015 : 5 nouveaux sur les 9 proposés ;
- un équilibre intéressant en terme de projets pour les trois piliers et thématiques du Contrat de Ville : des projets optimisant le développement économique, favorisant l'accès aux soins, aux loisirs, aux sports, à la Culture et renforçant la qualité et le cadre de vie des habitants résidant sur le parc HLM ;
- 4 projets sur 9 visant / favorisant la participation des habitants (en amont et/ou durant sa mise en œuvre) ;
- 5 projets sur 9 co-construits par les acteurs locaux et/ou les personnes concernées par l'action ;
- des projets mobilisant des crédits de droit commun : le coût total des projets développés en 2016 est de 218 913,60 € pour 104 400,00 € de subvention spécifique « Contrat de Ville ».

La programmation 2016 se décline financièrement de la façon suivante :

	Nombre de Projets	Subventions CABA	Subventions Etat/CGET	Subventions allouées	
				Total	%
Pilier « Emploi et développement économique »					
Accès à l'emploi et développement économique	1	7 500,00 €	7 500,00 €	15 000,00 €	14,37
Pilier « Cohésion Sociale »					
Accès à la culture et au sport	3	4 500,00 €	4 000,00 €	8 500,00 €	8,14
Citoyenneté et lien social	2	9 500,00 €	5 000,00 €	14 500,00 €	13,89
Santé et accès aux soins	1	4 400,00 €	4 400,00 €	8 800,00 €	8,43
Total pilier « Cohésion Sociale »				31 800,00 €	
Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain »					
Cadre de vie	1	10 000,00 €	15 100,00 €	25 100,00 €	24,04
Renouvellement urbain	1	16 500,00 €	16 000,00 €	32 500,00 €	31,13
Total pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain »				57 600,00 €	
Total programmation 2016	9	52 400,00 €	52 000,00 €	104 400,00 €	

b) La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)

✓ Le cadre réglementaire

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) constitue l'une des trois dotations de péréquation réservées par l'Etat aux communes en difficulté.

Cette dotation a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées. En application de la loi de programmation pour la cohésion sociale, la DSU est désormais appelée « dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale ».

La répartition de la DSU tient compte d'un indice synthétique de ressources et de charges (potentiel financier par habitant de la commune, nombre de logements sociaux, rapport entre le nombre de bénéficiaires d'APL et le nombre de logements et le revenu imposable moyen des habitants).

Sont éligibles à la DSU les trois quarts des communes de plus de 10 000 habitants et 10% des communes de 5 000 à 9999 habitants (classées en fonction de l'indice).

Depuis 2009, un troisième étage, la « DSU cible », concentre la progression de la dotation entre deux exercices sur un nombre limité de communes : les 250 premières communes de plus de 10 000 habitants et les 30 premières de moins de 10 000 habitants.

Même si la DSU se dissocie de la Politique de la Ville par son caractère global, automatique et libre d'emploi, elles se rejoignent cependant à travers leur objectif commun de réduction des écarts de développement. Elles imposent la nécessité de mobiliser un effort financier accru de l'État et des collectivités territoriales sur leurs finances et politiques publiques de droit commun en direction des territoires les plus fragiles afin de rétablir l'égalité, que les crédits spécifiques peuvent venir abonder.

Dans cet esprit, un rapport annuel est élaboré par la collectivité concernée par cette dotation, qui expose un panorama de la diversité et de la complémentarité des politiques publiques de droit commun menées par les services de la Ville en direction des quartiers prioritaires et les actions conduites en complément de celles développées dans le cadre du Contrat de Ville.

✓ **Les actions / associations soutenues par la Ville d'Aurillac dans le cadre de la DSU**
(point rédigé à partir des informations transmises par la Ville d'Aurillac - cf. annexe n°5 - Délibération du 23 mars 2017 du conseil municipal de la Ville d'Aurillac)

Le montant total perçu par la Ville d'Aurillac au titre de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale est de **901 809 €**

L'utilisation de cette dotation est employée par la Ville à la réalisation d'actions / dispositifs et au soutien à des associations pour un montant total de 1 325 461,48 € (901 809 € de DSU et 423 652,48 € de fond propre).

Les actions / dispositifs concernés et portés par la municipalité sont :

- les A.L.S.H. et A.L.A.E. pour 173 665,95 € (coût net pour la ville) ;
- le dispositif « Sport découverte/sport de la ville » pour 26 142,00 € ;
- le coordinateur enfance/jeunesse pour un coût de 25 034,76 € ;
- le centre social du Cap Blanc pour un montant total de 277 706,00 € (coût net pour la ville).

Les associations travaillant au développement social et urbain de la commune sont :

- la Fédération des Associations Laïques du Cantal (pour l'organisation de colonies de vacances) pour 11 151,00 € ;
- le Centre social A.L.C. Quartier Ouest pour 362 282,30 € (dont mise à disposition des locaux) ;
- le Centre Social de Marmiers pour 361 314,46 € (dont mise à disposition des locaux) ;
- l'association Accent Jeunes (pour la mise en place d'emplois saisonniers) pour 3 550,00 € ;
- l'Université inter-âges pour 8 000,00 € ;
- les Eclaireurs de France pour 75 000,00 € ;
- l'A.R.C.H.E. pour 700,00 €

c) La démarche GUSP délinée par la Ville d'Aurillac en 2016
(Partie rédigée par la Ville d'Aurillac)

Le contrat de ville 2015-2020 consacre un important volet à la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP), démarche d'intervention partenariale entre les habitants et les institutions (État, Conseil départemental du Cantal, Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, Ville d'Aurillac, Centre Communal d'Action Sociale et bailleurs sociaux).

Elle vise à améliorer le quotidien des habitants des quartiers concernés (quartier prioritaire de Marmiers et quartiers de veille active), en répondant aux problématiques des citoyens, notamment liées à l'habitat et au cadre de vie.

La ville d'Aurillac assure le pilotage du volet GUSP et anime à ce titre une cellule institutionnelle (gouvernance partenariale) composée de l'État (Préfecture du Cantal, DDT et DDCSPP), Conseil

départemental du Cantal, Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, Centre Communal d'Action Sociale et bailleurs sociaux (Logisens et Polygone).

À travers cette cellule institutionnelle, qui s'est réunie à deux reprises en 2016 (14 novembre et 14 décembre), la ville d'Aurillac est chargée de définir les orientations stratégiques et la méthodologie de travail en matière de GUSP. Des sujets divers sont étudiés : prévention de la délinquance, aménagement des parties communes des immeubles, aménagement et entretien des espaces extérieurs (publics ou privés)...

En s'appuyant sur différents diagnostics et bilans (CUCS 2007/2014, diagnostic social 2015 de la ville, dispositif cadre de vie...), les échanges de la cellule institutionnelle ont permis :

- d'établir une priorité de secteur (dans un premier temps sur le quartier de veille active du centre ancien),
- d'identifier les problématiques propres à ce territoire (propreté, tranquillité publique, sécurité routière),
- de créer un groupe de travail opérationnel réunissant les partenaires et opérateurs du centre ancien afin d'affiner les besoins précis de ce territoire et de proposer des pistes d'actions (3 réunions au cours du premier semestre 2017).

En complément de la GUSP, la commune d'Aurillac est divisée en trois grands secteurs sur chacun desquels est implanté un centre social de référence (soit municipal, soit associatif lié par convention à la ville d'Aurillac) :

- sur le quartier centre ancien - nord, le centre social du Cap-Blanc est municipal ;
- sur les quartiers sud, le centre social de Marmiers est associatif et perçoit un soutien financier annuel de 285.000 € de la ville d'Aurillac. À noter également que sur le quartier de Marmiers, la ville d'Aurillac a initié un important projet (Cré@cité) structurant et pluridisciplinaire (économique, associatif, culturel...) pour le quartier ;
- sur les quartiers ouest, le centre social ALC Hélicas est associatif et perçoit un soutien financier annuel de 297.000 € de la ville d'Aurillac ;
- sur l'ensemble du territoire, la ville d'Aurillac mène également une politique volontariste et dynamique en faveur de la jeunesse (conseil participatif de la jeunesse, carte A+, espace jeunesse, fête de la jeunesse...).

d) Le plan d'actions GUSP / TFPB pour les résidences HLM du quartier Marmiers

✓ Rappel du cadre réglementaire

Afin d'agir directement sur la qualité de vie des habitants du quartier prioritaire, une démarche de « Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) » a été enclenchée entre ceux qui l'habitent et les institutions qui ont la responsabilité de leur gestion. Celle-ci vise à améliorer la qualité de vie quotidienne des habitants en les associant à la gestion et en répondant aux problèmes courants liés à l'habitat et au cadre de vie. Il s'agit également de développer des actions de prévention des incivilités et de la délinquance par l'aménagement des parties communes et des espaces extérieurs.

Pour garantir et accentuer la mise en œuvre de cette GUSP sur le parc HLM, un dispositif national a été défini au profit des bailleurs sociaux présents sur les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville : la **convention d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)**.

Conformément à la loi de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 21 février 2014 et la loi de finances 2015, cette convention prévoit, à partir du 1^{er} janvier 2016 et sur toute la durée du Contrat de Ville, un abattement de 30 % sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les logements sociaux anciens situés dans les quartiers prioritaires.

En contrepartie de cet avantage fiscal, le bailleur social s'engage à renforcer ses interventions sur le quartier en faveur de la qualité de service, notamment au moyen d'actions contribuant à la tranquillité publique, à l'entretien et à la maintenance des résidences, à l'amélioration du cadre de vie et à la participation des locataires.

De plus, cet abattement doit permettre au bailleur de compenser les surcoûts de gestion liés aux besoins du quartier prioritaire qu'il ne serait pas en mesure d'absorber et qui pèseraient trop lourdement sur les charges des locataires.

C'est dans ce cadre qu'une convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB 2016/2020 pour le quartier prioritaire « Marmiers » a été co-signée le 15 décembre 2016 par l'Etat, la CABA, la ville d'Aurillac, le Conseil départemental et le bailleur social LOGISENS.

L'élaboration multi-partenariale de cette convention a duré 11 mois, durant lesquels une vingtaine de réunions/recontres ont été organisées avec les partenaires institutionnels suivants : Ville d'Aurillac, Conseil départemental, services de l'Etat (DDT 15 et DDCSPP 15) ainsi qu'avec les membres du Conseil de Concertation Locative (INDECOSA-CGT, UFC Que Choisir, CNL et AFOC).

Afin de veiller à la bonne exécution de cette convention et de suivre la mise en œuvre du plan d'actions GUSP (et notamment des actions bénéficiant de l'abattement TFPB), le bailleur social LOGISENS a prévu de mettre en place un groupe de travail (composé des partenaires cités ci-dessus) qui se réunira deux fois par an.

✓ **Les opérations / actions 2016 développées par le bailleur social Logisens** **(Partie élaborée par Logisens)**

En 2016, le bailleur social a réalisé 4 opérations pour un coût total de 73 273,80 € (dont 28 353,80 € qui sera fléché sur la TFPB) :

- la réalisation d'un espace d'ébats pour chiens au sein de la résidence Canteloube ;
- l'aménagement du petit parc de la cité de Canteloube ;
- la réfection des caves de la cité de Canteloube (cages 8 à 13) ;
- l'installation d'ampoules basse consommation et de mousseurs.

Dans le cadre de la programmation 2016 du Contrat de Ville 2015/2020 du bassin d'Aurillac, Logisens a développé un projet d'amélioration du cadre de vie de la résidence Canteloube à travers des chantiers éducatifs. Ce dernier comprenait trois actions :

- la réalisation d'un espace d'ébats pour chiens au sein de la résidence Canteloube

Un lieu a été aménagé et délimité (avec haies naturelles et petites barrières en bois) afin d'offrir aux locataires un espace de liberté pour leurs chiens (promenades sans laisse et déjections). Un distributeur de toutounettes et une poubelle ont également été installés.

Partenaire : Accent Jeunes

- l'aménagement du petit parc de la cité de Canteloube

Le petit parc au cœur de la résidence Canteloube a été réaménagé (décaissement et remise à niveau du terrain avec de la castine) et sécurisé (replantation d'arbustes autour du parc et de petites barrières en bois). Il est prévu d'installer un petit jeu pour enfants, après concertation avec les habitants.

Partenaire : Accent Jeunes

- la réfection des caves de la cité de Canteloube (cages 8 à 13)

Mi-octobre, a débuté la réfection de 50 caves de la cité de Canteloube. Cette action concerne 5 cages (8 à 13) de la cité qui en compte 17, et s'inscrit dans la continuité des chantiers éducatifs déjà menés en

2010, dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, pour la réfection des cages 1 à 4. Une charte d'engagement sur l'usage des caves a été signée par chaque locataire lors de la remise des clefs et lorsque tous les aménagements de la résidence seront terminés, le bailleur travaillera avec les habitants sur une charte de bon voisinage.

Partenaire : Accent Jeunes

Le coût total des trois actions est de 53 453 .80 €

* *dont TFPB : 28 353,80 €*

* *dont crédits Contrat de Ville : 25 100 € (Etat/CGET : 15 100€ et CABA : 10 000€)*

- l'installation d'ampoules basse consommation et de mousseurs

Logisens s'est lancé dans une campagne de réduction des charges auprès de ses locataires en fournissant, pour chaque appartement des 4 résidences du QPV, des ampoules basse consommation « Eco-énergie » (5 par foyer) et des mousseurs/économiseurs d'eau (2 par foyer : 1 pour la cuisine et 1 douche pour la salle de bain).

Le coût de l'opération est de 19 820 € (ampoules basse consommation : 15 438 € et mousseurs : 4 382 €) pris en charge par le bailleur sur ses fonds propres.

✓ Les pistes d'actions pour l'année 2017 prévues par le bailleurs social Logisens (Partie rédigée par Logisens)

En 2017, le bailleur social réalisera 4 opérations pour un coût prévisionnel de 189 707 € :

- l'installation de globes lumineux avec détecteurs de présence dans tous les couloirs de caves et entrées de chacun des bâtiments de la résidence Canteloube,
- la poursuite de la rénovation des caves de la cité de Canteloube et le lancement d'une démarche éco citoyenne sur l'ensemble du parc HLM,
- la mise en place d'un projet « CANTE' MOOVE, cultures urbaines à Canteloube »,
- le développement d'un projet expérimental « Santé / logement » pour les ménages des résidences HLM du quartier prioritaire de Marmiers.

- Installation de globes lumineux dans les cages d'escaliers de la résidence Canteloube

Suite à la réfection de l'ensemble des caves de la résidence Canteloube, Logisens procédera à l'installation de globes lumineux avec détecteurs de présence dans chaque couloir desservant les caves et entrées dans un souci de sécurisation.

Le coût prévisionnel de l'opération est de 17 000 €

Dans le cadre de la programmation 2017 du Contrat de Ville 2015/2020 du bassin d'Aurillac, Logisens proposera trois projets (dont deux en co-pilotages) :

- Poursuite de la rénovation des caves de la cité de Canteloube et lancement d'une démarche éco citoyenne sur l'ensemble du parc HLM

Logisens souhaite poursuivre la rénovation des caves et aussi mettre en place des actions relatives à la gestion des déchets et la sensibilisation à l'éco-citoyenneté. Pour ce faire, cinq actions sont prévues sur la période 2017/2018 :

- * Action 1 : démolir et réaménager dans le cadre de chantiers éducatifs les caves des 7 cages d'escaliers (caves 5 à 7 et 14 à 17).
- * Action 2 : organiser des temps d'animation et d'action autour de la gestion des déchets et de la notion d'éco-citoyenneté (information sur la nouvelle organisation de la collecte des déchets et temps de sensibilisation et d'animation).

- * Action 3 : créer un emplacement dédié pour stocker les conteneurs d'ordures ménagères (bacs marron) et installer des parois cache conteneurs dans le cadre de chantiers éducatifs. Un schéma d'organisation des cycles de collecte/ramassage des ordures ménagères sera défini en concertation avec les habitants.
- * Action 4 : proposer à titre expérimental, sur une durée d'un an, un ramassage bimensuel des encombrants sur l'ensemble des résidences HLM du bailleur situées sur le quartier sud d'Aurillac (La Montade, Brouzac, Canteloube, Clémenceau, Cortat et Marmiers) dans le cadre de chantiers éducatifs.
- * Action 5 : développer un projet de compostage collectif (bio-seaux et composteurs) en pied d'immeuble afin d'inciter les habitants à valoriser et recycler les déchets organiques. Le compost réalisé pourra être utilisé pour les jardinières, prévues d'être installées en pied d'immeuble.

Coût prévisionnel total du projet : 78 363 €

- CANTE' MOOVE, cultures urbaines à Canteloube

Afin de donner les conditions/moyens aux habitants de se réapproprier l'usage du vélo, l'association Session Libre, en partenariat avec le bailleur social Logisens, a développé (sur 2017-2018) un projet sur la résidence Canteloube. Deux axes seront déclinés avec pour chacun des propositions de pistes d'actions (cinq au total) :

- * Action 1 : créer un espace dédié et sécurisé à la pratique du vélo, du skate et des moyens de mobilité douce en général. L'espace sera matérialisé par la création d'une peinture au sol (fresque géométrique) réalisée par un street artiste.
- * Action 2 : réaménager un ancien local à poubelles en « garage à vélos » sécurisé et décoré avec une fresque colorée et ludique sur le thème de la mobilité douce (par un street artiste). En parallèle les membres de Session Libre proposeront des initiations gratuites à la pratique du street art en pied d'immeuble sous forme de workshop.
- * Action 3 : organiser des initiations aux pratiques du skateboard et du BMX sur un skate-park d'initiation, installé pour l'occasion sur le nouvel espace dédié.
- * Action 4 : proposer aux jeunes ayant participé aux ateliers de venir à la découverte de l'Épicentre, structure dédiée aux cultures urbaines.
- * Action 5 : proposer des temps de partage avec les familles autour d'un goûter partagé, chaque vendredi après les initiations.

Vu l'importance du projet et les nombreuses actions et périodes d'interventions, une campagne de communication est mise en place (affiches, programmes papier et page Facebook).

Cette action sera co-pilotée avec l'association Session Libre.

Coût prévisionnel de l'action : 48 020 €

- Projet expérimental « Santé / logement » pour les ménages des résidences HLM du quartier prioritaire de Marmiers

Le projet visera à accompagner, sur 18 / 24 mois, une dizaine de ménages habitant les résidences HLM du quartier prioritaire Marmiers dans le but d'améliorer leurs conditions de vie et de santé. Pour ce faire, 3 volets seront proposés : habitat / logement (auto-réhabilitation accompagnée / embellissement), ateliers vie quotidienne (budget, gestion des fluides, gestion administrative...) et santé et « bien-être » (sport, loisirs, détente, lien social...). Logisens interviendra plus particulièrement sur les actions suivantes :

- * Action 1 : embellissement et/ou réhabilitation (auto-réhabilitation) d'une à deux pièces (les plus dégradées) qui auront été identifiées en amont (entretiens avec les ménages repérés et proposition de contrat d'engagement).
- * Action 2 : co-animation d'ateliers par une Conseillère en Economie Sociale et Familiale du Conseil départemental et de Logisens.

Co-pilote du projet avec le Mutualité Française Auvergne-Rhône-Alpes (MFARA) et l'Association pour le Développement du Pays d'Aurillac (ADEPA)

Coût prévisionnel de l'action : 46 324 €

En parallèle, Logisens a continué son travail relatif à la prise en compte :

- des réclamations des locataires concernant des problèmes techniques.

Suite à réclamation, le bailleur envoie un courrier de confirmation d'enregistrement afin de signaler au locataire que sa demande a été prise en charge, qui précise si elle a été :

- * transmise au service compétent (locatif, patrimoine, relations sociales, sinistre) qui prendra contact avec le locataire afin de régler la situation ;
- * transmise à une entreprise prestataire qui prendra contact avec le locataire afin de fixer la date et l'heure d'une future intervention ;
- * communiquée à un agent de proximité qui prendra contact avec le locataire afin de régler la situation ;
- * enregistrée mais classée sans suite, lorsqu'elle ne relève pas de la compétence du bailleur social Logisens et reste par conséquent à la charge du locataire.

- des troubles de voisinage.

Lorsque les locataires interpellent le bailleur sur des problèmes de voisinage il est mise en place une procédure allant du simple avertissement par lettre simple ou convocation pour médiation jusqu' au lancement de la procédure d'expulsion.

Depuis plus de 2 ans, Logisens a mis en place l'observatoire de la tranquillité résidentielle avec les membres du Conseil de Concertation locative, cette cellule de veille permet tous les mois de répertorier et d'échanger sur les troubles de voisinage. (Procédures mises en œuvre)

- du recouvrement des tags et/ou graffitis par peinture.

Lorsqu'un tag/graffiti est découvert et signalé, l'équipe de régie intervient pour recouvrir le tag.

- de l'enlèvement des épaves.

La direction Ingénierie social signale la présence d'épaves à la Police Nationale qui procède à son enlèvement.

e) Le dispositif « Adultes relais »

Partie rédigée par la DDCSPP 15 (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Cantal)

La création de postes d'adultes-relais est destinée à améliorer les relations entre habitants et services publics, ainsi que les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs des quartiers de la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville.

Selon le code du travail, les missions qui peuvent être confiées à l'adulte-relais sont diverses et consistent à :

- informer et accompagner les habitants dans leurs démarches, faciliter le dialogue social entre services publics et usagers, et notamment établir des liens entre les parents et les services qui accueillent leurs enfants,
- contribuer à améliorer ou préserver le cadre de vie,
- prévenir et aider à la résolution des petits conflits de la vie quotidienne par la médiation et le dialogue,
- faciliter le dialogue entre générations, accompagner et renforcer la fonction parentale par le soutien aux initiatives prises par les parents ou en leur faveur,
- accueillir, écouter, concourir au lien social dans un équipement de proximité ou une association,
- contribuer à renforcer la vie associative de proximité et développer la capacité d'initiative et de projet dans les quartiers.

Le Cantal compte 3 adultes-relais (AR) au titre de l'année 2016.

1) Adulte-relais porté par l'association « Accent Jeunes »

Le poste d'AR est arrivé à échéance le 31 décembre 2016, un renouvellement pour une durée de 1 an a été obtenu.

Le domaine d'intervention de l'adulte relais se situe dans le cadre suivant :

- Actions de proximité dans les quartiers sud d'Aurillac : travail de rue et d'animation pour contribuer à faciliter le lien social
- Soutien aux actions d'insertion du service : emplois saisonniers et chantiers éducatifs
- Prévention par l'apprentissage de la citoyenneté

Les publics cibles sont :

- Jeunes habitants pour l'action de proximité des quartiers sud
- Jeunes de plus de 18 ans et bénéficiaires du RSA pour les emplois saisonniers

✓ Animation "9/13, Moi Jeune Citoyen" :

Cette exposition permet d'apporter des réponses précises et d'instaurer le dialogue avec les enfants sur des situations qu'ils peuvent rencontrer dans leurs principaux lieux de vie et où la loi et la règle constituent une référence.

✓ Animation "13/18, Questions de Justice" :

Cette exposition permet d'aborder avec les jeunes différents aspects de la vie quotidienne où la question des droits et des devoirs peut se poser. Elle s'inscrit donc dans une politique concrète d'information et de prévention.

Elle a pour objectifs de permettre aux jeunes :

- de prendre conscience de leurs droits et de leurs devoirs (accès aux droits, respect de la loi, conséquences des actes commis...)
- de mieux repérer les acteurs sociaux et de connaître les lieux d'information et d'écoute existants.

✓ Animations spécifiques :

Elles se font sur demande autour de thématiques particulières, en lien avec la citoyenneté.

Les interventions se déroulent sur l'ensemble du Cantal, dans les établissements scolaires, dans des organismes de formation ou toute autre structure en lien avec des jeunes (centres sociaux...)

2) Adulte-relais porté par le Centre social de Marmiers

Le poste d'adulte relais arrivera à échéance en septembre 2017 et le renouvellement n'a pas été demandé.

L'AR contribue au développement du lien social, à la valorisation, à l'insertion sociale des habitants du territoire par la conception et la mise en place de projets et d'actions collectifs s'inscrivant dans une démarche participative des habitants et en lien avec le projet de la structure.

A ce titre, le médiateur social exerce une présence régulière sur les zones de vie du territoire, instaure une relation de proximité soutenue avec les habitants, veille à l'accompagnement de certains publics dans la réponse à leurs besoins spécifiques et individuels et à l'accompagnement de publics vers le lien social et soutient les projets participatifs des habitants.

Soit un total de **531 entretiens réalisés** au cours de l'année 2016 avec une moyenne de 45 mn par entretien, ce qui représente environ 400 heures. Cela correspond à un accompagnement de **177 personnes différentes dont 82 rencontrées une seule fois** (pour un besoin administratif ou emploi) et 95 bénéficiant d'un accompagnement régulier (hors .rencontres et entretiens individualisés et spontanés réalisés lors de la présence du médiateur dans les zones de vie du territoire)

INTERVENTIONS COLLECTIVES EN FAVEUR DE LA PARTICIPATION DES HABITANTS

Projets collectifs						
Mois	Conseil Citoyen	Jardins partagés	CMCP	Mieux vivre	RDV Cités	Projets partenariaux
Janvier	1	0	5	3	2	3
Février	3	1	6	3	2	12
Mars	1	2	5	2	3	8
Avril	1	5	4	2	2	6
Mai	1	15	9	3	3	15
Juin	2	17	5	1	4	14
Juillet	1	16	3	0	0	5
Août	0	12	1	1	0	2
Septembre	1	11	3	3	2	4
Octobre	3	5	3	1	3	7
Novembre	1	2	4	1	2	7
décembre	1	1	3	2	1	4
Total	16	87	51	22	24	87

✓ Projets portés :

- **Conseil citoyens** : Installé le 18 décembre 2015, dans le cadre du contrat de ville. Le conseil citoyen composé d'habitants et d'acteurs du territoire s'est réuni régulièrement et a mis en place son règlement intérieur, a préparé et participé aux différents comités du contrat de ville (technique et de pilotage), élaboré un plan de formation répondant aux besoins des membres du conseil et participé à la rencontre régionale des conseils citoyens qui s'est déroulée à Vichy, en octobre 2016.

- **Jardins partagés** : deux animations d'éducation à l'environnement ont été réalisées : "Le compostage" en partenariat avec le SMOCE et "la culture raisonnée" en partenariat avec le CPIE.

- « **Coup de main, Coup de Pouce** » : réseau d'entraide et de solidarité entre habitants, basé sur des échanges de services,

- **Mieux vivre ensemble** : partenariat avec Logisens, les assistantes sociales de secteur du Conseil Départemental, le CADA, rencontres régulières avec les habitants des cités du quartier pour imaginer préparer et réaliser des projets au sein du QPV.

3) Adulte-relais porté par la Ville d'Aurillac

L'adulte relais de la ville d'Aurillac a été recruté au 1^{er} novembre 2016 pour une durée de 3 ans.

Les missions assignées sont :

- Travail collaboratif avec le délégué départemental à la vie associative et le chef de projet politique de la ville à la CABA.

- Travail collaboratif avec l'animateur GUSP de la Ville d'Aurillac

- Prévention de la délinquance, cellule de veille active, en lien étroit avec les autres acteurs privés et publics,

- Médiation auprès des associations et habitants du territoire.

- Favoriser le lien et faciliter le dialogue entre citoyens et institutions.

- Élaborer et mettre en œuvre des actions afin d'impliquer les habitants dans la vie de leur quartier.

- Faciliter la mobilité des habitants et l'accès aux services compétents (partenaires locaux).

- Participer aux réunions liées aux missions.

Compte-tenu du temps d'exercice pour l'année 2016, il n'est pas possible de « bilanter » réellement son action. Néanmoins, les mois de novembre et décembre ont principalement été consacrés à la prise de contact avec les différents services de la collectivité utiles à la réalisation de ses missions, les partenaires institutionnels et associatifs. Prise de contact également avec les habitants du quartier au travers d'un filotage journalier. Enfin, il lui a également été nécessaire de s'approprier les procédures et les modes de fonctionnement et de communication de sa structure de rattachement.

f) Les engagements pris par les signataires du Contrat de Ville

Lors de l'élaboration du Contrat de Ville, les partenaires institutionnels signataires ont pris des engagements afin de concourir à l'atteinte des objectifs dudit contrat dans le cadre de leurs différentes politiques : action sociale, accès à la culture et au sport, éducation, habitat...

Ainsi et afin de permettre aux partenaires de réaliser un premier bilan de leurs engagements, une grille d'évaluation a été définie sur la base des éléments qu'ils ont transmis lors de la rédaction du contrat puis qu'ils ont renseigné au cours du premier semestre 2017.

Ce document est annexé au présent rapport (cf. annexe n°6 - Tableau des engagements des co-signataires du Contrat de Ville 2015/2020 au 15 juin 2017).

V - Les actions / opérations développées au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Au vu des dysfonctionnements et inégalités identifiés sur le quartier prioritaire Marmiers, l'Etat a informé que ce territoire bénéficierait de moyens spécifiques dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) mis en œuvre par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). Ainsi, le quartier de Marmiers est éligible, au titre des quartiers d'intérêt régional, pour recevoir des crédits d'investissements dont les enveloppes prévisionnelles pré-réservées sont :

- 1,2 million d'euros de l'ANRU,
- 2,4 millions d'euros du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes.

Ces premières indications financières seront confirmées ultérieurement en fonction de la nature et de la qualité du Projet de Renouvellement Urbain (PRU) qui sera défini pour le quartier « Marmiers ».

Il est à noter que la définition d'un PRU se fait en deux temps :

- le premier repose sur l'élaboration d'un protocole de préfiguration (c'est la feuille de route pour la définition du PRU) ;
- le second prévoit la rédaction et la signature d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain (2017- 2025) avec l'ANRU, la Région et l'ensemble des partenaires locaux impliqués dans la démarche.

✓ **Le protocole de préfiguration NPNRU**

Le protocole de préfiguration pour la définition du futur PRU du quartier prioritaire « Marmiers » a été co-produit, durant le premier semestre 2016, par les partenaires institutionnels concernés : l'État (Direction Départementale des Territoires du Cantal), la Région Auvergne Rhône Alpes, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, la Ville d'Aurillac, le bailleur social « Logisens » et la Caisse des Dépôts.

Ce protocole, qui a été finalisé le 30 juin 2016 et signé au cours de second semestre 2016, se structure autour de quatre points majeurs :

- la déclinaison de la vocation du quartier à 10-15 ans dont les finalités sont la modification de la structure sociologique et l'amélioration de son image et de son attractivité ;
- l'identification de trois axes de travail : la stratégie territoriale (avec la consolidation de l'entrée sud de l'agglomération), l'engagement dans une démarche « écoquartier » et le développement de la mixité des fonctions (centre commercial de Marmiers, polarité sport et loisir du sud d'Aurillac...) ;
- la proposition d'un programme de travail comprenant la réalisation d'études (qui doivent permettre de préciser et définir le futur PRU Marmiers) et la mise en place d'instances de travail et de validation ;
- la définition de la gouvernance et de l'organisation de travail.

✓ **Le programme de travail prévisionnel**

Le programme de travail pour la définition du PRU « Marmiers » prévoit :

- la réalisation de **cinq études** (cf. annexe n°7 - Trois études de programmation, une étude liée à la stratégie de peuplement à l'échelle de l'agglomération et une étude dite « ensemblière » devant servir à la définition du PRU du quartier prioritaire « Marmiers ») ;
- la mise en place de **deux instances partenariales** : une instance technique (la Cellule Opérationnelle de Renouvellement Urbain/CORU) et une instance de pré-validation (la Cellule Institutionnelle de Renouvellement Urbain/CIRU) ;
- l'animation de **deux groupes de travail** : « Participation citoyenne et stratégie de concertation » et « Stratégie de communication ».

✓ Etat d'avancement du programme de travail

En 2016, trois études ont été lancées et 5 réunions de la CORU ont été organisées.

- Concernant les trois études :

- * Deux sont sous maîtrise d'ouvrage Ville d'Aurillac : l'étude de faisabilité pour la création d'une régie de quartier ou de territoire (lancée en mars 2016) et l'étude de programmation Cré@cité (démarrée en septembre 2016) ;

- * une est pilotée par la CABA : l'étude « Stratégie de peuplement de l'agglomération aurillacoise et programmation habitat du Projet de Renouvellement Urbain ».

Concernant cette dernière, elle a été lancée le 19 juillet 2016 dans le cadre d'une CORU élargie afin d'associer d'autres partenaires compte tenu de leur champ de compétences, à savoir : le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Aurillac, le service en charge du PLUI-H et de l'urbanisme à la CABA, le bailleur social la SA Polygone, la mission logement du Conseil départemental, LOGEHAB (Action Logement) et SOLIHA Cantal.

Les objectifs poursuivis par cette étude sont :

- définir les orientations en matière d'équilibre / rééquilibrage du peuplement à l'échelle de l'agglomération ;

- identifier et préconiser la programmation de logements pour le quartier prioritaire « Marmiers » et à l'échelle de l'agglomération, afin de contribuer à une plus grande mixité sociale ;

- rédiger la Convention Intercommunale d'Attribution (mesure issue de loi « Egalité et Citoyenneté » promulguée en janvier 2017).

Les premiers résultats des travaux de cette étude, qui ont été présentés aux partenaires institutionnels (lors de la CORU élargie du 14 octobre 2016), portent sur les éléments de diagnostic et précisent la démarche retenue pour définir la stratégie de peuplement (cf. annexe n°8 - Diagnostic du peuplement du parc social à l'échelle de la CABA).

Compte tenu de la complexité de cette étude et afin de tenir compte des futures mesures inscrites dans la loi « Egalité et Citoyenneté », il a été proposé de modifier le calendrier afin de permettre la rédaction, au cours du premier semestre 2017, d'un rapport complet intitulé « Stratégie de peuplement de l'agglomération aurillacoise ».

- Concernant les réunions de la CORU (Cellule Opérationnelle de Renouvellement Urbain / animée par le service Politique de la Ville de la CABA)

Cinq rencontres ont été organisées en 2016 et ont permis :

- * de co-rédiger le protocole de préfiguration NPNRU et organiser sa signature ;

- * de rédiger les cahiers des charges des études inscrites au programme de travail ;

- * de définir et formaliser le calendrier du protocole de préfiguration NPNRU : articulation entre les différentes études et mise en place des instances partenariales et groupes de travail ;

- * d'élaborer la feuille de route relative à la mise en place du groupe de travail « Participation citoyenne » ;

- * de co-produire une note synthétique "Label Ecoquartier" présentant et exposant la démarche (avantages, inconvénients, impacts, etc.). Document à destination des institutions impliquées dans la définition du PRU du quartier prioritaire Marmiers afin qu'ils puissent se positionner et valider leurs engagements ;

- * d'analyser les offres des cabinets d'études et organiser leur audition dans le cadre du marché public pour la réalisation de l'étude de définition du PRU « Marmiers ».

VI - La participation citoyenne / le Conseil Citoyen

✓ Rappel du cadre réglementaire

Instauré par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, le Conseil Citoyen a pour finalité de :

- développer la participation des habitants au sein de leur quartier ;
- favoriser leur implication ;
- reconnaître la capacité des habitants, jeunes et moins jeunes, à être acteurs des transformations de la société et de leur quartier.

Le Conseil Citoyen revêt deux missions majeures :

- stimuler et appuyer les initiatives citoyennes en étant un espace de co-construction de projets / actions en réponse aux problèmes identifiés ;
- favoriser l'émergence et la valorisation d'une expression libre des habitants du quartier prioritaire en leur permettant de faire part de leurs points de vue et en reconnaissant leur « expertise d'usage ».

Le Conseil Citoyen est composé de deux collèges ayant chacun le même nombre de membres :

- un **collège « habitants »** (représentant au moins 50% du Conseil), présentant une parité hommes/femmes et intégrant les différentes composantes de la population du quartier ;
- un **collège « associations et acteurs locaux »** réunissant les associations (de locataires, de parents d'élèves, collectifs citoyens, etc.) et collectifs directement implantés dans le quartier prioritaire, ainsi que les acteurs de terrain exerçant une activité professionnelle ou non lucrative au sein du quartier et ne présentant pas de lien direct avec l'un des acteurs institutionnels déjà représentés au sein des instances du Contrat de Ville (commerçants, entrepreneurs et professions paramédicales installés dans le quartier).

✓ L'installation du Conseil Citoyen du quartier prioritaire « Marmiers »

Le Centre social de Marmiers a été proposé par l'Etat (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Cantal) pour être la structure porteuse. Il servira d'appui au Conseil Citoyen le temps de l'acquisition d'une autonomie suffisante (formation de ses membres et instauration d'une dynamique collective).

L'installation de ce dispositif s'est déroulée de la façon suivante :

- organisation par l'Etat, à l'automne 2014, de réunions d'informations et d'échanges auxquelles tous les habitants et acteurs locaux du quartier prioritaire ont été invités afin de leur présenter le cadre de référence du Conseil Citoyen et de leur proposer de faire acte de candidature ;
- en septembre 2015, transmission de la composition du Conseil Citoyen au Préfet du Cantal, après consultation du Maire d'Aurillac et du Président de l'EPCI, afin qu'ils reconnaissent par arrêté sa composition et accordent la qualité de structure porteuse au Centre social de Marmiers ;
- au cours du dernier trimestre 2015, installation du Conseil Citoyen et définition par ses membres d'une charte précisant les modalités d'organisation et de fonctionnement (cf. annexe n° 9).

✓ Le fonctionnement / l'activité du Conseil Citoyen en 2016

Partie rédigée par la DDCSPP 15 (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Cantal)

Installé le 18 décembre 2015, dans le cadre du contrat de ville, et animé par le centre social de Marmiers (le médiateur social), le conseil citoyen composé d'habitants et d'acteurs du territoire s'est réuni régulièrement dès janvier 2016 pour mettre en place son règlement intérieur, préparer et participer aux différents comités du contrat de ville (technique et de pilotage), participer à des groupes de réflexion sur le projet de territoire "Créacité", élaborer un plan de formation répondant aux besoins des membres du conseil et participer à la rencontre régionale des conseils citoyens qui s'est déroulée à Vichy, en octobre 2016 (soit 13 séances du conseil, 2 réunion "comité technique", 1 rencontre à l'extérieur).

VII - Les perspectives envisagées pour 2017

Pour l'année 2017, il sera primordial de poursuivre et développer quatre axes majeurs au titre du Contrat de Ville 2015/2020 :

⇒ La co-construction des projets

La co-construction, l'élaboration collective, la démarche participative constituent des processus essentiels à pérenniser pour la définition et la mise en œuvre des actions/projets du Contrat de Ville. Toutefois, ce type de démarches demande une implication plus forte et régulière de la part de tous les acteurs locaux (institutions, associations et habitants/usagers). Ainsi, il conviendra de réaffirmer le rôle et la place de chacun dans l'animation dudit contrat et de préciser ou rappeler comment sont pilotés ces processus et quels en sont les outils.

⇒ le renforcement du lien social

Les actions proposées devront veiller à renforcer les liens sociaux et permettre aux « Hommes » de vivre ensemble, de partager des moments et de construire / faire vivre des réseaux locaux de solidarité.

En effet, sur les quartiers (prioritaire et en veille) où la « cohésion sociale » est identifiée comme défaillante, des actions devront être développées afin :

- de promouvoir la « cohésion sociale », dans un contexte où celle-ci est détériorée du fait de l'isolement social, du sentiment d'insécurité voire même de conflits entre différentes composantes de la société (jeunes/aînés, autochtones/migrants, etc.) ;
- de développer une intervention de « proximité » en étant au contact direct avec des habitants, tout en tenant compte de leurs difficultés et de leurs aspirations ;
- de promouvoir la « participation des habitants » en suscitant leur implication dans la mise en œuvre des politiques sociales et des projets les concernant, en accompagnant les initiatives qui émanent des citoyens et en favorisant le développement des pratiques associatives en vue de contribuer au mieux-être collectif dans la vie du quartier, voire de la « cité ».

⇒ l'accentuation de l'accompagnement des publics et le développement de la démarche du « aller vers »

De nombreuses actions développées dans le cadre du Contrat de Ville rencontrent des difficultés pour toucher le public visé. Il est donc nécessaire de repenser l'accompagnement de ces populations, que ce soit pour les actions spécifiques mises en place sur leurs territoires ou pour les services / dispositifs de droit commun (emploi, accès aux soins, accès aux offres de loisirs / culturelles...).

Aujourd'hui, il apparaît fondamental de définir, pour tous les projets développés, l'accompagnement (être avec et aller vers) à proposer aux publics qui sont à toucher. Sa définition doit reposer sur le renforcement :

- du partenariat local par la mise en place de nouvelles coopérations et synergies entre des différentes institutions et acteurs locaux intervenant sur ces territoires ;
- du travail de proximité ;
- de nouvelles méthodes d'interventions (dont le travail de proximité / la médiation sociale, culturelle.. .).

Ainsi, l'accompagnement doit se construire autour de différentes dimensions : l'aspect relationnel par la prise en compte de la situation et de la personne, l'aspect directionnel en identifiant le chemin de vie suivi et l'aspect temporel en allant à son rythme.

⇒ **L'accompagnement / le développement de la participation des habitants**

L'objectif qui sera poursuivi en 2017 sera de soutenir et encourager les dynamiques engagées (Conseil Citoyen, Fonds de Participation des Habitants, réseaux et collectifs d'habitants...) en renforçant le « pouvoir d'agir » des habitants.

En effet, reconnaître la capacité qu'ont les habitants, jeunes et moins jeunes, à être acteurs des transformations de la société, c'est leur donner la possibilité :

- de s'organiser pour mettre en place des actions en réponse aux problèmes et priorités qu'ils identifient ;
- de participer en exprimant leurs points de vue (en reconnaissant leur expertise d'usage) sur les prises de décisions les concernant.

Dans ce cadre, des méthodes / outils devront être proposés (formations, accompagnements spécifiques et renforcés, temps de rencontre thématique et de proximité, etc.) afin d'aider à la mobilisation individuelle et collective et ainsi rompre la spirale de l'exclusion et de l'isolement.

CONCLUSION

La Politique de la Ville est souvent décriée en raison de ses résultats qui sont peu visibles et peuvent paraître insuffisants au regard des enjeux des quartiers dits en décrochage et aux problématiques auxquelles elle doit faire face.

Le bilan de l'année 2016 est relativement satisfaisant et met en exergue de réelles plus values :

- le développement d'actions et services nouveaux dans différents domaines (accès aux loisirs, à la santé, aux sports et à la culture, amélioration des conditions de vie des habitants, évolution positive de l'image des quartiers et de leurs habitants...);
- la mobilisation et l'implication des habitants aux projets qui les concernent ;
- l'implication soutenue des acteurs locaux pour la définition et la mise en œuvre de projets dans le cadre d'une démarche de co-construction.

Cependant, il n'en reste pas moins que la précarité et les difficultés sociales demeurent fortes sur ces territoires, amplifiées par une situation socio-économique fragile et en pleine mutation.

Sans transformation profonde (progressive mais volontariste) de ces quartiers et plus particulièrement celui de Marmiers et du centre ancien, il sera difficile de gommer l'ensemble des dysfonctionnements, de réduire les inégalités et d'assurer un réel rééquilibrage du peuplement à l'échelle de l'agglomération.

La finalité (ambitieuse mais louable) est de permettre à ces territoires prioritaires d'évoluer dans un environnement suffisamment favorable, à l'instar des autres territoires de l'unité urbaine, en leur proposant des services, équipements et infrastructures de qualité (logements, cadre de vie, emplois, commerces, etc).

Pour ce faire et afin d'éviter que le fossé continue de se creuser entre les zones les plus pauvres d'Aurillac et le reste du territoire de l'agglomération, il conviendra :

- de proposer des réponses durables aux problématiques identifiées, notamment sur le volet habitat (au travers de projets de renouvellements urbains ambitieux) et dans le domaine du développement économique et commercial, sources de création d'emploi ;
- de renforcer / amplifier les actions d'amélioration du cadre de vie des habitants, ainsi que de leurs conditions de vie sur le parc HLM ;
- de poursuivre les actions favorisant les liens sociaux et le « vivre ensemble » en développant les échanges et les rencontres entre habitants ;
- d'activer toutes les ressources locales, régionales et nationales (Politiques de droit commun et spécifiques) afin de poursuivre et renforcer l'animation partenariale au service des projets de territoires/de quartiers.

ANNEXES

- ✓ annexe n°1 : Cartographie des quartiers en Politique de la Ville
- ✓ annexe n°2 : Schéma de gouvernance et d'animation partenariale du Contrat de Ville
- ✓ annexe n°3 : Grilles d'indicateurs de contexte 2015 et 2016
- ✓ annexe n°4 : Synthèse des projets de la programmation 2016 du Contrat de Ville
- ✓ annexe n°5 : Délibération du 23 mars 2017 du conseil municipal de la Ville d'Aurillac relative à la DSU
- ✓ annexe n°6 : Tableau des engagements des co-signataires du Contrat de Ville 2015/2020 (au 15 juin 2017)
- ✓ annexe n°7 : Schéma des cinq études du programme de travail pour la définition du PRU « Marmiers »
- ✓ annexe n°8 : Diagnostic de l'étude « Stratégie de peuplement de l'agglomération aurillacoise »
- ✓ annexe n°9 : Charte précisant les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil Citoyen
- ✓ annexe n°10 : Avis du Conseil Citoyen concernant le rapport 2016 sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville
- ✓ annexe n°11 : Délibération du Conseil Municipal de la Ville d'Aurillac relatif au rapport 2016 sur la mise en œuvre de la « Politique de la Ville »

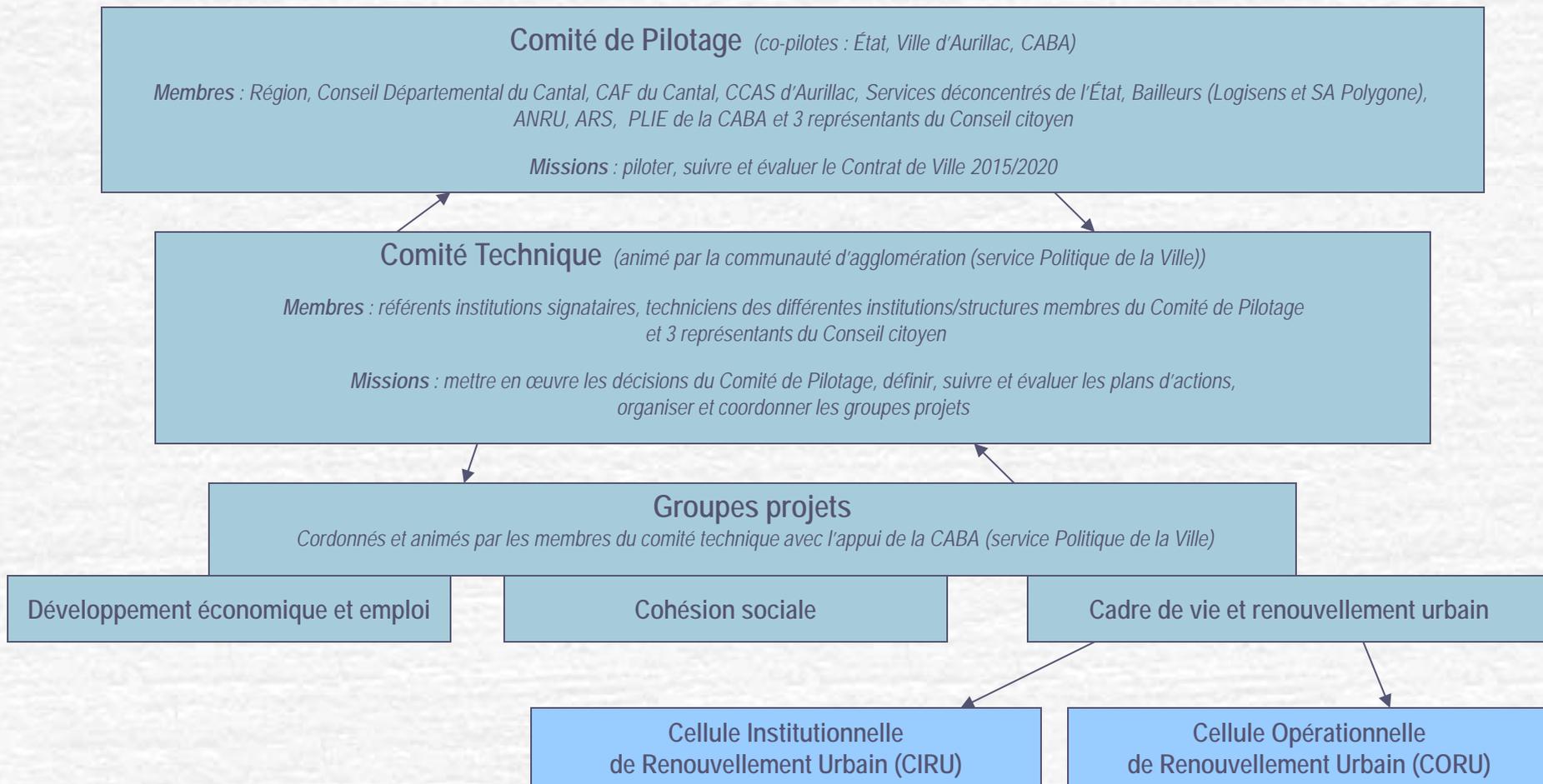
Annexe n° 1

Cartographie des quartiers en Politique de la Ville

Annexe n° 2

Schéma de gouvernance et d'animation partenariale du Contrat de Ville 2015/2020

La gouvernance et l'animation partenariale du Contrat de Ville



Annexe n° 3

Grilles d'indicateurs de contexte 2015 et 2016

Contrat de Ville 2015/2020 du bassin d'Aurillac
Grille d'indicateurs de contexte - Année 2015 (document au 12/06/2017)

Thèmes	Données mesurées	Source	Quartiers en Politique de la Ville				Commune d'Aurillac	CABA
			Marmiers ¹	Brouzac	St Géraud	Îlots Belbex ²		
Population	Nombre d'habitants	INSEE / Bailleurs sociaux (données OPS 2014)	1 013	177	2 120	263	28 850 ³	56 383 ⁴
		<i>dont femmes</i>	54%		51,9%		55%	53%
		<i>dont hommes</i>	46%		48,1%		45%	47%
	Nombre de ménages total (en 2013) - Données INSEE		572	94	1 638	118	14 062	25 342
	Nombre d'habitants vivant sur le parc HLM (nombre de mineurs + total des majeurs)		688	177	550	263	5 060	6 351
		<i>pour le bailleur Logisens</i>	688	177	189		3 057	3 653
		<i>pour le bailleur Polygone</i>			361	263	2 003	2 698
	Nombre de ménages vivant sur le parc HLM (nombre de ménages ayant répondu à l'enquête + nombre de ménages n'ayant pas répondu à l'enquête)		399	94	391	118	3 180	3 608
		<i>pour le bailleur Logisens</i>	399	94	151		2 069	2 237
		<i>pour le bailleur Polygone</i>			240	118	1 111	1 371
Part de ménages vivant sur le parc HLM		69,76%	100%	23,87%	100%	22,61%	14,24%	
Nombre de ménages composés de femme ou homme seul sur le parc HLM		153	34	202	24	1 303	1 538	
	<i>pour le bailleur Logisens</i>	153	34	86		805	989	
	<i>pour le bailleur Polygone</i>			116	24	498	549	
Nombre de mineurs sur le parc HLM		176	54	108	83	1 215	1 728	
	<i>pour le bailleur Logisens</i>	176	54	32		737	1 006	
	<i>pour le bailleur Polygone</i>			76	83	478	722	
Familles qui ont 3 enfants et plus (familles monoparentales avec 3 enfants et plus + couple avec 3 enfants ou plus) sur le parc HLM		27	7	14	9	136	178	
	<i>pour le bailleur Logisens</i>	27	7	4		90	106	
	<i>pour le bailleur Polygone</i>			10	9	46	72	
Nombre de familles monoparentales sur le parc HLM		62	18	61	27	168		
	<i>pour le bailleur Logisens</i>	62	18	19		99		
	<i>pour le bailleur Polygone</i>			42	27	69	260	
Part des familles monoparentales (en %) sur le parc HLM		15,54%	19,15%	15,60%	22,88%	17% ⁵	11,9% ⁵	
	<i>pour le bailleur Logisens</i>	15,54%	19,15%	12,58%				
	<i>pour le bailleur Polygone</i>			17,50%	22,88%			

Thèmes	Données mesurées	Source	Quartiers en Politique de la Ville					CABA	
			Marmiers ¹				Total		Commune d'Aurillac
			Brouzac	St Gérard	Îlots Belbex ²				
Population (suite...)	Nombre d'emplois stables sur le parc HLM <i>pour le bailleur Logisens</i> <i>pour le bailleur Polygone</i>	Bailleurs sociaux (données OPS 2014)	80	58	51	215	428	621	
	Part des emplois stables sur le parc HLM <i>pour le bailleur Logisens</i> <i>pour le bailleur Polygone</i>		20,05%	14,83%	43,22%		34,26%	38,15%	
	Nombre d'emplois précaires sur le parc HLM <i>pour le bailleur Logisens</i> <i>pour le bailleur Polygone</i>		32	46	20	105		30%	31%
	Part des emplois précaires sur le parc HLM <i>pour le bailleur Logisens</i> <i>pour le bailleur Polygone</i>		8,02%	11,76%	16,95%		13,05%	38,52%	45,30%
	Nombre d'allocataires CAF bénéficiaires du RSA		194	29	31	484	6	6	6
	Nombre de ménages allocataires CAF qui perçoivent AAH (Allocation Adulte Handicapé) Part des ménages du quartier percevant AAH		130	19	19	283	6	6	6
Prestations sociales	Part des allocataires dont le revenu est constitué à + de 50 % de prestations sociales	22,73%	7,02%	16,10%		0,04%	0,02%		
	Taux de couverture des allocataires CAF par le RSA socle	6	6	6		6	6	6	
	Part de locataire HLM ayant un revenu inférieur à 20% du PLUS (en %)	24,06%	30,85%	22,88%		25,45%	23,02%		
	Part de locataire HLM ayant un revenu entre 20% et 40% du PLUS (en %)	24,31%	30,85%	22,88%		22,54%	20,87%		
Précarité économique	Part de locataire HLM ayant un revenu inférieur à 40% du PLUS (en %)	48,37%	53,19%	38,14%		43,65%	40,69%		
	Taux d'impayés des ménages dans le parc HLM <i>pour le bailleur Logisens</i> <i>pour le bailleur Polygone</i>	25,50%	24,46%	42%		16,31%	14,11%		
	Part de locataire HLM ayant un revenu inférieur à 20% du PLUS (en %)	24,31%	22,34%	15,25%		14,04%	14,37%		
	Part de locataire HLM ayant un revenu entre 20% et 40% du PLUS (en %)	24,31%	22,34%	15,25%		14,04%	14,37%		

Thèmes	Données mesurées	Source	Quartiers en Politique de la Ville					CABA
			Marmiers ¹	Brouzac	St Géraud	Îlots Belbex ²	Total	
Emploi	Nombre de chômeurs par sexe vivant sur le parc HLM pour le bailleur Logisens pour le bailleur Polygone	Bailleurs sociaux (données OPS 2014)	97	15	69	25	206	549
	Nombre de demandeurs d'emploi par sexe (A,B,C) ⁷ dont femmes dont hommes	Pôle Emploi (Décembre 2014)	124					8
	Taux de couverture de la population totale par la CMUC par sexe dont femmes dont hommes	CAF du Cantal (données au 31 mai 2015)	16,50%	6	15,74%	6		9%
Santé	Part de logements locatifs sociaux publics (en %) ⁹	DDT15 (fin 2016)	74,35%	100%	28,97%	100%		20,83%
	Nombre de logements locatifs sociaux pour le bailleur Logisens pour le bailleur Polygone		429	96	432	123	1 080	3 740
	Evolution du nombre de logements locatifs sociaux (différence 2013-2014) pour le bailleur Logisens pour le bailleur Polygone		429	96	173		698	1 895
Logement	Nombre de logements réservés (DRP et Commune / CCAS) pour le bailleur Logisens contingent préfectoral (DRP) contingent mairie (CCAS) pour le bailleur Polygone contingent préfectoral (DRP) contingent mairie (CCAS)	Bailleurs sociaux (données OPS 2014)	95	17	198	49	359	883
	Part des logements réservés (en %) pour le bailleur Logisens pour le bailleur Polygone		22,14%	18,09%	45,83%	39,84%		29,04%
	Nombre de logements vacants pour le bailleur Logisens pour le bailleur Polygone		4	3	43	8	58	66
	Part des logements vacants (sur le parc HLM à plus de 3 mois) pour le bailleur Logisens pour le bailleur Polygone		0,93%	3,13%	9,95%	6,50%		2,04%

Thèmes	Données mesurées	Source	Quartiers en Politique de la Ville					Commune d'Aurillac	CABA
			Marmiers ¹	Brouzac	St Géraud	Îlots Belbex ²	Total		
Logement (suite)	Part des allocataires CAF bénéficiant des APL	CAF du Cantal (données au 31 mai 2015)	6						
	----- <i>dont femmes</i> ----- <i>dont hommes</i> -----								
Sécurité	Nombre de faits sur une année	Police Nationale (Données 2014)	22	5	133	5	165	1 427	
	Nombre d'atteintes aux biens sur une année		12	1	50	2	65	338	
	Nombre d'interventions des forces de l'ordre sur une année		434		593	33	1 060	3 672	

Données non disponibles

¹ Quartier prioritaire de Marmiers, composé de 4 résidences HLM : Canteloube, Clémenceau, Cortat, Marmiers

² Trois sites concernés par les îlots de Belbex : la résidence HLM des Remparts, la résidence HLM Louis Aragon et les pavillons individuels Paul Valéry

³ Données INSEE (populations légales en vigueur à compter du 01/01/2015)

⁴ Données CABA (extrait du site internet de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac)

⁵ Données INSEE - Année 2013 (correspondant à l'ensemble des ménages)

⁶ Données en cours de traitement devant être transmises en juillet 2017

⁷ Source : Pôle emploi Cantal - données brutes

⁸ Collecte des données en cours

⁹ Hors logements résidences sociales et EHPAD

Les données de la SA Polygone ne prennent pas en compte les résidences étudiantes

Contrat de Ville 2015/2020 du bassin d'Aurillac
Grille d'indicateurs de contexte - Année 2016 (document au 07/06/2017)

Thèmes	Données mesurées	Source	Quartiers en Politique de la Ville					Total	Commune d'Aurillac	CABA
			Marmiers ¹	Brouzac	St Gérard	Îlots Belbex ²				
Population	Nombre d'habitants	INSEE / Bailleurs sociaux (données OPS 2016)	1 013	175	2 120	257	3 577	28 850 ³	56 383 ⁴	
		dont femmes	54%		51,9%			55%	53%	
		dont hommes	46%		48,1%			45%	47%	
	Nombre de ménages total (en 2013)		572	96	1 638	108	2 403	14 062	25 342	
	Nombre d'habitants vivant sur le parc HLM (nombre de mineurs + total des majeurs)		713	175	494	257	1 639	5 118	6 671	
		pour le bailleur Logisens	713	175	223		1 111	3 166	4 025	
		pour le bailleur Polygone			271	257	528	1 952	2 646	
	Nombre de ménages vivant sur le parc HLM (nombre de ménages ayant répondu à l'enquête + nombre de ménages n'ayant pas répondu à l'enquête)		420	96	409	108	1 033	3 058	3 748	
		pour le bailleur Logisens	420	96	183		699	1 915	2 340	
		pour le bailleur Polygone			226	108	334	1 143	1 408	
	Part de ménages vivant sur le parc HLM		73,43%	100,00%	24,97%	100,00%		21,75%	14,79%	
	Nombre de ménages composés de femme ou homme seul sur le parc HLM		162	39	219	21	441	1 389	1 547	
	pour le bailleur Logisens	162	39	104		305	857	971		
	pour le bailleur Polygone			115	21	136	532	576		
Nombre de mineurs sur le parc HLM		188	48	96	99	431	1 169	1 649		
	pour le bailleur Logisens	188	48	56		292	747	1 006		
	pour le bailleur Polygone			40	99	139	422	643		
Familles qui ont 3 enfants et plus (familles monoparentales avec 3 enfants et plus + couple avec 3 enfants ou plus) sur le parc HLM		36	8	13	17	74	147	188		
	pour le bailleur Logisens	36	8	9		53	102	118		
	pour le bailleur Polygone			4	17	21	45	70		
Nombre de familles monoparentales sur le parc HLM		77	19	52	41	189	563	727		
	pour le bailleur Logisens	77	19	22		118	341	442		
	pour le bailleur Polygone			30	41	71	222	285		
Part des familles monoparentales (en %) sur le parc HLM		18,33%	19,79%	12,71%	37,96%		18,41%	19,40%		
	pour le bailleur Logisens	18,33%	19,79%	12,02%			17,81%	18,89%		
	pour le bailleur Polygone			13,27%	37,96%		19,42%	20,24%		

Thèmes	Données mesurées	Source	Quartiers en Politique de la Ville					Commune d'Aurillac	CABA
			Marmiers ¹	Brouzac	St Gérard	Îlots Belbex ²	Total		
Population (suite...)	Nombre d'emplois stables sur le parc HLM pour le bailleur Logisens pour le bailleur Polygone	Bailleurs sociaux (données OPS 2016)	72	20	40	46	178	932	1356
	Part des emplois stables sur le parc HLM pour le bailleur Logisens pour le bailleur Polygone		17,14%	20,83%	7,65%	42,59%	27,62%	27,62%	32,74%
	Nombre d'emplois précaires sur le parc HLM pour le bailleur Logisens pour le bailleur Polygone		49	5	95	44	193	527	707
	Part des emplois précaires sur le parc HLM pour le bailleur Logisens pour le bailleur Polygone		11,67%	5,21%	23,23%	40,74%	17,23%	17,23%	18,86%
	Nombre d'allocataires CAF bénéficiaires du RSA		5	5	5	5	5	5	5
	Nombre de ménages allocataires CAF qui perçoivent AAH (Allocation Adulte Handicapé) Part des ménages du quartier percevant AAH		5	5	5	5	5	5	5
Prestations sociales	Part des allocataires dont le revenu est constitué à + de 50 % de prestations sociales	CAF Cantal	11,67%	5,21%	7,65%	40,74%	9,97%	9,97%	11,11%
	Taux de couverture des allocataires CAF par le RSA socie		35,84%	40,74%	29,40%	31,75%	29,40%	31,75%	
Précarité économique	Part de locataire HLM ayant un revenu inférieur à 20% du PLUS (en %) pour le bailleur Logisens pour le bailleur Polygone	Bailleurs sociaux (données OPS 2016)	29,29%	22,92%	44,74%	26,85%	23,51%	23,51%	21,13%
	Part de locataire HLM ayant un revenu entre 20% et 40% du PLUS (en %) pour le bailleur Logisens pour le bailleur Polygone		29,29%	22,92%	42,08%	26,85%	20,57%	20,57%	18,72%
	Part de locataire HLM ayant un revenu inférieur à 40% du PLUS (en %) pour le bailleur Logisens pour le bailleur Polygone		18,33%	35,42%	18,03%	13,89%	19,43%	19,43%	18,50%
	Part de locataire HLM ayant un revenu inférieur à 40% du PLUS (en %) pour le bailleur Logisens pour le bailleur Polygone		47,62%	58,33%	60,39%	40,74%	40,52%	40,52%	37,97%
	Taux d'impayés des ménages dans le parc HLM pour le bailleur Logisens pour le bailleur Polygone		47,62%	58,33%	60,11%	40,74%	40,00%	40,00%	37,22%
	Taux d'impayés des ménages dans le parc HLM pour le bailleur Logisens pour le bailleur Polygone		26,00%	22,00%	23,96%	20%	17,79%	17,79%	16,01%
			26,00%	22,00%	28,00%	20,37%	25,00%	20,80%	
					19,91%		10,59%	11,22%	

Thèmes	Données mesurées	Source	Quartiers en Politique de la Ville					CABA	
			Marmiers ¹	Brouzac	St Géraud	Îlots Belbex ²	Total		Commune d'Aurillac
Emploi	Nombre de chômeurs par sexe vivant sur le parc HLM <i>pour le bailleur Logisens</i> <i>pour le bailleur Polygone</i>	Bailleurs sociaux (données OPS 2016)	72	22	70	18	182	444	561
			72	22	32		126	284	356
					38	18	56	160	205
	Nombre de demandeurs d'emploi par sexe (A,B,C) au 31/03/2016 ⁶ <i>dont femmes</i> <i>dont hommes</i>	Pôle Emploi Cantal (données brutes - mars 2017)	165					7	7
			39%					7	7
			61%					7	7
Santé	Taux de couverture de la population totale par la CMUC par sexe <i>dont femmes</i> <i>dont hommes</i>	CAF du Cantal	5						
Logement	Part de logements locatifs sociaux publics (en %) ⁸	DDT15 (fin 2016)	74,35%	100%	28,97%	100%		20,83%	14,89%
	Nombre de logements locatifs sociaux <i>pour le bailleur Logisens (au 31/12/2016)</i> <i>pour le bailleur Polygone</i>		429	96	451	123	1 099	3 158	3 855
			429	96	192		717	1 954	2 380
					259	123	382	1 204	1 475
	Evolution du nombre de logements locatifs sociaux en 2015 <i>pour le bailleur Logisens (différence 2014 - 2016)</i> <i>pour le bailleur Polygone (différence 2014 - 2016)</i>		0	0	19	0	19	117	115
			0	0	19		19	59	47
					0	0	0	58	68
	Nombre de logements réservés (DRP et Commune / CCAS) <i>pour le bailleur Logisens</i> <i>contingent préfectoral (DRP)</i> <i>contingent mairie (CCAS)</i> <i>pour le bailleur Polygone</i>		98	17	195	69	379	900	1 020
			98	17	73		188	440	501
					38		143	354	415
				35		45	86	86	
				122	69	191	460	519	
				48	50	98	296	355	
				74	19	93	164	164	
Part des logements réservés (en %)			22,84%	17,71%	43,24%	56,10%		28,50%	26,46%
			22,84%	17,71%	38,02%			22,52%	21,05%
					47,10%	56,10%		38,21%	35,19%
Nombre de logements vacants <i>pour le bailleur Logisens</i> <i>pour le bailleur Polygone</i>		8	2	50	12	72	115	120	
		8	2	4		14	49	52	
				46	12	58	66	68	
Part des logements vacants (sur le parc HLM à plus de 3 mois) <i>pour le bailleur Logisens</i> <i>pour le bailleur Polygone</i>		1,86%	2,08%	11,09%	9,76%		3,64%	3,11%	
		1,86%	2,08%	2,08%			2,51%	2,18%	
				17,76%	9,76%		5,48%	4,61%	

Thèmes	Données mesurées	Source	Quartiers en Politique de la Ville					Commune d'Aurillac	CABA
			Marmiers ¹	Brouzac	St Géraud	Îlots Belbex ²	Total		
Logement (suite...)	Part des allocataires CAF bénéficiant des APL	CAF du Cantal	5						
	----- dont femmes ----- dont hommes								
Sécurité	Nombre de faits sur une année	Police Nationale (données 2016)						1 648 ⁹	
	Nombre d'atteintes aux biens sur une année							1 014 ⁹	
	Nombre d'interventions des forces de l'ordre sur une année		523		725	128	1 376	3 192 ⁹	

Données non disponibles

¹ Quartier prioritaire de Marmiers, composé de 4 résidences HLM : Canteloube, Clémenceau, Cortat, Marmiers

² Trois sites concernés par les îlots de Belbex : la résidence HLM des Remparts, la résidence HLM Louis Aragon et les pavillons individuels Paul Valéry

³ Données INSEE (populations légales en vigueur à compter du 01/01/2015)

⁴ Données CABA (extrait du site internet de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac)

⁵ Données en cours de traitement devant être transmises en juillet 2017

⁶ Source : Pôle emploi Cantal - données brutes - mars 2017

⁷ Collecte des données en cours

⁸ Hors logements résidences sociales et EHPAD

⁹ Chiffres comportant la circonscription complète de la Police Nationale (AURILLAC et ARPAJON-SUR-CERE) - Pas de différenciation possible entre les quartiers

Les données de la SA Polygone ne prennent pas en compte les résidences étudiantes

Annexe n° 4

Synthèse des projets de la programmation 2016 du Contrat de Ville

Contrat de ville 2015/2020 du bassin d'Aurillac

Programmation 2016 - Synthèse des projets

1. Développement économique et emploi

N° Projet	Intitulé du Projet	Porteur du projet	Nouvelle (N) / Reconversion (R)	Contenu du Projet
1	<p>Opération "Open" : construction et animation d'un dispositif d'appui et de stimulation d'activité économique sur les quartiers en Politique de la ville</p>	Auvergne Active	R	<p>Fin 2015, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (le PLIE et le service Politique de la Ville) a mis en place, avec l'appui d'Auvergne Active, un dispositif appelé « OPEN » dont l'objectif était d'accompagner, sur les quartiers en Politique de la Ville (QPV), des potentiels créateurs d'activité. Les premières observations ont permis de confirmer la nécessité de soutenir cette initiative en renforçant notamment l'accompagnement individuel (mauvaise connaissance des dispositifs de droit commun, souci de sécurité de l'emploi...).</p> <p>Suite à ce constat, les pilotes de cette expérimentation (qui devait se terminer début juillet 2016) souhaitent sa poursuite jusqu'à la fin de l'année 2016 afin d'en faire bénéficier un plus grand nombre de personnes. Ainsi, Auvergne Active prolongera cette action de six mois en reprenant les trois phases déjà initiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'animation d'un comité technique et opérationnel (COTECH/composé des différents partenaires locaux concernés par cette thématique) qui permettra de garantir la mobilisation et la participation du public cible, de suivre la mise en œuvre d'expérimentations et de proposer à tout moment des réajustements ; - l'accompagnement des porteurs de projet à travers des ateliers et des accompagnements individualisés afin d'initier une dynamique positive pour les habitants des QPV ; - la stimulation et la reconnaissance des initiatives « L'Aventure Open 2016 » avec un concours qui sera organisé en décembre 2016 pour venir récompenser les deux meilleurs projets. Les lauréats se verront attribuer un chèque de 1 000 €. <p>Cette action, qui se poursuivra de juillet à décembre 2016 (6 mois), doit permettre de toucher 30 personnes supplémentaires dont 10 du quartier prioritaire Marmiers.</p>

2. Cohésion Sociale

→ Accès à la culture et au sport

N° Projet	Intitulé du Projet	Porteur du projet	Nouvelle (N) / Reconversion (R)	Contenu du Projet
2	<p>Parcours de spectateurs</p>	Théâtre d'Aurillac	R	<p>Suite au constat d'un manque d'intérêt des habitants des quartiers de la ville pour la culture, le théâtre d'Aurillac a engagé, depuis septembre 2015, un travail spécifique sur ces territoires afin de leur faciliter l'accès aux offres et équipements culturels.</p> <p>Dans ce cadre, le théâtre d'Aurillac propose de poursuivre l'action « parcours de spectateurs » mise en place durant la saison culturelle 2015/2016, en organisant une série de spectacles (hors les murs) sur les quartiers en Politique de la ville. A noter que les populations participantes à ces offres culturelles seront invitées à aller assister à une représentation au théâtre d'Aurillac (théâtre Intra-Muros).</p> <p>Le programme s'organisera de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le mercredi 30 novembre 2016 à 15h30 au Centre Social de Marmiers : un spectacle jeune public « Culotte & Crotte de nez » (Compagnie du Dago). Une semaine après, accompagnement du public vers un spectacle organisé au théâtre d'Aurillac « Rick le Cube et les mystères du temps » (Compagnie Sati – Ciné-concert 3D).

				<p>- le vendredi 12 mai 2017 à 20h45 au Centre Social de Marmiers : « Je clique donc je suis » (Compagnie Le Phalène). Le lendemain, proposition du spectacle « RDV#7 » (Compagnie le Phalène – Magie mentale) au Théâtre d'Aurillac.</p> <p>Cette opération prévoit de toucher au total 270 habitants (de 5 à 77 ans) du quartier prioritaire « Marmiers ».</p>
3	Résidence d'artiste	Musées d'Aurillac	N	<p>En collaboration avec le théâtre d'Aurillac, les musées d'Aurillac proposent une « Résidence d'artiste » d'une durée de 3 à 5 mois autour de la photographie. En effet, la photographie s'est imposée comme une forme artistique adaptée à un travail de témoignage et de représentation de la vie des habitants, de leur environnement et de leurs évolutions, tout comme elle offre des possibilités d'actions de médiation et d'échange (ateliers, expositions...).</p> <p>Dans ce cadre, il est prévu la présence régulière d'un photographe (Pierrick DELOBELLE) afin de réaliser un travail de création abordant les questions du territoire vécu, de l'aménagement urbain et du patrimoine, des relations sociales intergénérationnelles et multiculturelles ainsi que des pratiques sportives.</p> <p>Une restitution est envisagée fin mai 2017 autour d'une exposition qui pourrait se tenir dans l'espace public (format à définir).</p>
4	Volley Cités	Aurillac Volley Ball	R	<p>Aucune animation sportive régulière n'est organisée sur les quartiers sud d'Aurillac et plus particulièrement sur les trois résidences HLM que sont : Canteloube-Clémenceau, Brouzac et la Montade. Dans ce cadre, l'association sportive Aurillac Volley Ball propose de promouvoir, sur site, le volley et le beach volley auprès de 70 jeunes dont 45 issus du quartier prioritaire « Marmiers ».</p> <p>Le volley est une activité sportive praticable par tous, sans surcoût d'équipement qui développe l'apprentissage de la tolérance, du collectif et de la mixité.</p> <p>Aussi, il est prévu sur la période estivale (du 6 juillet au 12 août 2016) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une animation par semaine sur chacune des trois résidences HLM ; - un tournoi inter-résidences (hors les murs) qui aura lieu au parc Hélias le 29 juillet 2016 ; - une journée regroupement (Beach volley) avec les jeunes des trois résidences (ayant participé aux activités) le 12 août à Rénac.

→ Citoyenneté et lien social

N° Projet	Intitulé du Projet	Porteur du projet	Nouvelle (N) / Reconstruction (R)	Contenu du Projet
5	Créons entre habitants des projets pour « bien vivre ensemble »	La crémaillère du « fait tout ensemble »	R	<p>Le collectif « Fait tout ensemble » créé en 2013 dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (à la suite de la Formation Action Recherche en Développement Social Local) est composé de 80 habitants des quartiers en Politique de la Ville et de professionnels. Ses objectifs sont à la fois de renforcer le lien social entre habitants, de développer/favoriser la solidarité et l'entraide et de permettre au réseau d'habitants « Fait tout Ensemble » de développer des projets contribuant au « bien vivre ensemble ».</p> <p>A noter qu'en avril 2015, une association a été créée : « La crémaillère du Fait tout ensemble » pour lui permettre une reconnaissance, une légitimité et une capacité à bénéficier de moyens afin de mettre en œuvre des actions et développer son activité.</p> <p>Dans la poursuite des dynamiques menées en 2014 et 2015, cette association prévoit de reconduire cinq typologies de projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - organisation d'ateliers d'échange de savoirs et de services : atelier couture pour confection d'objets du quotidien (sacs, trousse, cabas...), atelier bois (à partir de récupération de matériaux), événements ponctuels de type journées échanges sur les pratiques et les bonnes idées, zones de gratuité... ; - mise en place d'animations pour partager des moments de convivialité : animations musicales, pétanque, jeux de société, soirées karaoké... ;

				<ul style="list-style-type: none"> - proposition d'ateliers autour de la notion de « bien-être » : ostéopathie, coiffure, esthétique et mise en beauté, balnéothérapie... ; - aménagement d'espaces verts, gestion d'un jardin partagé, animation autour des enjeux de l'alimentation, de la culture bio, sensibilisation aux gestes éco-citoyens... ; - organisation de temps forts permettant de fédérer et consolider le collectif : projets de voyage à la journée ou séjour, échanges avec d'autres collectifs d'habitants (notamment en Bretagne lors de la 4ème rencontre « rêves d'habitants »), soirées d'information et de présentation du collectif à d'autres habitants...
				<p>En novembre 2015, l'association « Brouzac Ensemble » a souhaité organiser, avec l'appui d'habitants volontaires, un séjour à Paris. La définition et la co-construction de ce projet se sont faites en plusieurs étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - information en direction de l'ensemble des habitants de la résidence HLM « Brouzac » ; - organisation de temps d'échanges pour la définition du programme d'activités du séjour, pour l'organisation de la logistique et pour la gestion administrative et financière... ; - proposition d'opérations / modalités permettant le financement du séjour : mise en place d'échéanciers pour le versement des acomptes des participants, organisation de manifestations/animations/activités afin de collecter des fonds... <p>Ce voyage à Paris, qui s'est déroulé du 13 au 16 mai 2016, a permis aux 34 participants de découvrir les lieux les plus emblématiques de Paris : Tour Eiffel, Arc de Triomphe, Notre Dame de Paris, parc de la Villette et balade sur la Seine en bateau mouche.</p> <p>Cette action a eu pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - permettre aux participants de vivre ensemble un moment fort ; - favoriser l'accès aux loisirs à des familles précarisées et leur donner la possibilité de vivre une expérience en décalage avec leur quotidien ; - encourager la mobilisation des habitants d'un quartier autour d'un projet fédérateur ; - créer du lien entre les familles en dehors du quartier.

➔ Santé et accès aux soins

N° Projet	Intitulé du Projet	Porteur du projet	Nouvelle (N) / Reconduction (R)	Contenu du Projet
7	<p>Expérimentation du Parcours d'Orientation Santé (POS) avec accompagnement vers le soin, l'activité physique et de loisirs</p>	<p>Mutualité Française d'Auvergne (MFA)</p>	<p>N</p>	<p>Suite aux différents diagnostics et enquêtes démontrant la nécessité d'améliorer les comportements liés à la santé des populations vivant sur les quartiers en Politique de la Ville, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, en partenariat avec l'ADEPA (Association.../coordonnateur du Contrat Local de Santé du bassin d'Aurillac) et la Mutualité Française Auvergne (MFA) ont proposé de mettre en place une action expérimentale (d'une durée de 16 mois) autour d'un Parcours d'Orientation Santé (POS).</p> <p>Ce projet, qui cible 15 demandeurs d'emploi de 26 à 49 ans (dont un tiers seront issus du quartier Marmiers), poursuit quatre objectifs majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - donner la possibilité aux participants de faire le point sur leur santé et d'enclencher des changements favorables ; - permettre aux participants qui le souhaitent de profiter d'un accompagnement individualisé vers les structures œuvrant dans le domaine de la santé, de sport, des loisirs... ; - renforcer, à l'issue du POS, leur possibilité d'accéder à un emploi avec des ateliers mis en place par Pôle Emploi ; - renforcer/consolider le partenariat local dans le cadre de l'accompagnement global des demandeurs d'emploi.

				<p>Cette opération, qui se déroulera de septembre 2016 à décembre 2017 (soit 16 mois), s'organisera en trois phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Phase 1 : de juin à novembre 2016 : mise en place d'un groupe projet et identification/mobilisation du public cible ; - Phase 2 : de novembre 2016 à janvier 2017 : réalisation du Parcours d'Orientation Santé (POS) qui prévoit : <ul style="list-style-type: none"> o un atelier « Testes tes taux » en début de POS afin de faire des dépistages (glycémie, tension, etc.) et d'évaluer les conditions physiques ; o sept ateliers de santé animés par différents professionnels de la santé et du bien-être : équilibre alimentaire, information sur les boissons, sucre et graisses cachées, activité physique, sophrologie, tabac et cuisine ; o un bilan de fin de parcours : atelier « Testes tes taux » afin de mesurer l'impact du programme sur la santé des participants du POS. - Phase 3 : de février à décembre 2017 : suivi de l'action expérimentale par les partenaires locaux impliqués (groupe projet qui se réunira une fois par trimestre) et accompagnement individuel et semi-collectif des participants à action (organisation d'une rencontre collective avec les participants une fois par trimestre).
--	--	--	--	--

3. Cadre de vie et renouvellement urbain

N° Projet	Intitulé du Projet	Porteur du projet	Nouvelle (N) / Reconduction (R)	Contenu du Projet
8	<p>Développement des chantiers éducatifs dans le cadre de l'aménagement des espaces en pied d'immeubles et de la réfection des caves</p>	Logisens	N	<p>Dans le cadre du plan d'actions « Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) » défini récemment par le bailleur LOGISENS, 42 actions ont été identifiées au sein des résidences HLM du quartier prioritaire Marmiers. L'aménagement des espaces en pieds d'immeubles ainsi que la poursuite de la réfection de certaines caves de la résidence Canteloube font partis des actions prioritaires à mettre en place. Dans ce cadre, le bailleur social propose d'engager, sur la période de septembre 2016 à décembre 2017, quatre opérations que sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réalisation d'un espace d'ébat pour chien au sein de la résidence Canteloube ; - l'aménagement du petit parc de la cité de Canteloube ; - l'aménagement du cœur d'îlot de la résidence Clémenceau ; - la réfection des caves de la cité de Canteloube (cages 8 à 13). <p>Pour ce faire, il propose :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de mettre en place des chantiers éducatifs afin d'impliquer les jeunes du quartier prioritaire (1 350 h ont été budgétisées, représentant un coût total de 26k €) ; - d'impliquer les habitants à la définition et à la réalisation des aménagements des espaces en pied d'immeuble et à la gestion de ces lieux ; - de lancer une dynamique multi-partenaire dans le but de favoriser la participation citoyenne en amont du futur projet de renouvellement urbain qui sera proposé pour le quartier prioritaire Marmiers.

9	<p>Etude «Stratégie de peuplement de l'agglomération aurillacoise et programmation habitat du projet de renouvellement urbain du quartier de Marmiers»</p>	CABA	N	<p>Dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain (PRU) du quartier prioritaire Marmiers, le programme de travail du protocole de préfiguration (feuille de route) prévoit deux études stratégiques (dont le maître d'ouvrage est la CABA.) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Stratégie de peuplement de l'agglomération aurillacoise et programmation habitat du projet de renouvellement urbain » ; - « Définition du projet de renouvellement urbain du quartier prioritaire Marmiers ». <p>La première étude qui sera financée dans le cadre de la programmation 2016 du Contrat Ville (et devrait être lancée en juillet 2016) poursuit 3 objectifs majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - définir les orientations en matière d'équilibre/rééquilibrage du peuplement à l'échelle de l'agglomération ; - définir la programmation de logements qui doit contribuer à une plus grande mixité sociale à l'échelle de l'agglomération ; - rédiger la Convention d'Equilibre Territorial (CET). <p>La mise en œuvre de cette étude s'organisera en 4 phases :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Diagnostic Peuplement et Habitat (3 mois – juillet à septembre 2016), 2. Définition de la stratégie de peuplement (2 mois – septembre à octobre 2016), 3. Mise en œuvre de la stratégie définie en phase 2 (2 mois – novembre à décembre 2016), 4. Rédaction de la Convention d'Equilibre Territorial – CET (3 mois – décembre 2016 à février 2017).
---	--	------	---	---

Annexe n° 5

Délibération du 23 mars 2017 du Conseil municipal de la Ville d'Aurillac relative à la DSU



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° DEL2017_26

Le conseil municipal convoqué le 23 mars 2017 s'est réuni à l'hôtel de ville le 30 mars 2017 à 18 h 00 sous la présidence de monsieur le Maire, Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 35

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents : 30

Nombre de conseillers représentés : 5

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Bernard TIBLE, Claudine FLEY, Alain COUDON, Michelle LABLANQUIE, René PAGIS, Florence MARTY, Serge CHAUSI, Catherine AMALRIC, Michel JABIOL, Denise VALAT, Christophe PESTRINAUX, Nicole LOUBEYRE, Charles DELAMAIDE, Anne SOULA, Josiane COSTES, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Angélique MARTINS, Jean-Pierre ROUME, Jacques MEZARD, Soumia FENKAR, Jean-Paul NICOLAS, Thierry VOLLET, Jean-Antoine MOINS, Christian DAIX, Angélique BRUGERON, Jean SALAVERT, Sylvie LACHAIZE, Henri MANHES, Stéphane FRECHOU

ETAIENT REPRESENTES :

Philippe COUDERC (représenté par Michel JABIOL), Magali MAUREL (représentée par Nicole LOUBEYRE), Marie-Pierre LOURS (représentée par Pierre MATHONIER), Delphine FLEURY (représentée par Florence MARTY), Valérie GREIVELDINGER (représentée par Jean-Antoine MOINS)

Soumia FENKAR a été élue secrétaire de séance.

FINANCES - DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE

Rapporteur : Michelle LABLANQUIE

L'article L.1111-2 du code général des collectivités territoriales fait obligation aux communes bénéficiant de la Dotation de Solidarité Urbaine d'établir un rapport retraçant les actions de développement social urbain qu'elles mettent en œuvre.

En 2016, la ville d'Aurillac a perçu une attribution de 901.809 € au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine.

Le tableau ci-joint fait apparaître les engagements de la ville en faveur du développement social urbain, notamment financés par ces fonds.

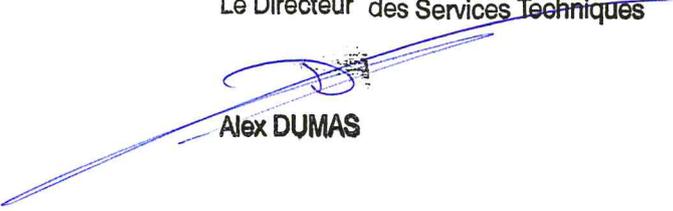
Après avis de la commission finances, ressources humaines et administration générale du 22 mars 2017, il est demandé au conseil municipal :

- de prendre acte de la présentation du document relatif aux actions de développement social urbain tel qu'annexé au présent rapport.

Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Le maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur des Services Techniques



Alex DUMAS

Vu pour être annexé
À la délibération du Conseil
Municipal du 30 MARS 2017

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur des Services Techniques

Alex DUMAS

VILLE d'AURILLAC

Année 2016

DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE

en euros

Montant perçu 901 809,00

Soutien aux Associations travaillant au développement social et urbain

Colonies de vacances (F.A.L.)	11 151,00
A.L.C. Quartier Ouest (dont mise à disposition des locaux)	362 282,30
Accent jeunes (emplois saisonniers)	3 550,00
Université inter-ages	8 000,00
Centre Social de Marmiers (dont mise à disposition des locaux)	361 314,46
Eclaireurs de France	915,00
Espace TIVOLI	75 000,00
A.R.C.H.E.	700,00

Total subventions aux Associations 822 912,76

A.L.S.H. et A.L.A.E (coût net pour la ville)	173 665,95
sport découverte/sport de la ville	26 142,00
coordinateur enfance/jeunesse	25 034,76
Centre social du cap blanc (coût net pour la ville)	277 706,00

TOTAL DES DEPENSES 1 325 461,48

FINANCEMENT :

Dotation de Solidarité Urbaine 901 809,00
Fonds propres Ville d'Aurillac 423 652,48

TOTAL DES RECETTES 1 325 461,48

Annexe n° 6

Tableau des engagements des co-signataires du Contrat de Ville 2015/2020

Partenaire signataire	Pilier	Direction/service référent	Dispositif et partenaire mobilisé/impliqué	Engagements	Modalités de mise en œuvre et résultats 2016
CABA	Pilotage et animation du Contrat de Ville	Service Politique de la Ville		<p>Piloter et coordonner la mise en œuvre et le suivi partenarial du contrat de ville 2015-2020 à l'échelle de l'agglomération :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mobilisation d'une équipe chef de projet (0,7ETP pour la fonction de chef de projet et 0,3ETP pour l'assistance administrative) - identification d'une enveloppe budgétaire spécifique (en fonctionnement d'un montant de 60€ pour 2016 pour le financement des actions développées dans le contrat de ville) 	<p>Sur l'année 2016, la CABA a mobilisé les ressources humaines suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - responsable / chef de projet : 0,6 ETP, - chargée de mission : 0,5 ETP. <p>Le montant global de la programmation 2016 du contrat de Ville était de 104 300€ dont 52 300 € de participation financière de la CABA. 9 projets ont été financés (cf. rapport 2016 sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville).</p>
	Emploi et développement économique	PLIE		<p>Prendre en compte les problématiques spécifiques des demandeurs d'emploi habitant les QPV :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en place de parcours d'insertion dans le cadre d'un accompagnement très renforcé - mise à l'emploi dans les ateliers et chantiers d'insertion - priorité aux heures travaillées dans le cadre des clauses d'insertion - mise en œuvre des clauses d'insertion sociale 	Document en cours d'élaboration.
			Service des RH		<p>Prioriser le recrutement des habitants du quartier dans le cadre des contrats aidés et des renforts temporaires</p>
	Cohésion sociale	Service des transports		<p>Mobiliser les dispositifs en faveur du transport et de la mobilité dont l'objectif serait de mettre en œuvre une tarification solidaire sur l'intercommunalité</p>	<p>Depuis le 1er janvier 2016 a été instaurée, en lieu et place de l'ancienne tarification sociale, une tarification solidaire permettant, sous conditions de ressources, de bénéficier d'un abonnement à tarif réduit, compris entre 2€ et 16,40 € par mois. Ainsi, les usagers pourront prétendre à cette nouvelle tarification si leur revenu fiscal de référence est inférieur à 15 000€ pour une personne seule, 18 240€ pour un foyer de 2 personnes, 22 080 € pour un foyer de trois personnes, 25 920 € pour un foyer de quatre personnes, 31 200 € pour un foyer de cinq personnes.</p>
				<p>Piloter et coordonner la démarche multi-partenariale en prévoyant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en place d'une équipe dédiée à la conduite du projet : un directeur de projet "PRU" (1ETP) et une assistante administrative (0,5ETP) 	<p>Sur l'année 2016, l'équipe PRU de la CABA est composée de 2 personnes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un directeur de projet (0,4ETP) dont les missions sont les suivantes : * accompagner à la définition du projet de renouvellement urbain : organiser l'animation partenariale, garantir l'articulation du projet urbain avec les autres projets du territoire, fédérer l'ensemble des acteurs locaux concernés (élus, partenaires institutionnels, habitants, ...) autour du projet urbain. * concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique : organiser et animer les instances techniques et politiques, faire formuler les stratégies et orientations des partenaires, construire les partenariats nécessaires au projet, préparer et organiser les arbitrages, organiser et animer la gouvernance du projet. * articuler le PRU avec les dispositifs de développement social, économique, ... : garantir une bonne articulation entre le PRU et les orientations et projets du Contrat de Ville, articuler le PRU avec les politiques publiques sectorielles et notamment celle de l'habitat de l'EPCI (politique de peuplement, convention d'équilibre territorial). * aider et accompagner les élus à la validation des différentes étapes du processus de définition du PRU : organiser la prise de décision et accompagner les élus à la validation des différentes étapes du processus de définition du PRU : organiser la prise de décision - un chargé de mission (0,5 ETP) dont les missions sont les suivantes : * organiser et gérer l'animation partenariale du protocole de préfiguration : planifier et programmer les différentes réunions (CORU, ...) * co-définir, avec le directeur de projet, les outils pédagogiques et documents de travail nécessaires au suivi du programme de travail * assurer l'interface entre l'EPCI chef de file du PRU et l'ensemble des partenaires impliqués dans la démarche NPNRU (Etat, Ville, ...) assurer une veille documentaire, mettre à jour les documents, organiser la pré-validation des documents cadre...
	Cadre de vie et renouvellement urbain	Service Politique de la Ville		<p>- une programmation de fonds de concours en investissement sur la période du PRU permettant de soutenir certains projets d'investissement public sur les QPV</p> <p>- le soutien à des opérations d'investissement permettant d'accompagner l'adaptation du logement des personnes vivant seules</p>	<p>Dans le cadre du programme de travail du Protocole de préfiguration NPNRU, la CABA participe au financement de deux études :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude peuplement de l'agglomération aurillacoise : 16 500€ pour un coût total de l'étude à 32 500 € ; - étude de définition du projet de renouvellement urbain (PRU) du quartier prioritaire Marmiers : 27 613€ (soit 30 %) pour un coût total de l'étude à 92 044 €. <p>Les opérations à ce jour n'ont pas été définies dans la mesure où le PRU de Marmiers est en cours de définition. En ce sens, il n'y a pas de fléchage financier de l'EPCI.</p>
				<p>- la mise en œuvre d'un plan de gestion partenariale de la demande de logements sociaux sur le territoire de l'intercommunalité et de construire avec les partenaires la convention de mixité sociale</p>	<p>- Plan de gestion partenariale de la demande de logements sociaux: il a été élaboré et présenté à la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) le 27/01/2017. Il est soumis à avis et éventuelles modifications pour être enterriné à la prochaine rencontre programmée à l'automne 2017.</p> <p>- Convention de mixité sociale (Convention Intercommunale d'Attribution, nouvelle dénomination issue de la loi Egalité Citoyenneté du 27/01/2017) : dans le cadre du PRU de Marmiers, différentes études sont en cours de réalisation, dont une relative à la stratégie de peuplement sur l'agglomération afin de garantir un meilleur équilibre territorial sur ledit quartier et sur l'agglomération aurillacoise.</p> <p>Cette étude qui a été lancée le 19 juillet 2016, sous maîtrise d'ouvrage CABA, avec l'appui du cabinet d'études MERC/AT Citadia, a pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - définir les orientations en matière d'équilibre/rééquilibrage du peuplement à l'échelle de l'agglomération ; - identifier et préconiser la programmation de logements pour le quartier prioritaire « Marmiers » et à l'échelle de l'agglomération afin de contribuer à une plus grande mixité sociale ; - rédiger la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA). <p>Concernant la CIA, un rapport "Stratégie de peuplement à l'échelle du bassin aurillacois" est en cours de finalisation et validation par les partenaires</p>

Partenaire signataire	Pilier	Direction/service référent	Dispositif et partenaire mobilisé/impliqué	Engagements	Modalités de mise en œuvre et résultats 2016
	Emploi et développement économique	Urbanisme et grands projets		<p>- Etudier la faisabilité d'une régie de quartier ou de territoire</p> <p>- Soutenir et accompagner l'émergence d'un pôle économique pour l'accueil d'entreprises innovantes et de formation</p> <p>- Encourager le développement des nouvelles technologies sur le territoire</p> <p>- Dynamiser le tissu économique du quartier prioritaire</p> <p>- Favoriser et soutenir la création d'activités et d'entreprises dans le quartier prioritaire : développement d'ateliers et de chantiers d'insertion, de l'économie sociale et solidaire et l'entreprenariat social</p>	<p>Étude d'opportunité pour une régie de quartier conduite par ITG Consultant de février à juin 2016. Les temps de travail ont permis d'explicitier le projet « Régie de Quartier et de Territoire » et de sensibiliser les acteurs. Ils ont constitué une phase d'amorçage du projet. Pour poursuivre la démarche, il est nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'identifier une SIAE susceptible de développer un projet Régie de Quartier en proposant, par exemple, un appel à candidature, afin de permettre à ce projet de s'inscrire en profondeur sur une dynamique territoriale en complémentarité avec l'ensemble des partenaires. - de missionner la dite-structure pour la transformation du projet, en lien avec le CNLRQ ; en effet, les différents temps de travail n'ont pas permis de décrire de manière précise les grandes orientations du projet. <p>Le CNLRQ pourra outiller la structure quant à sa démarche de transformation.</p> <p>Dans le cadre du projet « Cré@cité », une étude d'opportunité a été menée par le bureau d'étude Initial Consultant depuis le dernier trimestre 2016. Plusieurs temps de travail et de consultation ont été programmés, impliquant à la fois les collectivités, les instances représentatives des habitants du quartier et les partenaires potentiels du projet.</p> <p>Les réflexions ont abouti à la présentation de plusieurs scénarii d'aménagement et d'organisation fonctionnelle lors du Comité de Pilotage du 26/10/16. Le scénario plébiscité par le Comité de Pilotage revêt une forte dimension économique et technologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - incubateur - pépinières créatives - espace public numérique... - fablab, PAO <p>La validation des besoins, du budget et du planning est prévue au Comité de Pilotage programmé en avril 2017.</p>
	Cohésion sociale		Direction Animation et Vie des Quartiers (service de soutien à la vie associative)	- A l'occasion de la restructuration du patrimoine bâti municipal, réorienter les associations sportives et culturelles vers ce quartier	<p>En 2016, la ville a conduit une analyse globale des locaux hébergeant des associations. Cette démarche est rattachée aux enjeux de dynamique sur le quartier prioritaire au sens notamment de la mixité sur l'espace et les équipements publics.</p> <p>Le diagnostic et la consultation auprès des associations permettent d'envisager un meilleur hébergement et accueil des associations et leurs publics par un travail concomitant entre la rénovation et l'aménagement des sites de Meallet de Cours et de l'ancienne école de Marmiers.</p> <p>Des associations de caractère sportif et artistique sont pressenties pour être accueillies à Marmiers. Cf, l'étude d'opportunité Cré@cité.</p>
Ville d'Aurillac			Direction culture	- Externaliser les actions culturelles du conservatoire de musique et de danse et du théâtre (la culture hors les murs)	<p>Projet Parcours de spectateurs : initié pour la saison 2015/2016 il se poursuit en 2016/2017.</p> <p>Un bilan complet sera effectué en fin de saison, néanmoins une nouvelle démarche est enclenchée via une réflexion menée en lien avec le service Démocratie Locale/GUSP afin d'impliquer d'avantage les habitants en amont du projet et ainsi favoriser leur participation.</p> <p>Projet résidence d'artiste :</p> <p>Contrat de résidence signé avec le photographe Pierrick Delobelle. Celui-ci a débuté sa résidence « Œil extérieur » en novembre 2016, poursuite prévue jusqu'au printemps 2017.</p> <p>Création d'une page Facebook, rencontre avec les habitants et acteurs du territoire.</p> <p>Rendu de résidence prévue sur le territoire concerné à partir de juin 2017, avec extension à la Sellerie-espace photographique Albert Monier durant l'été.</p> <p>Réflexion engagée avec l'équipe de médiation des musées et des partenaires (éducation nationale, CAUE,...) pour prolonger le travail initié auprès des scolaires.</p>
	Cohésion sociale		Direction Animation et Vie des Quartiers (coordination des centres sociaux) & Direction Vie des Écoles & Direction de la Petite Enfance	- Renforcer l'accompagnement à la scolarité et l'action éducative	<p>En 2016, la ville d'Aurillac s'est investie dans l'écriture et le renouvellement de contrat de projet et conventions pour soutenir l'action partagée au sens de la cohésion sociale :</p> <p>Le Projet Éducatif de Territoire 2016-2019, en partenariat avec les acteurs socio-éducatifs.</p> <p>Les objectifs généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'accès des enfants et des jeunes à des projets d'éducation, à l'autonomie et à l'engagement citoyen. • Promouvoir l'égalité des chances par l'accès à la culture, aux activités de découvertes sportives et socioculturelles. • Rechercher des conditions permettant de fédérer les partenaires et favorisant la concertation pour assurer la cohérence entre temps scolaire, péri et extra-scolaire. <p>Les objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposer un parcours éducatif cohérent prenant en considération les différents temps de la journée de l'enfant. • Mobiliser les ressources du territoire. • Mobiliser les partenaires éducatifs du territoire associés au PEDT. • Développer un travail collaboratif avec l'ensemble des partenaires de la communauté éducative (tous les acteurs intervenant dans la journée de l'enfant). <p>Le Contrat Petite Enfance, Enfance et Jeunesse entre la ville, la Caisse d'allocations familiales du Cantal et qui contient les fiches Les conventions d'objectifs et d'intérêt général entre la ville et les centres sociaux associatifs: la mission socio-éducative gérée Par ailleurs le centre social de Marmiers est signataire du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité avec la Caisse d'Allocati</p>

Partenaire signataire	Pilier	Direction/service référent	Dispositif et partenaire mobilisé/impliqué	Engagements	Modalités de mise en œuvre et résultats 2016																											
Ville d'Aurillac	Cohésion sociale	Direction Animation et Vie des Quartiers (coordination des centres sociaux, service Démocratie Locale, Gestion Urbaine et Sociale de Proximité)	Direction Animation et Vie des Quartiers (coordination des centres sociaux, service Démocratie Locale, Gestion Urbaine et Sociale de Proximité)	- Renforcer l'accompagnement social des publics les plus fragiles	<p>La ville participe au maintien et au développement de la dynamique d'animation de la vie sociale et notamment par son soutien global aux trois centres sociaux sur la commune.</p> <p>En 2016, la ville a signé avec les centres sociaux associatifs, la nouvelle convention d'objectifs et d'intérêt général pour 5 ans.</p> <p>Celle-ci décrit le plus largement les orientations partagées par la ville et les centres sociaux.</p> <p>L'ensemble des domaines d'intervention et des missions conduit par le centre social de Marmiers y est décrit en fonction des publics accompagnés (petites enfance, enfance, jeunesse, familles et parentalité, animation globale et vie des quartiers, partenariat associatif...).</p> <p>Le détail du soutien financier et matériel de la ville y est détaillé (mise à disposition des locaux, charges supplétives, soutien logistique et matériel...)</p> <p>Au titre de l'année 2016 la ville a versé une subvention de fonctionnement annuelle de 285 344,96€ le montant des produits supplémentaires supportés par la ville s'est élevé à 72272,34€</p> <p>Répartition en pourcentage par secteur :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Animation globale et coordination)</th> <th>22,00%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CLAE CTL</td> <td></td> <td>12,00%</td> </tr> <tr> <td>TAP</td> <td></td> <td>8,00%</td> </tr> <tr> <td>Secteur ados 12/17 ANS CTL</td> <td></td> <td>6,00%</td> </tr> <tr> <td>Centre loisirs 3/11 ANS CE/CTL</td> <td></td> <td>29,00%</td> </tr> <tr> <td>Secteur ados plus de 17 ans AUTRES</td> <td></td> <td>1,00%</td> </tr> <tr> <td>Accompagnement à la scolarité</td> <td></td> <td>11,00%</td> </tr> <tr> <td>Collectif famille</td> <td></td> <td>6,00%</td> </tr> <tr> <td>Animation de quartier D SL</td> <td></td> <td>5,00%</td> </tr> </tbody> </table>	Animation globale et coordination)		22,00%	CLAE CTL		12,00%	TAP		8,00%	Secteur ados 12/17 ANS CTL		6,00%	Centre loisirs 3/11 ANS CE/CTL		29,00%	Secteur ados plus de 17 ans AUTRES		1,00%	Accompagnement à la scolarité		11,00%	Collectif famille		6,00%	Animation de quartier D SL		5,00%
				Animation globale et coordination)		22,00%																										
CLAE CTL		12,00%																														
TAP		8,00%																														
Secteur ados 12/17 ANS CTL		6,00%																														
Centre loisirs 3/11 ANS CE/CTL		29,00%																														
Secteur ados plus de 17 ans AUTRES		1,00%																														
Accompagnement à la scolarité		11,00%																														
Collectif famille		6,00%																														
Animation de quartier D SL		5,00%																														
- Prévenir toutes formes de violence par des actions d'éducation à la citoyenneté en direction des enfants, des jeunes et des adultes				<p>Objectifs développés dans les projets pédagogiques et la mise en œuvre d'action d'animation portés par le centre social, suscitant engagement et responsabilisation de la jeunesse(séjours construits en partenariat avec les jeunes autour des notions d'engagement et de citoyenneté).</p> <p>Médiation de quartier avec le recrutement d'un médiateur en contrat adulte relais depuis le 1er novembre 2016.</p> <p>Missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les habitants et les associations travaillant sur le périmètre des quartiers en contrat de ville • Assurer un rôle d'interface et d'intermédiaire entre les habitants, les associations et les ressources (structures, informations) • Simplifier l'accès aux informations pour les associations pour favoriser l'engagement bénévole • Concourir à l'amélioration de la qualité de vie des habitants. • Conseiller les associations dans le cadre de leurs actions sur le territoire <p>Le médiateur travaille en lien étroit avec les différents opérateurs du territoire. Il s'appuie fortement sur la vie des maisons de quartier du territoire qui reçoivent des habitants du QPV. Il fait le lien de sens et d'objectifs entre les habitants, les associations et la gestion urbaine et sociale de proximité.</p> <p>Il anime des rencontres favorisant l'amélioration du vivre ensemble et vers une meilleure appropriation partagée des espaces de vie publique. Des effets bénéfiques sont mesurés.</p>																												
				- Favoriser la participation et l'implication des habitants à la vie des quartiers	<p>Le conseil de quartier 6 comprend le quartier prioritaire de Marmiers. Cette instance citoyenne participative est constituée d'habitants du quartier sud et d'un élu de la ville d'Aurillac.</p> <p>Le champ d'expression du CDQ6 s'étend dans les domaines relatifs à l'appropriation du cadre de vie, de l'animation de l'espace public et de l'attractivité du quartier.</p> <p>En 2016 réflexion et projets sur les thèmes de la sécurité piétonnière et des modes de déplacements doux, et l'embellissement du quartier.</p> <p>Actions menées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pose d'une boîte à lire • Création d'un espace de jardinières potagères et fleuries partagées (partenariat avec le centre social) • Création d'un livret d'information et de vigilance sur la sécurité • Zone de ralentissement (avenue de Tronquières) • Soutien aux fêtes de quartier (feu de St Jean, Chasse aux œufs en chocolat...) <p>Au titre des projets d'investissement les CDQ se voit attribuer un budget annuel de 60000€</p> <p>NB : Le CDQ 5 limitrophe comprend le quartier de veille de Brouzac œuvre en complémentarité avec le CDQ6.</p>																											
	Cadre de vie et renouvellement urbain		Direction Urbanisme et grands projets	- Réappropriation des espaces par le biais d'un plan de rénovation urbaine dans le cadre du nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU) : nouveaux cheminements, repenser équipements,...	L'étude d'opportunité Cré@ctivité incorpore le champ de la réappropriation de l'espace publique par l'habitant et comprend l'analyse des voix de déplacements et l'aménagement de sites ouverts aux publics.																											
				- Améliorer l'attractivité des quartiers sud	Une précédente étude conduite en 2014 par AID a traité les complémentarités commerciales du centre commercial de Marmiers dans son environnement et avec les équipements commerciaux voisins.																											
				- Adapter et diversifier l'offre de logements	Pour compléter l'étude de requalification portant sur le centre commercial, la place du marché et à l'échelle du quartier, le diagnostic doit être réactualisé pour définir un projet et ses faisabilités techniques en lien avec l'étude existante (JDL).																											
				- Favoriser la mixité sociale par une démarche renouvelée de peuplement et de rééquilibrage	Le lancement de l'étude complémentaire débutera en juin 2017.																											
				- Favoriser la mobilité résidentielle dans le parc de logements sociaux	Ces 3 engagements sont pris en compte dans la stratégie de peuplement en cours d'élaboration et seront mis en œuvre collectivement par les acteurs de la conférence intercommunale du logement dans le cadre de la convention intercommunale d'attribution qu'elle va élaborer et proposer d'adopter.																											
				- Accompagner la rénovation du site commercial de Marmiers	Le Projet de Renouvellement Urbain est en cours de finalisation. Il devra statuer sur la rénovation du centre commercial et l'accompagnement par la ville de cette rénovation prendra effet au moment où la rénovation sera programmée dans le PRU.																											

Partenaire signataire	Pilier	Direction/service référent	Dispositif et partenaire mobilisé/impliqué	Engagements	Modalités de mise en œuvre et résultats 2016
Ville d'Aurillac	Cadre de vie et renouvellement urbain		Direction Animation et Vie des Quartiers (coordination des centres sociaux, service Démocratie Locale, GUSP)	- Développer la démarche de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP)	En tant que pilote du volet GUSP, la Ville d'Aurillac a constitué une cellule institutionnelle chargée de définir les orientations stratégiques et la méthodologie de travail en matière de GUSP. Cette Cellule Institutionnelle s'est réunie à deux reprises, les 14 novembre et 14 décembre 2016. Les échanges entre partenaires (Ville d'Aurillac, CCAS, CABA, CD15, DDT, DDCSPP et bailleurs) ont permis : - d'établir une priorité de secteur (dans un premier temps, la priorité est fixée sur le quartier de veille du centre ancien) - d'identifier les problématiques propres à ce territoire (hygiène et propreté, tranquillité publique, sécurité routière) - d'affiner le diagnostic et les pistes d'action (création d'un groupe de travail réunissant les partenaires et opérateurs concernés) - Instauration effective des groupes de travail début 2017.
				- Soutenir à la création-reprise d'entreprises et plus spécifiquement les projets portés par des habitants des quartiers prioritaires ou des projets - Soutenir les acteurs de l'économie sociale et solidaire - Veiller à la présence de personnes issues du quartier prioritaire sur les actions de formation dans le cadre du programme d'actions collectives de formation - Financer des actions expérimentales destinées à renforcer les possibilités d'insertion professionnelles des habitants du quartier prioritaire - Mobiliser des crédits spécifiques pour soutenir le développement économique et l'emploi pour les populations du quartier prioritaire Mobiliser des crédits spécifiques pour soutenir le renouvellement urbain sur le quartier prioritaire Marmiers (quartier d'intérêt régional)	Engagements qui doivent être réactualisés/affinés suite à la fusion.
Région Auvergne Rhône-Alpes	Emploi et développement économique			Participation à la gouvernance : comités techniques et de pilotage du Contrat de Ville	- Participation de la DASEI (Direction Action Sociale Emploi Insertion) et/ou du Chef de service aux réunions proposées dans la limite des possibilités. - Participation de la Mission "Logement" aux réunions proposées.
				Soutien des ateliers Chantier d'Insertion OXYGENE	Le département soutient des Ateliers au travers de la mobilisation des crédits d'insertion, du FSE (Fonds Social Européen) et de l'aide au poste pour les bénéficiaires du rSa. La présence de deux OI (organismes intermédiaires) en gestion du FSE sur le territoire Cantal a amené le PTI (Pacte Territorial d'Insertion) à situer une ligne de partage du FSE. Aussi OXYGENE bénéficie des crédits d'insertion et des aides aux postes pour 50% de ses ETP (équivalent temps plein) mais mobilise le Plie de la CABA sur les fonds FSE.
Conseil départemental du Cantal	Cadre de vie et renouvellement urbain			- Soutien des actions de préventions portées par Accent Jeunes	Présence des équipes sociales sur les permanences de Marmiers, permanences tenues par les travailleurs sociaux du Service Action Sociale Aurillac sud au Centre social de Marmiers, au titre des actions conduites (Rapport annuel relatif à la mise en œuvre de la Politique de la ville). Permanences sur rendez-vous (ligne directe bureau des travailleurs sociaux) : • Elodie LEROUX : Mardi de 9h00 à 12h00 • Patricia ALRIVIE : Jeudi de 9h00 à 12h00 • Anne-Marie DELMONT : Jeudi de 14h00 à 17h00 • Valérie LACOSTE : Vendredi de 9h15 à 12h00
				- Convention conclue avec le Centre Social de Marmiers visant un accès facilité à ses activités notamment pour les bénéficiaires du RSA	La DASEI a inscrit cette action dans son volet insertion au travers la mobilisation des fonds sociaux européens pour permettre la mise en emploi de jeunes de moins de 30 ans.
Conseil départemental du Cantal	Cohésion sociale			- Développement sous différentes formes des actions intitulées "le fait tout ensemble" de Développement Social Local (DSL) pour aboutir à la création d'une association ad hoc composée d'habitants de ce quartier	Le département a centré son intervention sur les actions collectives en dehors de l'illettrisme (compétences Région) et des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (compétences CAF). Ouverture de cette convention sur des actions ouvertes à l'ensemble des publics fragiles et à la population des gens du voyage. Actuellement, 4 groupes sont effectifs : ▪ Eco-Récup : atelier composé d'habitants de différents quartiers d'Aurillac, dont le but est de fabriquer des meubles/objets à partir de palettes de bois récupérées + atelier couture dont les participants peuvent réaliser des choses à titre individuel, mais aussi collectif (banderole du Fait Tout/guirlandes). Deux professionnelles sont en soutien à ce groupe d'habitants : D. BELZ (Cd15) + C. BAILLY (Accents jeunes). Ces ateliers ont lieu essentiellement à la maison de quartier de la Montade. ▪ La compagnie du bien-être : rendre les soins de bien-être accessibles aux plus nombreux (atelier de bien-être avec intervention d'une socio-esthéticienne et d'une coiffeuse + séances d'ostéopathe grâce à un collectif de professionnels qui interviennent gratuitement). Ce sont les habitants qui gèrent l'organisation, le planning des rendez-vous, et l'accueil des personnes. Deux professionnelles sont en soutien à ce groupe d'habitants : M. BOUILLIN (Cd15) + C. TRIQUET (Accent Jeunes). Les séances ont lieu une fois par mois à l'appartement de Canteloube. Les événements ont lieu à différents endroits de la ville d'Aurillac (quartier centre ville ou quartier sud). L'organisation est portée par les habitants. Une professionnelle est en soutien à ce groupe : C. MARTIAL (Cd15). ▪ La roue du changement : mise en place par les habitants d'un jardin partagé aux "jardins de Brouzac". Pas de référent professionnel sur ce groupe. Début janvier 2017, ce projet a été relancé par les habitants impliqués et le soutien des professionnels déjà présents dans les autres quartiers.
				- Désignation d'actions ou orientations des différents plans et schémas départementaux : - Pacte Territorial pour l'insertion 2015-2018 (PTI) - Programme Départemental d'insertion 2014-2017 (PDI) - 7ème Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD 2013-2017) - Schéma de l'Autonomie 2015-2019 - Schéma de Prévention et de Protection de l'enfance 2014-2018	- Mise en place d'Ateliers socioprofessionnels sur Aurillac/Marmiers - Participation aux actions Santé avec la Mutualité Auvergne dans le cadre de l'accompagnement global et en suivant avec le centre social de Marmier sur un volet plus préventif - Le Conseil départemental est associé aux travaux sur la restructuration du FJT, proche du périmètre du QPV, visant à la fusion des associations CLAJ et FJT, avec un travail sur les parcours d'accompagnement, Prise en compte dans la démarche du rôle du FJT, comme lieu de rencontre et d'action collectives, ouverte sur le quartier.

Partenaire signataire	Pilier	Direction/service référent	Dispositif et partenaire mobilisé/impliqué	Engagements	Modalités de mise en œuvre et résultats 2016
Caisse d'Allocations Familiales du Cantal	Cohésion sociale	Direction d'Action Sociale ?		<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer son attention à l'accès aux droits aux prestations légales qui remplissent les conditions d'ouverture des droits : favoriser l'utilisation du site cat.fr et le développement de rendez-vous des droits en faveur des familles - Renforcer sa contribution aux démarches de développement local, en particulier en matière de petit enfance, de soutien à la parentalité, d'animation de la vie sociale et d'insertion : favoriser le développement d'actions en faveur des familles les plus fragiles et établissements d'accueil des jeunes enfants situés sur les "quartiers vécus" - Améliorer l'accès des enfants et des jeunes à des temps de loisirs éducatifs leur permettant de faire l'expérience de la mixité sociale et à soutenir les familles qui souhaitent inscrire leurs enfants à des activités périscolaires ou extra scolaires, sportives, culturelles ou d'éducation populaire répondant à une démarche d'éducation à la citoyenneté et aux valeurs républicaines - Poursuivre son soutien actuel aux centres sociaux, équipements de la vie sociale et établissements d'accueil du jeune enfant présents sur les quartiers - Mobiliser des moyens financiers de droit commun tels que prévus dans la convention d'objectifs et de gestion 2013-2017 pour accompagner les actions relevant de son champ de compétences 	Document en cours d'élaboration.
	Pilotage et suivi du Contrat de Ville			Construire un outil partagé d'observation permettant à la fois le pilotage de la politique sociale municipale et le suivi au plus près de l'évolution sociodémographique des quartiers	L'outil d'observation de l'évolution socio démographique des quartiers d'Aurillac n'a pas été élaboré en 2016 ; il reste à construire, en concertation avec la CABA, dans le contexte renouvelé de la politique locale en matière de logement.
Centre Communal d'Action Sociale d'Aurillac	Cohésion sociale		Conseil départemental du Cantal	<p>Améliorer l'information sur les divers secours, services et prestations du CCAS vers les habitants des quartiers afin de faciliter l'accès à ces services (réduire le non recours)</p> <p>Initier une réflexion interne sur l'accompagnement social des familles d'enfants scolarisés et des familles logeant dans le parc réservoir municipal en vue de réduire le nombre d'intervenants sociaux et renforcer l'accompagnement social des publics les plus fragiles</p> <p>Initier des modes de coopération avec les services culturels afin de contribuer à un meilleur accès à la diffusion et à la pratique culturelle pour les habitants des quartiers</p>	<p>Une plaquette de présentation des interventions et aides du CCAS est en cours de réalisation, ainsi que la page internet du CCAS sur le site de la Ville. Leur finalisation, et surtout les modalités de leur diffusion, seront travaillées en 2017 en concertation avec les acteurs sociaux impliqués dans la mise en œuvre de l'orientation du Plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale portant sur l'accès aux droits.</p> <p>Un travail concerté est en cours avec les services du Conseil Départemental (direction de l'action sociale de l'emploi et de l'insertion), dans le contexte de la mise en œuvre du premier accueil social inconditionnel et des référents uniques de parcours, pour établir des protocoles communs de travail destinés à améliorer conjointement notre offre de service en matière d'accompagnement social.</p> <p>Pas d'observation</p>
	Cadre de vie et renouvellement urbain			<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner, dans le cadre du projet de renouvellement urbain, les familles ayant des enfants scolarisés sur le quartier : aider à l'appropriation des changements à venir sur leur environnement, leur cadre de vie (tissu scolaire, nouveaux services, instances citoyennes et participatives,...) - Participer aux instances qui seront mises en place dans le cadre de la définition et de la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain 	<p>Le CCAS a participé activement au dispositif d'accompagnement des familles qui a été mis en œuvre par la mairie en 2016, dans le contexte de fermeture des écoles de Marmiers et JB Veyre. Des travailleurs sociaux du CCAS ont été présents sur les permanences d'accueil des familles organisées pour les aider dans l'orientation vers la nouvelle école d'affectation. Leur intervention s'est ainsi attachée à soutenir la famille dans l'organisation de la nouvelle vie de l'enfant sur la journée scolaire, y compris les problématiques de repas et de transport dans les cas d'affectation en classe spécialisée dans une école éloignée loin du quartier de résidence (liaison et dossier MDPH pour la prise en charge des transports ...).</p> <p>Le CCAS a participé en 2016 aux réunions du comité technique et du comité de pilotage du contrat de ville, aux réunions de la CORU élargie ainsi qu'aux ateliers organisés en décembre 2016 sur le renouvellement urbain et l'étude de peuplement. Il continue en 2017 à s'associer aux instances techniques de travail sur la stratégie de peuplement, ainsi qu'à la Commission Intercommunale du Logement nouvellement installée.</p>

Partenaire signataire	Pilier	Direction/service référent	Dispositif et partenaire mobilisé/impliqué	Engagements	Modalités de mise en œuvre et résultats 2016
	Cohésion sociale			<ul style="list-style-type: none"> - Développer les partenariats avec les acteurs locaux - Mettre à disposition des locaux et des espaces communs pour la vie sociale et l'animation des quartiers - Améliorer la participation active des habitants en les impliquant dans la co-construction du projet urbain de leur quartier - Mobiliser des moyens humains supplémentaires : un responsable de site (0,5 ETP) et un coordinateur (1 ETP) pour la mise en œuvre et le suivi des actions dans le cadre de la GUSP - Requalifier la résidence "Marmiers" - Elaborer des produits innovants et adaptés - Travailler sur les typologies de logements - Améliorer le travail mené dans le cadre de la transition écologique et la performance énergétique - Proposer de nouveaux programmes en accession sociale sur le QPV mais aussi diversifier nos programmes locatifs et d'accession à l'échelle de la CABA - Favoriser le parcours résidentiel et les mutations - Agir sur le niveau des loyers et des charges à l'échelle de l'intercommunalité afin d'offrir aux habitants des opportunités résidentielles hors QPV - Permettre aux ménages en grande précarité économique de bénéficier de l'opération de renouvellement urbain - Coordonner l'action des équipes de proximité avec l'ensemble des services intervenant sur le QPV - Renforcer l'entretien régulier des parties communes - Fournir davantage de services aux locataires par la mise en place d'un guichet unique des services - Accompagner les locataires dans leur appropriation du logement - Mettre en œuvre une veille multi-partenaire de la tranquillité résidentielle - Augmenter le niveau de performance énergétique de la résidence Marmiers pour qu'il atteigne celui des résidences Cortat, Clémenceau et Canteloube - S'inscrire dans les attendus du Label Quali HLM afin de garantir une qualité de service performante et reconnue 	<ul style="list-style-type: none"> Partenariats développés dans le cadre : <ul style="list-style-type: none"> - des programmations (2016 et 2017) du Contrat de Ville (Accent Jeunes, Session Libre, Basket club Arpajon Aurillac Géraldienne...) - du Mieux Vivre Ensemble Trois appartements sont mis à disposition : deux sur les résidences de Canteloube et un sur la résidence Clémenceau Création d'un groupe de travail participation citoyenne dans le cadre de la définition du Projet de Renouvellement Urbain (PRU) du quartier prioritaire Marmiers Un coordinateur GUSP NPURU / étude de définition du Projet de Renouvellement Urbain (PRU) de Marmiers en cours (lancée en janvier 2017 et fin estimée à novembre 2017). NPURU / étude de définition du Projet de Renouvellement Urbain (PRU) de Marmiers en cours (lancée en janvier 2017 et fin estimée à novembre 2017). NPURU / étude de définition du Projet de Renouvellement Urbain (PRU) de Marmiers en cours (lancée en janvier 2017 et fin estimée à novembre 2017). NPURU / étude de définition du Projet de Renouvellement Urbain (PRU) de Marmiers en cours (lancée en janvier 2017 et fin estimée à novembre 2017) + Projets Direction patrimoine + travail dans le cadre du projet "Familles à énergie positive" en cours NPURU / étude de définition du Projet de Renouvellement Urbain (PRU) de Marmiers en cours (lancée en janvier 2017 et fin estimée à novembre 2017) + PSP Participation à la Conférence Intercommunale du Logement + Participation aux réunions et à la production de données dans le cadre de l'étude "Stratégie de peuplement de l'agglomération aurillacoise et programmation habitat du projet de renouvellement urbain" (lancée en juillet 2017 et fin estimée au printemps 2017) Participation à la Conférence Intercommunale du Logement + Participation aux réunions et à la production de données dans le cadre de l'étude "Stratégie de peuplement de l'agglomération aurillacoise et programmation habitat du projet de renouvellement urbain" (lancée en juillet 2017 et fin estimée au printemps 2017) + Politique de loyers et équilibre financier NPURU / étude de définition du Projet de Renouvellement Urbain (PRU) de Marmiers en cours (lancée en janvier 2017 et fin estimée à novembre 2017). Coordinateur GUSP Logisens Plusieurs agents mobilisés : 3 agents de proximité sur site + 1 responsable de secteur + 1 responsable de site Remis à plus tard Auto-réhabilitation / ateliers éco-énergie (en cours) Observatoire de la tranquillité résidentielle (réalisée) / Veille multi-partenaire (en cours) NPURU / étude de définition du Projet de Renouvellement Urbain (PRU) de Marmiers en cours (lancée en janvier 2017 et fin estimée à novembre 2017). Retour de l'enquête de satisfaction / Remis à plus tard
Logisens	Cadre de vie et renouvellement urbain				

Partenaire signataire	Pilier	Direction/service référent	Dispositif et partenaire mobilisé/impliqué	Engagements	Modalités de mise en œuvre et résultats 2016
Polygone	Cadre de vie et renouvellement urbain			<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les opérations de réhabilitation, en concertation avec les habitants, pour diminuer la précarité énergétique, améliorer le confort et l'attractivité du patrimoine et impliquer les résidents dans l'appropriation et la valorisation de leur cadre de vie - Procéder à la baisse des loyers sur certaines résidences et accompagner les habitants dans la maîtrise des charges - Développer et organiser la présence de proximité - Faciliter le parcours résidentiel et promouvoir une politique de peuplement favorable à la mixité et à l'équilibre des quartiers - Participer à la mise en œuvre concrète de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité sur la Ville d'Aurillac - Participer au développement et à la coordination du partenariat local 	<p>Importante rénovation énergétique de l'ensemble PAUL VALERY à BELBEX + diverses autres réhabilitations ou améliorations isolation combles.</p> <p>Opération à destination de tous les locataires avec remise de kits économie d'énergie (ampoules basse tension + économiseur d'eau)</p> <p>1 emploi au sein de l'Agence CABA pour accroître la présence Polygone et disponibilité + augmentation du temps de présence des agents de terrain pour la maintenance.</p> <p>Exploitation enquête de satisfaction pour anticiper les besoins de mutation, la sur / sous occupation en contactant les locataires, réponses aux demandes de rachat de logements HLM par les locataires.</p> <p>Pas d'observation.</p> <p>Quartier Belbex Paul VALERY : projet avec centre social d'une maison de Quartier à destination des habitants de Belbex, mise en œuvre décalée début 2017.</p>
	Pilotage et suivi du Contrat de Ville			<ul style="list-style-type: none"> - Participation aux instances de gouvernance - Communication automatisée de données à l'observatoire national de la politique de la ville - Communication annuelle des chiffres-clés sur le chômage dans le quartier prioritaire - Proposition de consacrer au moins 25% des crédits spécifiques politique de la ville aux actions du pilier emploi et développement économique - Proposer une formation au médiateur social (adulte relais) du centre social de Marmiers aux services digitaux (inscription, recherche d'emploi, gestion des droits) pou faciliter l'accès aux droits - Réaliser des prestations de service Pôle Emploi (services digitaux de recherche d'emploi et d'orientation professionnelle) délocalisées 	
	Emploi et développement économique		Centre Social de Marmiers	<ul style="list-style-type: none"> - Orienter les demandeurs d'emploi du quartier prioritaire, éligibles à la "Garantie Jeunes", vers la mission locale, en partenariat avec l'Etat et le Conseil départemental - Accompagner les jeunes demandeurs d'emploi du quartier prioritaire confrontés à des difficultés dans leur recherche d'emploi (dans la limite de 10 demandeur d'emploi/an) - Accompagner (socialement et professionnellement) des demandeurs d'emploi du quartier prioritaire confrontés à des freins périphériques à l'emploi : financier, familiaux, de logement, de santé... (dans la limite de 20 demandeurs d'emploi/an) 	
			Mission Locale de l'arrondissement d'Aurillac		
			Conseil départemental du Cantal		
			PLIE de la CABA		
				<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir l'entreprenariat dans le quartier prioritaire - Améliorer la formation des demandeurs d'emploi du quartier prioritaire - Améliorer l'accès aux contrats aidés et à l'IAE pour les demandeurs d'emploi du quartier prioritaire grâce à un forum annuel 	
Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)	Cadre de vie et renouvellement urbain			<ul style="list-style-type: none"> - Apporter un concours méthodologique et financier à la définition d'un projet opérationnel de renouvellement urbain et à sa contractualisation avec les partenaires du NPNRU - Soutien financier dans le cadre de l'enveloppe régionale (ex Auvergne) de 12 millions d'Euros d'équivalents-subventions et des règlements général et financier de l'Agence relatifs au NPNRU : soutien à la réalisation des opérations (démolitions de logements sociaux / accompagnement des ménages / reconstitution de l'offre LLS / relogement temporaire / requalification lourde de LLS, résidentialisation d'immeubles HLM/ accession à la propriété) , après signature de la convention de renouvellement urbain 	<p>Participation de la DDT (délégation ANRU – et Anah), aux cellules opérationnelles de rénovation urbaine (CORU) ainsi qu'aux CIRU et COPIIL.</p> <p>Appui méthodologique de la DDT pour inciter à l'engagement d'une démarche labellisée d'écoquartier.</p> <p>Proposition de mise à disposition des architectes et paysagistes conseils de la DDT pendant leurs vacations.</p> <p>Pas de financements à l'ingénierie octroyés en 2016 (programmés en 2017)</p> <p>2016 : année de consolidation et finalisation du protocole.</p> <p>Programme opérationnel en construction donc pas d'aides à la réalisation d'opérations octroyées.</p>

Partenaire signataire	Pilier	Direction/service référent	Dispositif et partenaire mobilisé/impliqué	Engagements	Modalités de mise en œuvre et résultats 2016
Agence Régionale de Santé Auvergne (ARS)	Cohésion sociale (volet santé)			<p>- Création d'un pôle de santé publique en renforçant le partenariat autour de la PASS (Permanence d'Accès aux Soins et à la Santé) du CH d'Aurillac visant à rendre plus lisible les dispositifs d'accompagnement et d'accès aux soins, à simplifier les démarches en les inscrivant dans le cadre d'un parcours coordonné</p> <p>- Fédérer les partenaires autour d'un réseau visant à organiser les interventions des acteurs de la santé et du social et la continuité des suivis dans le cadre d'un parcours coordonné</p>	<p>Décision du Centre Hospitalier de créer le Pôle au 1er Juillet 2015 avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans un premier temps, la PASS, l'accueil des victimes de violence, la vaccination courante pour centre départemental de vaccination, le centre départemental de vaccination pour PMI, le CIDDIST (dépistage IST) pour centre départemental de vaccination, le CLAT (Lutte antituberculeuse) pour centre départemental de vaccination, vaccination internationale, centre antituberculeux, addictologie, algologie, médecine manuelle ostéopathe, pneumologie-tabacologie, diététique, UTEP - dans un second temps, prélèvement d'organes, UCSA (pénitentiaire), Centre médico-sportif. <p>Etant donné l'absence du Dr Couturier, ça n'a pas du beaucoup avancer. Travaux en cours > fin des travaux prévu pour juillet 2017. Le cadre de santé responsable du pôle a été recruté.</p>
				<p>1) Organisation par le pôle régional de compétence (PRC) de deux journées d'information/Formation en culture commune sur la précarité pour les professionnels de santé et du social. Peu de professionnels de santé représentés.</p> <p>2) Organisation de plusieurs réunions du groupe de travail Contrat Local de Santé (CLS) « Santé précaire » qui a fédéré les acteurs autour de la problématique de l'absence d'un centre de bilan de santé sur le département et d'un dispositif d'accompagnement vers le soin.</p> <p>A la dernière réunion (Mars 2016), la coordinatrice CLS a proposé aux acteurs de réunir des éléments de diagnostics pour interpellier les financeurs potentiels sur ce point de rupture dans le parcours des publics précaires. Les éléments de diagnostics ont été transmis à l'ARS dans la perspective d'impulser un dialogue avec les financeurs potentiels. Une rencontre est prévue avec la CPAM en juin 2017.</p> <p>3) Création d'une équipe mobile pluri-professionnelle expérimentale dans le cadre de l'appel à projet Logisens et du partenariat avec l'ARS, le Conseil départemental, la DDCSPP.</p> <p>L'équipe est rattachée à la PASS et favorise le lien entre le public et les secteurs de psychiatrie.</p> <p>Très bons retours de la part de Logisens concernant l'objectif de maintien dans le logement de foyers à problématiques complexes</p>	<p>1) Organisation par le pôle régional de compétence (PRC) de deux journées d'information/Formation en culture commune sur la précarité pour les professionnels de santé et du social. Peu de professionnels de santé représentés.</p> <p>2) Organisation de plusieurs réunions du groupe de travail Contrat Local de Santé (CLS) « Santé précaire » qui a fédéré les acteurs autour de la problématique de l'absence d'un centre de bilan de santé sur le département et d'un dispositif d'accompagnement vers le soin.</p> <p>A la dernière réunion (Mars 2016), la coordinatrice CLS a proposé aux acteurs de réunir des éléments de diagnostics pour interpellier les financeurs potentiels sur ce point de rupture dans le parcours des publics précaires. Les éléments de diagnostics ont été transmis à l'ARS dans la perspective d'impulser un dialogue avec les financeurs potentiels. Une rencontre est prévue avec la CPAM en juin 2017.</p> <p>3) Création d'une équipe mobile pluri-professionnelle expérimentale dans le cadre de l'appel à projet Logisens et du partenariat avec l'ARS, le Conseil départemental, la DDCSPP.</p> <p>L'équipe est rattachée à la PASS et favorise le lien entre le public et les secteurs de psychiatrie.</p> <p>Très bons retours de la part de Logisens concernant l'objectif de maintien dans le logement de foyers à problématiques complexes</p>
				<p>- Promouvoir la mise en place d'un conseil local en santé mentale associant les collectivités et les acteurs de terrain du social et de la santé afin d'examiner ensemble des situations complexes et dégager des solutions concertées en mobilisant tous les leviers du social, du logement, de la santé en faveur de l'insertion</p>	<p>Comme indiqué dans le cahier des charges pour la constitution d'une équipe mobile de précarité pluridisciplinaire et partenariale expérimentale, l'ARS a demandé à ce que cette équipe préfigure une équipe mobile de psychiatrie en direction des publics précaires et l'appui à la mise en place d'un conseil local en santé mentale. Au terme de son expérimentation, l'équipe pourrait représenter une première action qui émanerait d'une commission de travail portant sur la psychiatrie et les publics précaires. Pour remplir ses objectifs de transversalité, de coordination du parcours de soin et de participation sociale des usagers, le CLSM pourra être enrichi d'autres commissions (le logement, l'information en santé mentale, la formation croisée des professionnels, cellule de coordination des cas complexes, les personnes âgées...).</p>
				<p>- Développer les actions de prévention et d'éducation à la santé : nutrition - sport - santé - bien-être, prévention de la perte d'autonomie notamment dans le cadre du parcours de la personne âgée</p>	<p>1) Soutien à la création d'un groupe de travail MFA, CLS, Contrat de ville, Pôle emploi et Conseil Départemental autour de la mise en place d'un programme de prévention de la MFA auprès de demandeurs d'emploi, et d'une expérimentation d'accompagnement vers le soin, avec une attention particulière pour l'éducation à l'alimentation. Retours très positifs.</p> <p>2) Soutien à la programmation d'un groupe de travail MFA, CLS, Contrat de ville, CCAS, écoles du quartier, CD, Centre social, Accent Jeunes, autour de la mise en place d'un programme pour favoriser l'acquisition de repères favorables à la santé par un accompagnement collectif régulier auprès de 10 familles du quartier.</p> <p>A une échelle plus large que Marmiers mais dont la population est concernée :</p> <p>3) Mise en place d'une plateforme sport-santé-bien-être dans laquelle la ville d'Aurillac est impliquée. Accompagnement de l'association DAHLIR santé et du Centre Médico Sportif pour les personnes atteintes de pathologies chroniques.</p> <p>Soutien d'un programme gym après Cancer porté par la Ligue contre le Cancer</p> <p>4) Mise en place d'actions prévention santé seniors sur la commune d'Aurillac</p>
			Autre information		<p>L'ARS finance des centres de soins et d'accompagnement en prévention des addictions et un Centre d'aide et d'accompagnement à la Réduction des Risques pour les Usagers de Drogues basés à Aurillac et qui peuvent potentiellement accueillir des personnes des quartiers inscrits au contrat de ville 2015-2020. Dans le même ordre d'idée, 4 lits Halte Soins Santé vont être ouverts en septembre par l'association ANEF Cantal.</p>

Partenaire signataire	Pilier	Direction/service référent	Dispositif et partenaire mobilisé/impliqué	Engagements	Modalités de mise en œuvre et résultats 2016
Caisse des Dépôts	Emploi et développement économique			<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires - Développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi - Investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial,...) 	<p>La CDC a alloué une enveloppe de 40k€ à l'agglomération :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 25 k€ pour les études économiques, - 15 k€ pour les études sur le pôle commercial.
	Cadre de vie et renouvellement urbain			<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les missions d'ingénierie : les études stratégiques, les études préalables et pré-opérationnelles, les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet, ... - Privilégier les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbain des quartiers : construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics, opérations de requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers <p>Mobiliser l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles</p>	
				<p>Concernant l'objectif : développer et dynamiser les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS) pour les élèves des collèges et lycées. L'engagement sera de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - assurer une continuité de l'action éducative engagée en classe dans le prolongement hors la classe - participer à la coordination de l'accompagnement scolaire pour les élèves qui en bénéficient - s'assurer pour les élèves du 1er degré que le prolongement PEdT vient en complément de l'action engagée en classe - s'assurer pour les élèves du 2nd degré que l'action dans et hors la classe est coordonnée au bénéfice des élèves concernés et de leur inscription dans les études - participer à la prospection et au parrainage dans le cadre des CLAS (identification de la ressource) en collèges et lycées - favoriser les parrainages inter cycles (tutorat entre pairs et exemplarité) <p>Concernant l'objectif : mettre en place une cellule de veille et de prévention, l'engagement sera de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participer à la cellule de veille et de prévention - faire bénéficier les partenaires de l'expertise Éducation Nationale - saisir la cellule en cas de problématique repérée - prévenir le décrochage dans le cadre scolaire : cellule de veille interne aux établissements, parcours spécifiques - favoriser la persévérance scolaire en misant sur l'accompagnement et la bienveillance au cœur même des établissements scolaires (1et et 2nd degrés) - encourager l'implication de tous dans les activités périscolaires <p>Concernant l'objectif : proposer des actions à destination des parents les plus éloignés de l'école, l'engagement sera de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accueillir et accompagner les parents dans la relation avec l'école pour favoriser l'implication des élèves - développer les espaces parents dans les établissements scolaires - participer aux accompagnements proposés aux familles non francophones <p>Concernant l'objectif : proposer des formations pour les professionnels qui travaillent avec des familles primo-arrivantes, l'engagement sera de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participer aux formations organisées par les partenaires <p>- être force de proposition et éventuellement personnel ressources dans le cadre de l'organisation des formations (élaborer des contenus...)</p>	
Éducation Nationale	Cohésion sociale (thématique éducation et parentalité)				

Annexe n° 7

Schéma des cinq études du programme de travail pour la définition du PRU « Marmiers »

Etude de faisabilité pour la création d'une régie de quartier ou de territoire
6 à 8 mois

Influe sur la programmation de Cré@cité / ou non

Etude de programmation Cré@cité

Périmètre de l'action économique de Cré@cité, projet développement économique

- 1* Phase 1 : études préalables
- 2* Phase 2 : préprogramme
- * Phase 3 : programme définitif

6 mois

Etude de requalification du pôle commercial Marmiers

- 1* Phase 1 : diagnostic synthétique et hiérarchisation des enjeux et objectifs
- 2* Phase 2 : Proposition de 3 scénarii contrastés
- 3* Phase 3 : Approfondissement du scénario choisi, mesure des impacts et montage opérationnel

5 mois

Etude stratégie de peuplement et programmation habitat

- 1* Phase 1 : Diagnostic peuplement et habitat
- 2* Phase 2 : Prédéfinition de la stratégie de peuplement
- 3* Phase 3 : Préparation de la mise en oeuvre de la stratégie (programmation et impacts)
- 4* Phase 4 : Rédaction de la convention d'équilibre territorial et mixité sociale

8 à 11 mois

Epine dorsale du protocole, centralise et traduit spatialement les différentes études de programmation

Etude de définition du projet urbain et AMO DD

- 1* Phase 1 : diagnostic synthétique et hiérarchisation des enjeux et objectifs
- 2* Phase 2 : Définition d'un programme global et proposition de scénarii d'aménagement
- 3* Phase 3 : Approfondissement du scénario choisi et définition des opérations inscrites dans la convention pluriannuelle de financement

8 à 11 mois

Alimenter l'étude de définition du projet urbain en **éléments de programmation**, principalement sur :

- **l'habitat existant et futur** (étude stratégie de peuplement)
- **la polarité Marmiers** (étude centre commercial, régie de territoire et Cré@cité)

Alimenter la **programmation** du projet urbain sur le **volet habitat**

Préparer la **Conférence Intercommunale du Logement**

Elaborer la **Convention d'équilibre territorial et de mixité sociale**

Centraliser les résultats et rendus des études de programmations et études techniques

Définir le projet urbain et ses **ambitions Développement Durable** (Ecoquartier)

Préparer la convention pluriannuelle de financement (financement d'opérations d'aménagement, d'études spécifiques, ...)

Annexe n° 8

Diagnostic de l'étude « Stratégie de peuplement de l'agglomération aurillacoise »



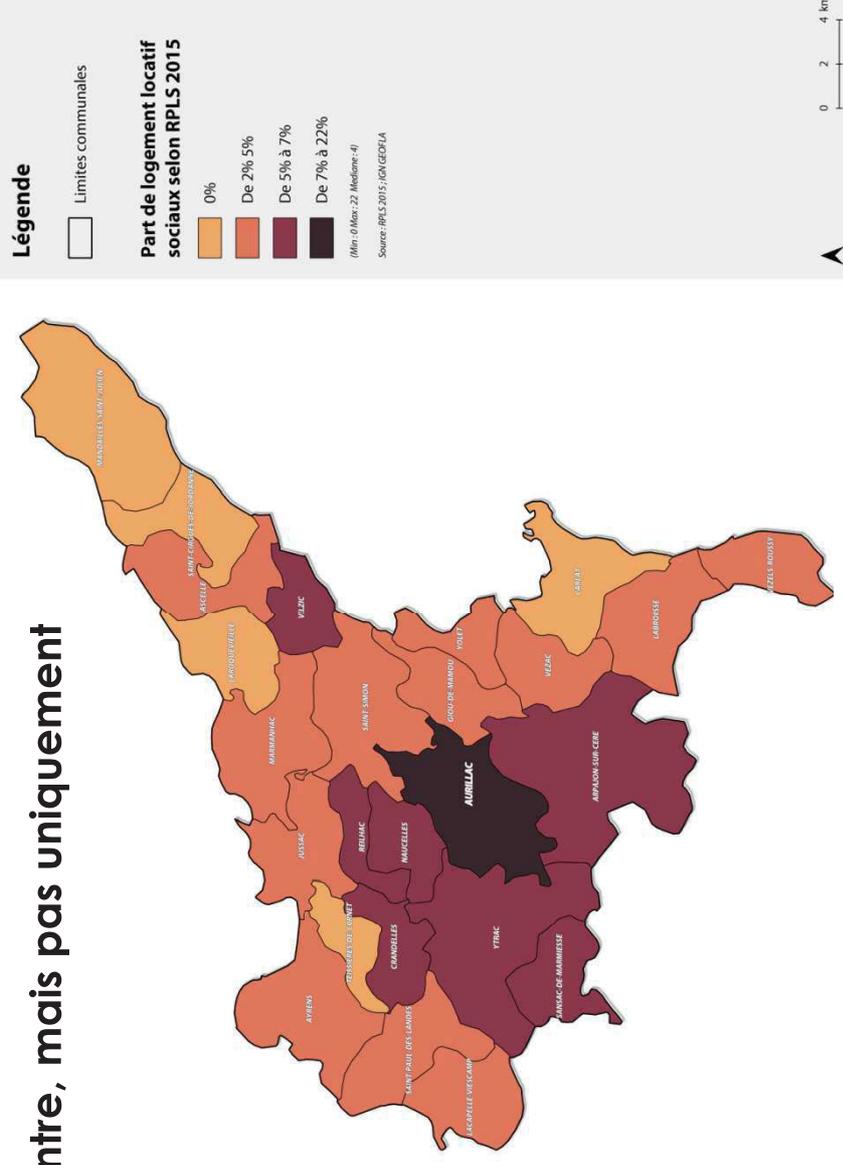
Étude peuplement de l'agglomération aurillacoise

Diagnostic

Partie 1. Fonctionnement du parc social

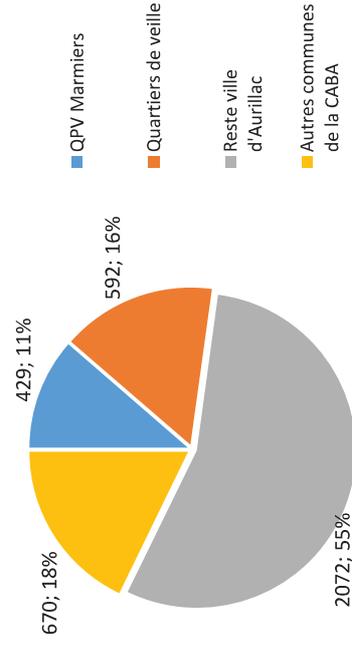
Un parc social concentré dans la ville-centre, mais pas uniquement dans le QPV

- Le parc social de la CABA compte 3 763 logements selon le RPLS 2015. Parmi les 25 communes du territoire, seules 5 ne possèdent pas de logements sociaux sur leur territoire.
- Avec 3 094 logements, soit 82 % du parc social de la CABA, Aurillac est la commune qui concentre l'offre sociale du territoire. Viennent ensuite les communes d'Arpajon-sur-Cère (253 logements) et Ytrac (101 logements) avec plus de 100 logements sociaux chacune. Les 17 autres communes représentent environ 8,5 % de l'offre sociale du territoire (319 logements).
- Au sein de la ville d'Aurillac, 429 logements sont situés dans le Quartier de la Politique de la Ville (soit 11% de l'offre intercommunale) et près de 600 sont situés dans les quartiers en veille (16%).
- Le parc social est détenu à 62 % par l'OPH du Cantal, Logisens, et à 38 % par la SA Polygone.



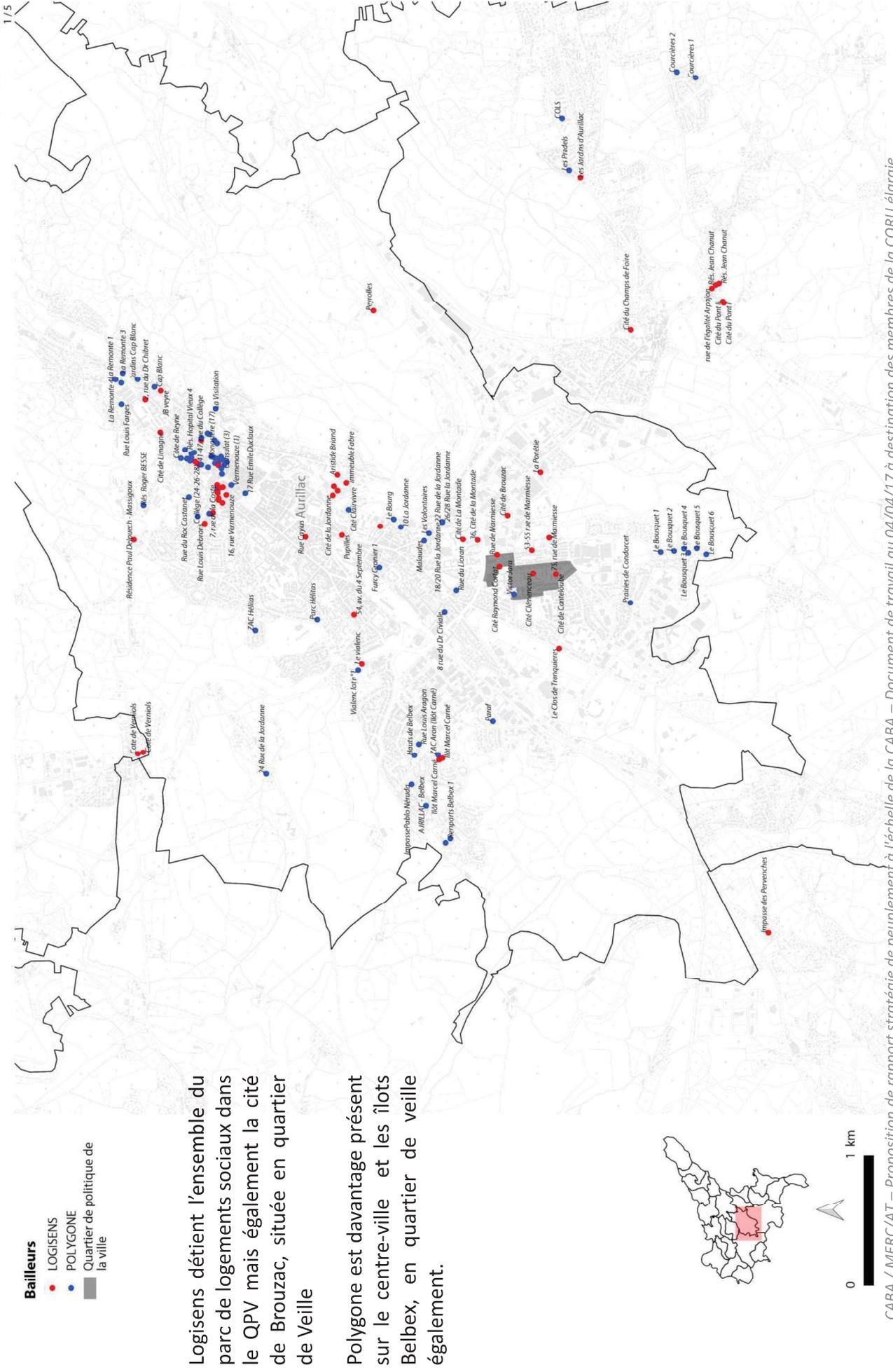
Répartition du parc par secteur

Source : RPLS 2015



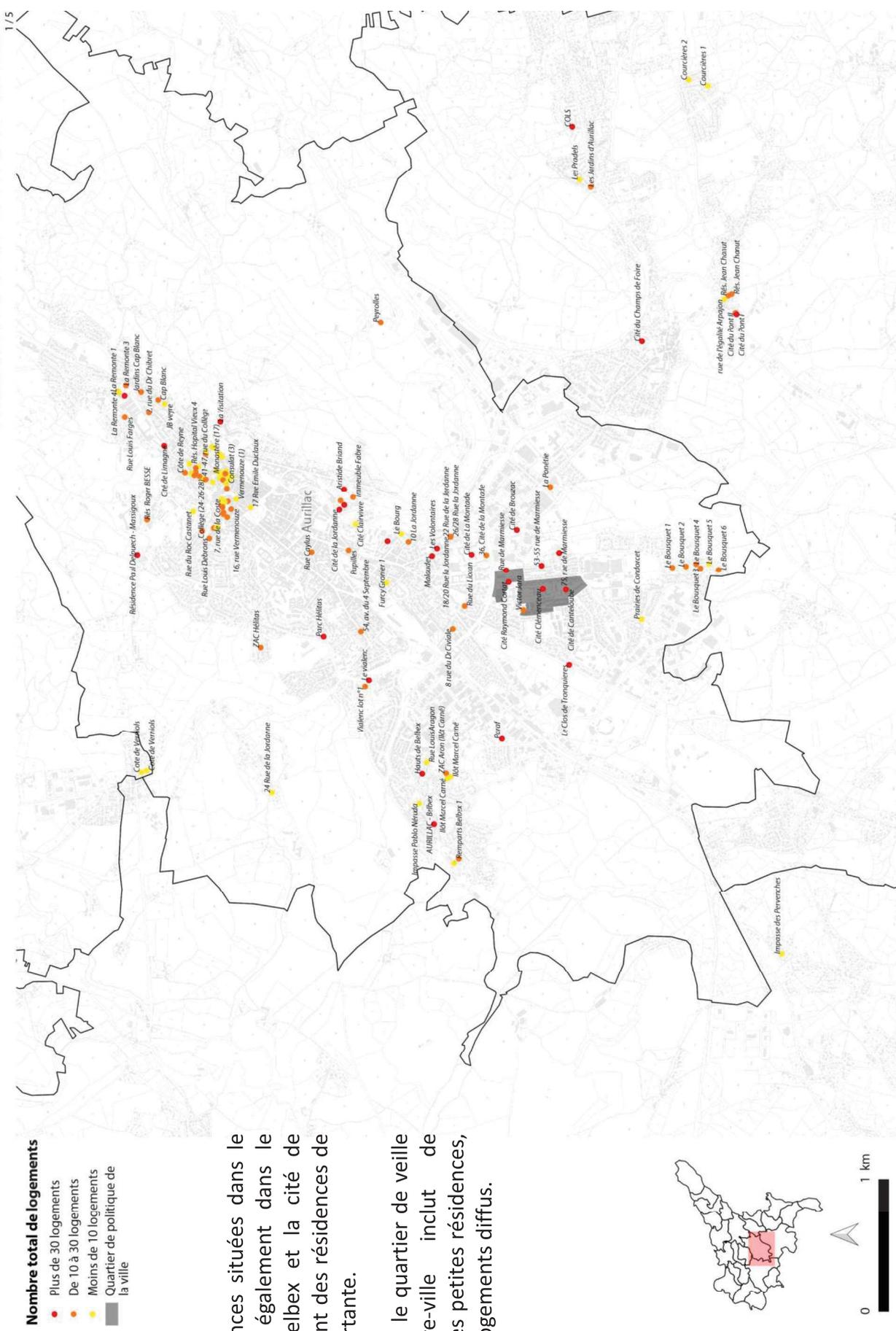
Partie 1. Fonctionnement du parc social

BAILLEURS



Partie 1. Fonctionnement du parc social

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS

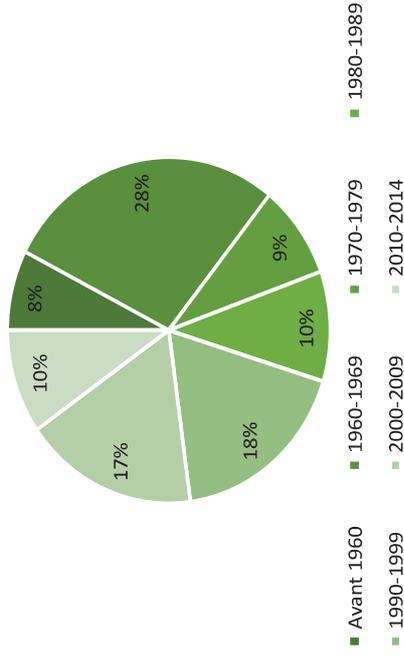


Partie 1. Fonctionnement du parc social

- Si les premiers logements sociaux datent de 1954, ces derniers sont globalement plus récents que la moyenne des résidences principales. En effet, seules 20% des résidences principales ont été construites depuis 1990, contre 45 % des logements sociaux.
- Une forte dynamique de construction s'observe entre 1960 et 1980 (37 % des logements sociaux construits). Une accélération de la construction de logements sociaux est également constatée depuis les années 2000 jusqu'à aujourd'hui puisque 27 % d'entre eux datent de cette époque.
- Bien que la construction des logements sociaux en propre par les bailleurs reste le mode de production privilégiée dans le territoire, depuis des années 90, le recours à l'acquisition-amélioration est régulièrement utilisé par les bailleurs sociaux (6 % des logements), de même que la VEFA (7 % des logements).

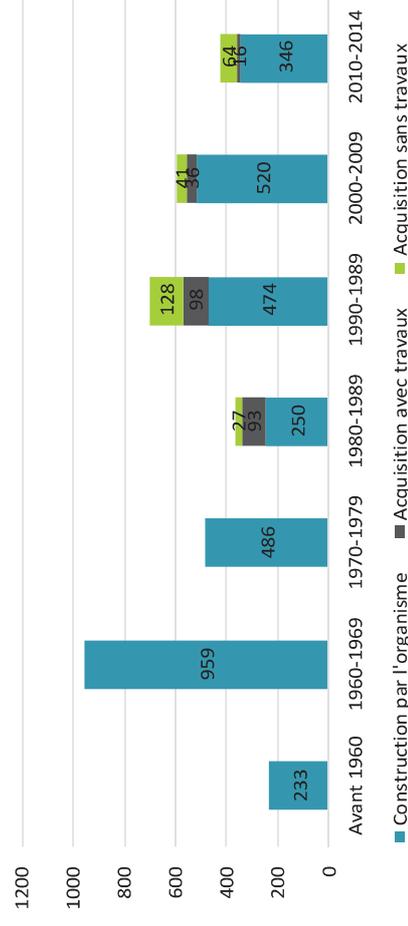
Date de construction des logements sociaux

Source : RPLS 2015



Modalité d'entrée des logements dans le parc des bailleurs par période d'achèvement dans la CABA

Source : RPLS 2015



Partie 1. Fonctionnement du parc social

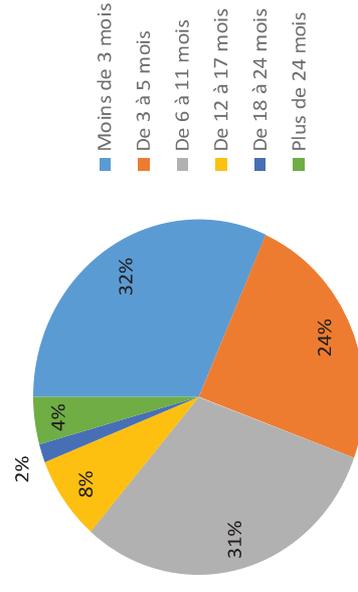
Une vacance contenue sur le territoire, hormis dans les quartiers de veille

- La vacance dans le parc social reste maintenue sur le territoire. Au 1^{er} Janvier 2015, seul 117 logements proposés à la location sont vacants, soit 3,2 % du parc, ce qui est nettement inférieur à la moyenne départementale (5,5%).
- Parmi eux, 32 % sont vacants depuis moins de 3 mois (ce qui correspond à une vacance commerciale « normale »).
- Des variations importantes s'observent entre les secteurs. Le taux de vacance est très faible au sein du QPV de Marmiers mais aussi dans les communes de la CABA hors Aurillac (où le parc individuel est davantage présent et la mobilité moins élevée).
- Par contre, au sein des quartiers de veille la vacance est très élevée (8% des logements). Le quartier centre-ville apparaît pour les bailleurs sociaux comme le moins attractif.

	Nb vacants	Taux de vacance
QPV Marmiers	6	1,5%
Quartier de veille	45	8,0%
Reste ville d'Aurillac	55	2,8%
Autres communes de la CABA	11	1,7%
Ensemble du parc	117	3,2%
Moyenne Cantal		5,5%

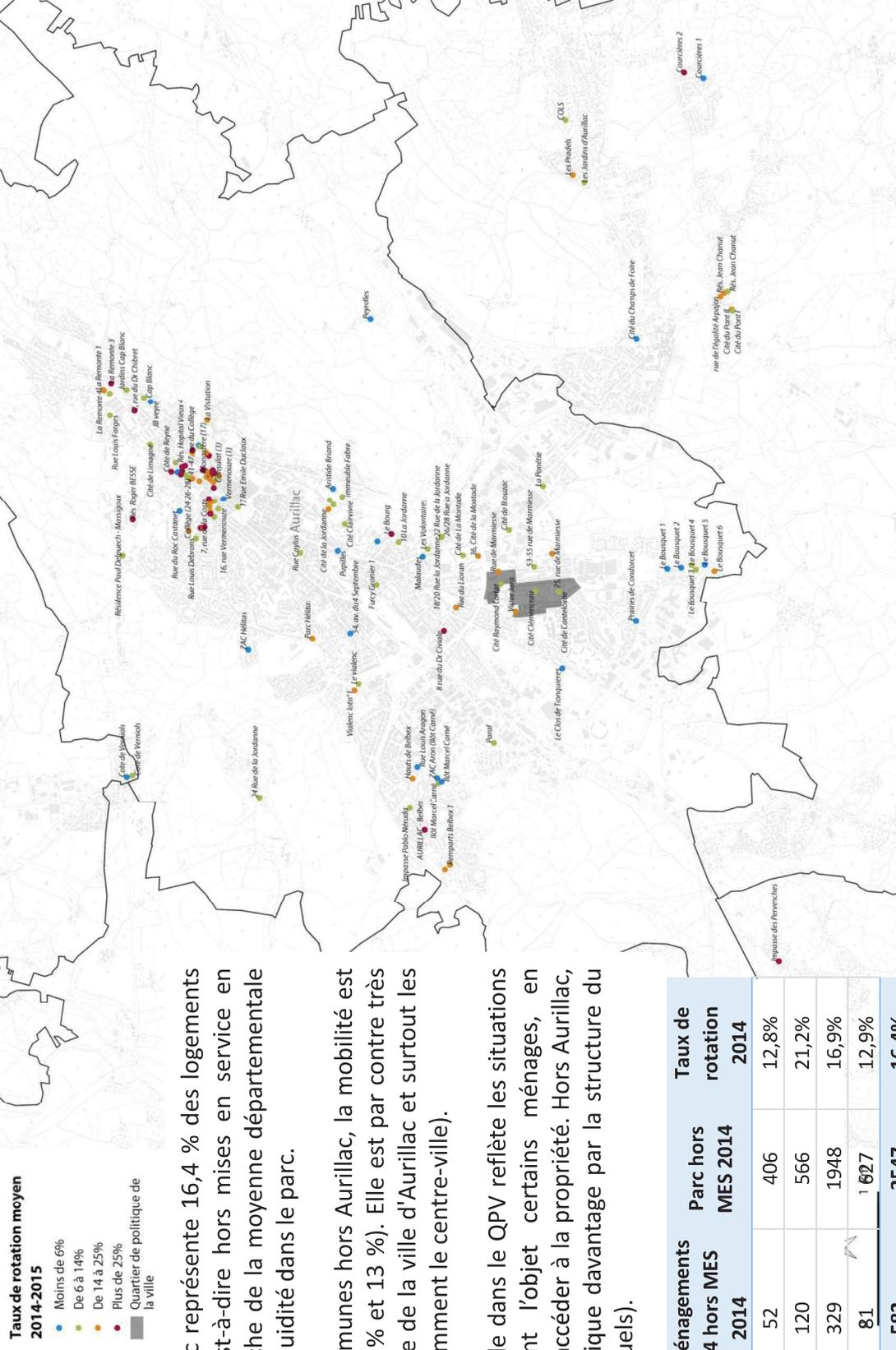
Durée de la vacance des logements sociaux au 1^{er} janvier 2015

Source : RPLS 2015



Partie 1. Fonctionnement du parc social

Une forte mobilité dans les logements



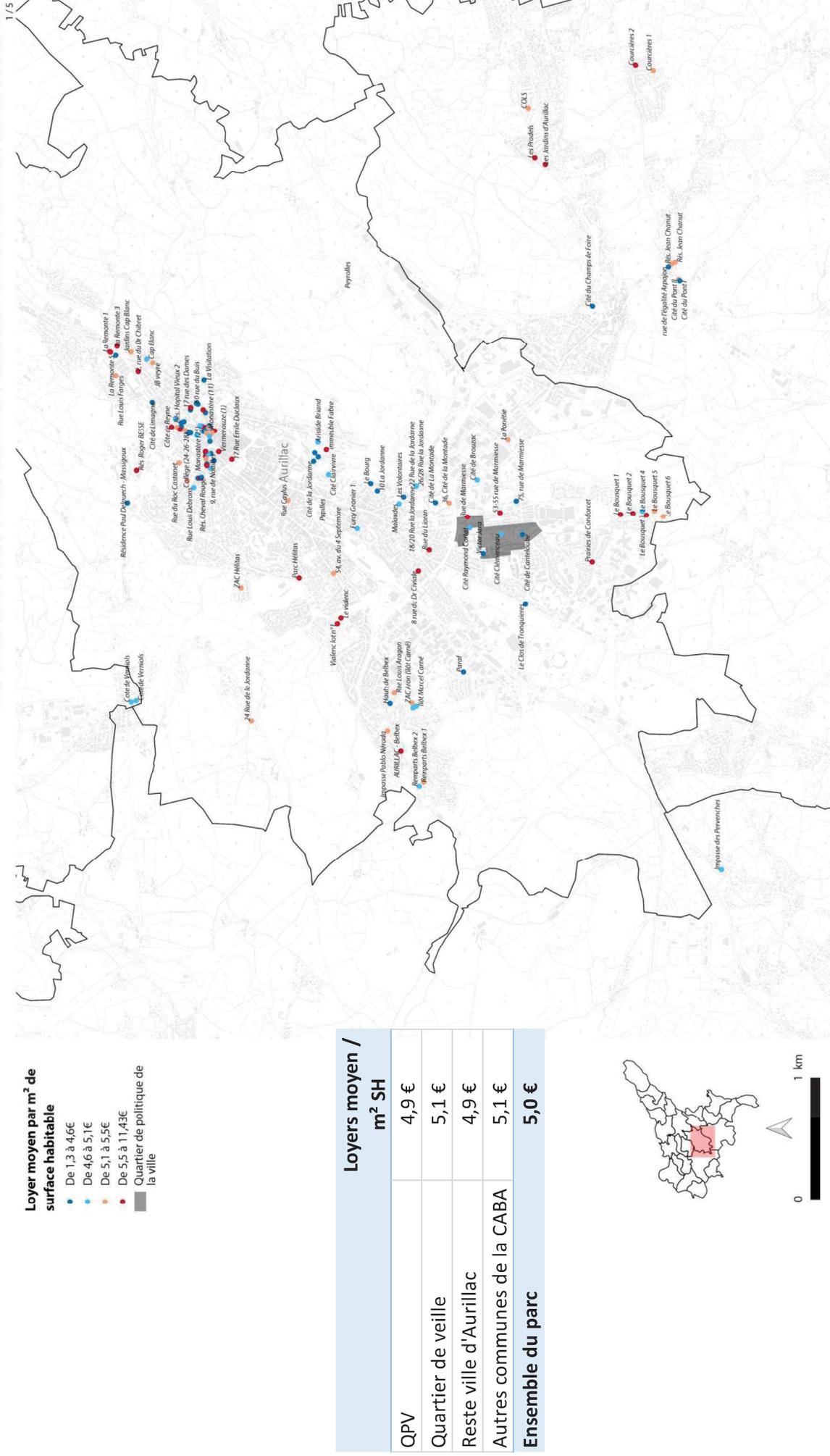
- La mobilité dans le parc représente 16,4 % des logements existants en 2014 (c'est-à-dire hors mises en service en 2014). Ce taux est proche de la moyenne départementale et reflète une certaine fluidité dans le parc.
- Dans le QPV et les communes hors Aurillac, la mobilité est moins élevée (entre 12 % et 13 %). Elle est par contre très importante dans le reste de la ville d'Aurillac et surtout les quartiers de veille (notamment le centre-ville).
- Cette mobilité plus faible dans le QPV reflète les situations de captivité dont font l'objet certains ménages, en incapacité financière d'accéder à la propriété. Hors Aurillac, la faible mobilité s'explique davantage par la structure du parc (logements individuels).

	Emmègements 2014 hors MES	Parc hors MES 2014	Taux de rotation 2014
QPV	52	406	12,8%
Quartiers de veille	120	566	21,2%
Reste ville d'Aurillac	329	1948	16,9%
Autres communes de la CABA	81	1 627	12,9%
Ensemble du parc	582	3547	16,4%
Moyenne Cantal			16,2%

Partie 1. Fonctionnement du parc social

Des loyers plus élevés dans le secteurs centre-ville et dans les autres communes de la CABA

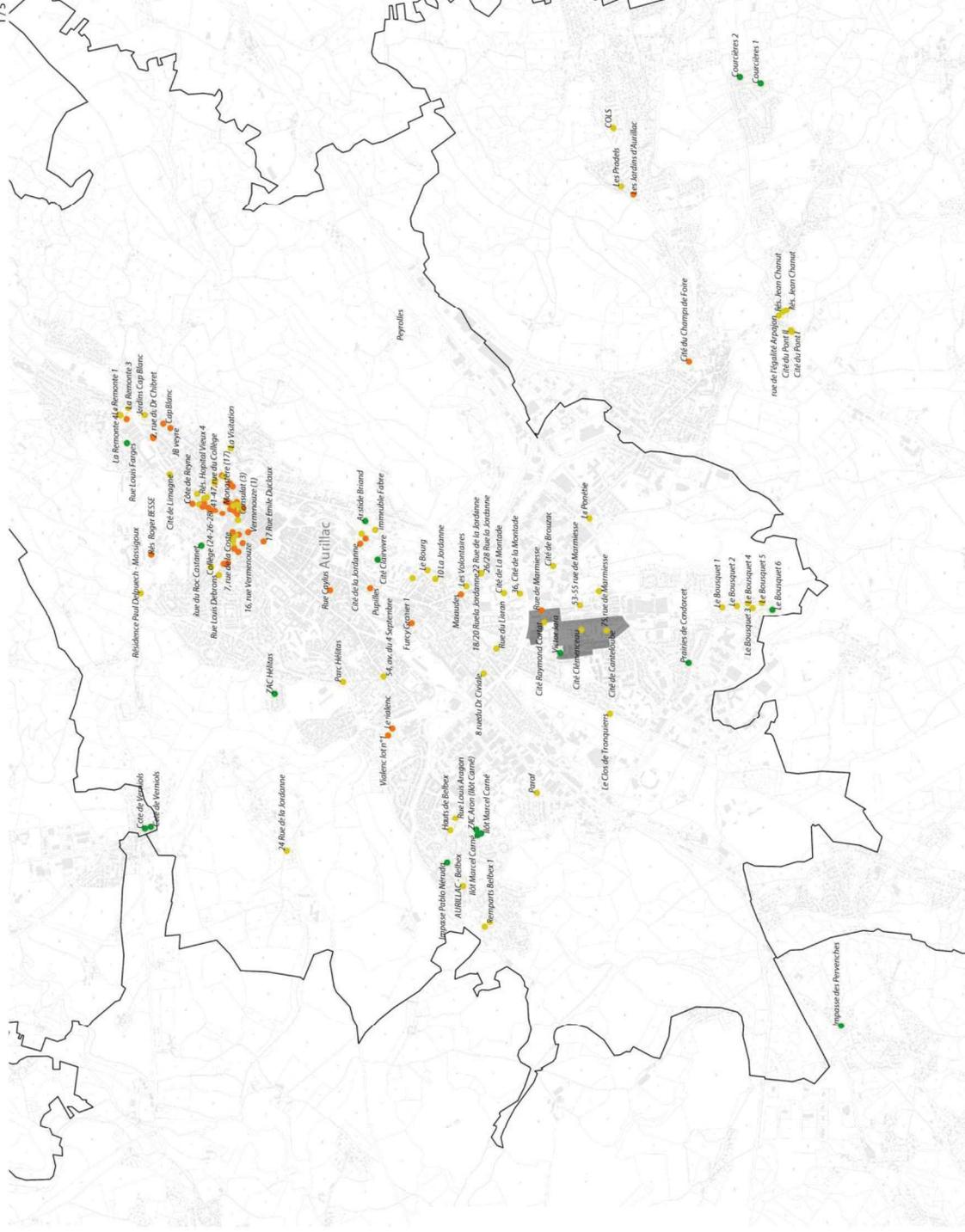
LOYEN MOYEN PAR MÈTRE CARRÉ DE SURFACE HABITABLE



Partie 1. Fonctionnement du parc social

Des surfaces plus petites dans le secteur centre-ville

SURFACE MOYENNE DES LOGEMENTS



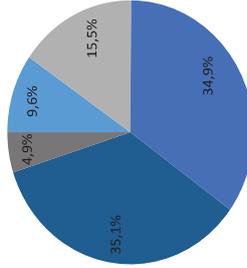
Surface moyenne des logements

- De 0 à 60 m²
- De 60 à 70 m²
- De 83 à 109 m²
- Quartier de politique de la ville

	Surface moyenne des logements (m ²)
QPV	62
Quartier de veille	58
Reste ville d'Aurillac	62
Autres communes de la CABA	74
Ensemble du parc	64

Typologie des logements sociaux dans la CABA

Source : RPLS 2015

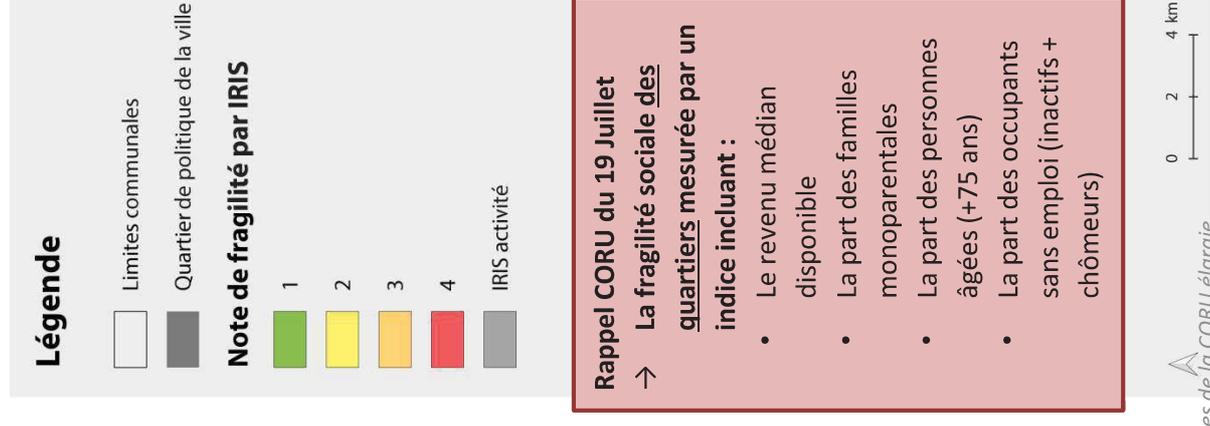


- 1 pièce
- 2 pièces
- 3 pièces
- 4 pièces
- 5 pièces et +



Partie 2. Fragilité des quartiers et des communes

- La fragilité des quartiers et communes concernent le cœur de la ville d'Aurillac et les quartiers Sud. Elle recoupe en partie les quartiers identifiés dans le Contrat de Ville (QPV et les quartiers de veille). Dans ces quartiers la part du parc social est élevée, mais des situations de précarité s'observent aussi dans le parc privé (IRIS Saint Géraud notamment)
- Elle concerne aussi des communes plus excentrées, situées notamment le long de la vallée de la Jordanne et dans la pointe sud de la CABA, marquées par un vieillissement important et des niveaux de revenus faibles (retraites agricoles). Dans ces communes le parc social est peu présent, et les situations de fragilité s'expriment dans le parc privé.
- Les communes de la première couronne périurbaine sont peu concernées par des situations de fragilité et dans ces secteurs le parc social est très peu présent (hormis Arpajon et Ytrac)



Partie 3. Caractéristiques de l'occupation et fragilité des résidences

Des cellules familiales plus nombreuses, mais aussi un vieillissement plus marqué dans le QPV

- Le parc social de la CABA accueille une population plutôt familiale : 22 % des ménages sont des familles monoparentales et 6 % sont des familles nombreuses. La population occupante est également plus jeune qu'à l'échelle régionale (10 % de ménages de plus de 75 ans, contre 13 % en Auvergne).
- Au sein de la CABA, les familles monoparentales sont nettement surreprésentées dans les secteurs périurbains et ruraux (27 % à Arpajon, Naucelles et Ytrac et 26% des occupants dans les autres communes hors Aurillac). Par contre, les familles nombreuses sont deux fois plus présentes dans le QPV qu'en moyenne dans la CABA (10%, contre 6%) ; le QPV proposant une offre de grands logements.

Le vieillissement des occupants est marqué dans le secteur QPV (10 % des occupants) mais aussi dans le reste de la commune d'Aurillac (hors quartiers de veille) qui accueille une population moins familiale et plus âgée.

Un renforcement des caractéristiques existantes avec les attributions récentes

- Les ménages emménagés récemment ont un profil plus familial et plus jeune que la population en place (celle-ci ayant une mobilité plus importante que les personnes âgées). Les personnes de plus de 75 sont ainsi très peu présentes parmi les attributaires.
- Les familles monoparentales représentent 1/3 des emménagés récents dans les communes périurbaines et rurales, venant renforcer cette spécificité. Elles sont également nombreuses parmi les emménagés récents dans le QPV.
- Les familles nombreuses sont également davantage présentes parmi les emménagés récents que parmi les occupants, quel que soit le secteur. Elles sont par contre surreprésentées au sein des attributions dans le QPV et viennent renforcer cette caractéristique.

	Familles monoparentales		Familles nombreuses		Personnes > 75 ans	
	Occupants	Emm. récents	Occupants	Emm. récents	Occupants	Emm. récents
QPV	22%	30%	10%	14%	10%	0%
Quartier de veille	23%	24%	8%	10%	7%	1%
Reste ville d'Aurillac	20%	24%	4%	6%	11%	1%
Arpajon-Naucelles-Ytrac	27%	34%	6%	6%	8%	2%
Autres communes de la CABA	26%	33%	8%	11%	5%	2%
Ensemble du parc social	22%	26%	6%	8%	10%	1%
Région Auvergne	21%	-	-	-	13%	-

Source : données OPS 2016 et emménagés récents 2014-016

Partie 3. Caractéristiques de l'occupation et fragilité des résidences

Des situations de fragilité économique très présentes dans les quartiers de veille

- Au sein du parc social, 62% des occupants ont des ressources correspondant au plafond PLAI, montrant une précarité un peu moins marquée qu'en moyenne en Région (66 % en Auvergne). De plus, 42 % des ménages ont des revenus très faibles (< 40 % des plafonds PLUS – moins de 900 € par mois pour un ménage de 2 pers.)
- Au sein de la CABA, les quartiers de veille se distinguent par les niveaux de revenus les plus bas (85 % des occupants sous les plafonds PLAI et 70 % sous 40 % des plafonds PLUS) et par un très fort taux d'inactivité (60% des majeurs sont au chômage ou inactifs – retraités, étudiants, femmes au foyer, etc.). Cela a un impact sur le taux de ménages en impayés qui est le plus élevé de la CABA (18%).
- Les situations sont également fragiles dans le QPV, avec notamment une part élevée de majeurs sans emploi ou inactifs, mais la part des ménages sous plafonds PLAI est 8 points inférieure à la situation observée dans les quartiers de veille.
- Les niveaux de ressources sont beaucoup moins précaires dans le reste de la ville d'Aurillac et les autres communes de l'agglomération avec des situations face à l'emploi également plus favorables.

Des attributions qui fragilisent des secteurs déjà précaires

- Le profil des emménagés récents est nettement plus précaire que la population en place : 78 % des attributaires sont éligibles au PLAI contre 62 % des occupants (et 77 % des demandeurs).
- Les ménages sans emploi ou inactifs sont également davantage présents parmi les emménagés récents alors même que les ménages retraités sont peu présents au sein des attributions.
- Les attributions fragilisent les quartiers en difficulté (quartiers de veille surtout), mais aussi le reste de la ville d'Aurillac où 81 % des attributaires sont éligibles au PLAI.
- Pour les autres communes de la CABA les nouveaux arrivants sont plus précaires que les occupants en place, mais leur profil est moins fragile que l'ensemble des emménagés récents de la CABA.

	% Revenus < PLAI		Revenus < 40 % PLUS		% ménages APLisés		% majeurs sans emploi ou inactifs		% ménages en impayés de + 3 mois	
	occupants	emm. récents	occupants	emm. récents	occupants	emm. récents	occupants	emm. récents	occupants	emm. récents
QPV	77%	80%	58%	70%	75%	81%	60%	46%	13%	
Quartier de veille	85%	89%	70%	78%	72%	74%	59%	62%	18%	
Reste ville d'Aurillac	57%	81%	37%	66%	52%	64%	52%	58%	6%	
Arpajon-Naucelles-Ytrac	54%	61%	30%	36%	49%	60%	35%	32%	8%	
Autres communes de la CABA	54%	57%	29%	33%	50%	56%	33%	31%	12%	
Ensemble du parc social	62%	78%	42%	63%	57%	66%	50%	52%	9%	

Source : données OPS 2016 et emménagés récents 2014-016

Partie 3. Caractéristiques de l'occupation et fragilité des résidences

Identification des résidences fragiles

Rappel de la CORU du 19 Juillet

- La fragilité sociale des résidences mesurée par un indice incluant :
- La part des ménages sous 40 % des plafonds PLUS
 - La part des familles monoparentales
 - La part des personnes âgées (+75 ans)
 - La part des occupants sans emploi (inactifs + chômeurs)
 - La part des ménages APLisés
 - Le taux d'impayés de plus de 3 mois



Construction d'un indice de fragilité prenant en compte l'ensemble de ces variables et classification des résidences en 4 catégories de la plus fragile à la moins fragile.

Echanges avec POLYGONE et LOGISENS sur la classification de ces résidences en fonction d'éléments qualitatifs (insertion urbaine, vie de la résidence, incivilités, etc.).

Partie 3. Caractéristiques de l'occupation et fragilité des résidences

Identification et localisation des résidences fragiles

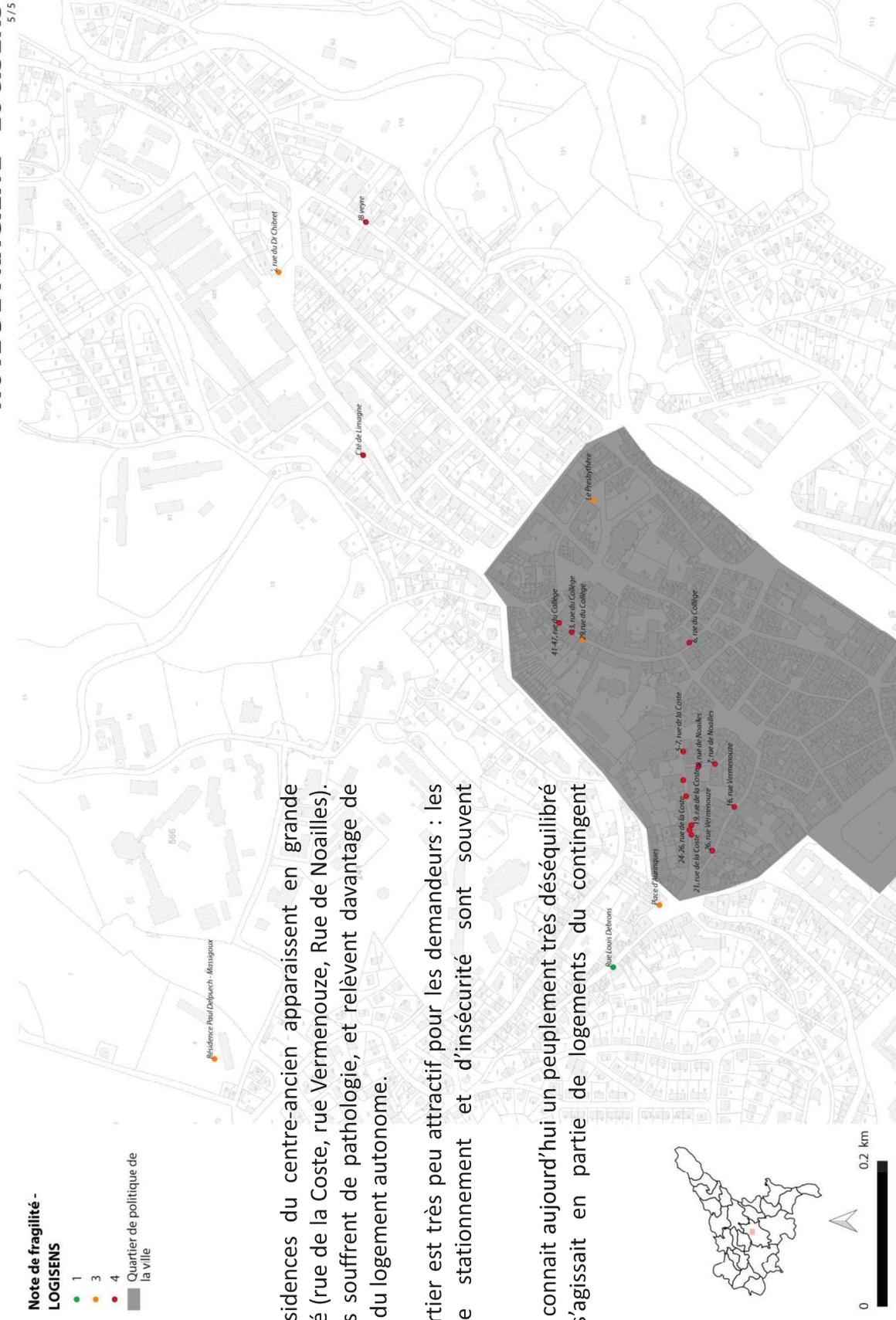
- L'ensemble des résidences des bailleurs ont été classifiées, après échanges avec les bailleurs en quatre catégories en fonction de leur fragilité.
- **Les résidences équilibrées** sont situées en dehors des quartiers identifiés dans le cadre du Contrat de Ville (QPV et quartiers de veille, hormis 8 logements) et se répartissent en parts égales entre le reste de la commune d'Aurillac et les autres communes de la CABA. Elles ne concernent qu'une faible part de l'ensemble du parc social (285 logements, soit 7% du parc) mais tout de même 58 résidences, s'agissant en majorité de toutes petites opérations (5 logements en moyenne).
- **Les résidences moyennement fragiles** sont également très rares dans les quartiers de veille (58 logements) et sont majoritairement implantées dans le reste de la commune d'Aurillac. Elles représentent ¼ du parc social intercommunal et 71 résidences. Il s'agit là aussi de programmes de taille relativement réduite (11 logements en moyenne).
- **Les résidences fragiles** sont présentes dans le QPV (Cité Raymond Cortat) et dans les quartiers de veille (127 logements concernés), mais surtout dans le reste de la commune d'Aurillac. Elles sont par contre très peu présentes dans les autres communes de la CABA. Elles regroupent une grande partie du parc social (41% soit près de 1600 logements) et concernent 67 résidences. Ils s'agit donc de programmes de taille relativement importante (24 logements en moyenne).
- **Les résidences très fragiles** sont majoritairement implantées dans le QPV et les quartiers de veille (pour ¾ d'entre elles environ). Elles sont absentes des autres communes de la CABA. Elles représentent ¼ du parc social intercommunal et 35 résidences. Ils s'agit donc de programmes de taille relativement importante (27 logements en moyenne).

	QPV		Quartier de veille		Reste ville d'Aurillac		Arpajon-Naucelles-Ytrac		Autres communes de la CABA		Ensemble du parc	Nombre de résidences	Taille moyenne des programmes
	Volume	Part	Volume	Part	Volume	Part	Volume	Part	Volume	Part			
Résidences équilibrées	-	-	8	3%	138	48%	51	18%	88	31%	285	58	5
Résidences sans grande fragilité	-	-	58	7%	497	64%	118	15%	101	13%	774	71	11
Résidences fragiles	62	4%	127	8%	1053	67%	257	16%	79	5%	1578	67	24
Résidences très fragiles	367	39%	353	37%	231	24%	-	-	-	-	951	35	27
Résidences étudiants	-	-	37	16%	198	84%	-	-	-	-	235	8	29
Ensemble du parc	429	11%	590	15%	2117	55%	426	11%	271	7%	3833	239	16
	Nombre de résidences	Taille moyenne des programmes	Nombre de résidences	Taille moyenne des programmes	Nombre de résidences	Taille moyenne des programmes	Nombre de résidences	Taille moyenne des programmes	Nombre de résidences	Taille moyenne des programmes			
	4	107	54	11	72	29	36	12	76	4			

Partie 3. Caractéristiques de l'occupation et fragilité des résidences

Identification et localisation des résidences fragiles

NOTE DE FRAGILITÉ - LOGISENS



■ L'ensemble des résidences du centre-ancien apparaissent en grande situation de fragilité (rue de la Coste, rue Vermeuouze, Rue de Noailles). Quelques locataires souffrent de pathologie, et relèvent davantage de l'hébergement que du logement autonome.

■ L'ensemble du quartier est très peu attractif pour les demandeurs : les problématiques de stationnement et d'insécurité sont souvent évoquées.

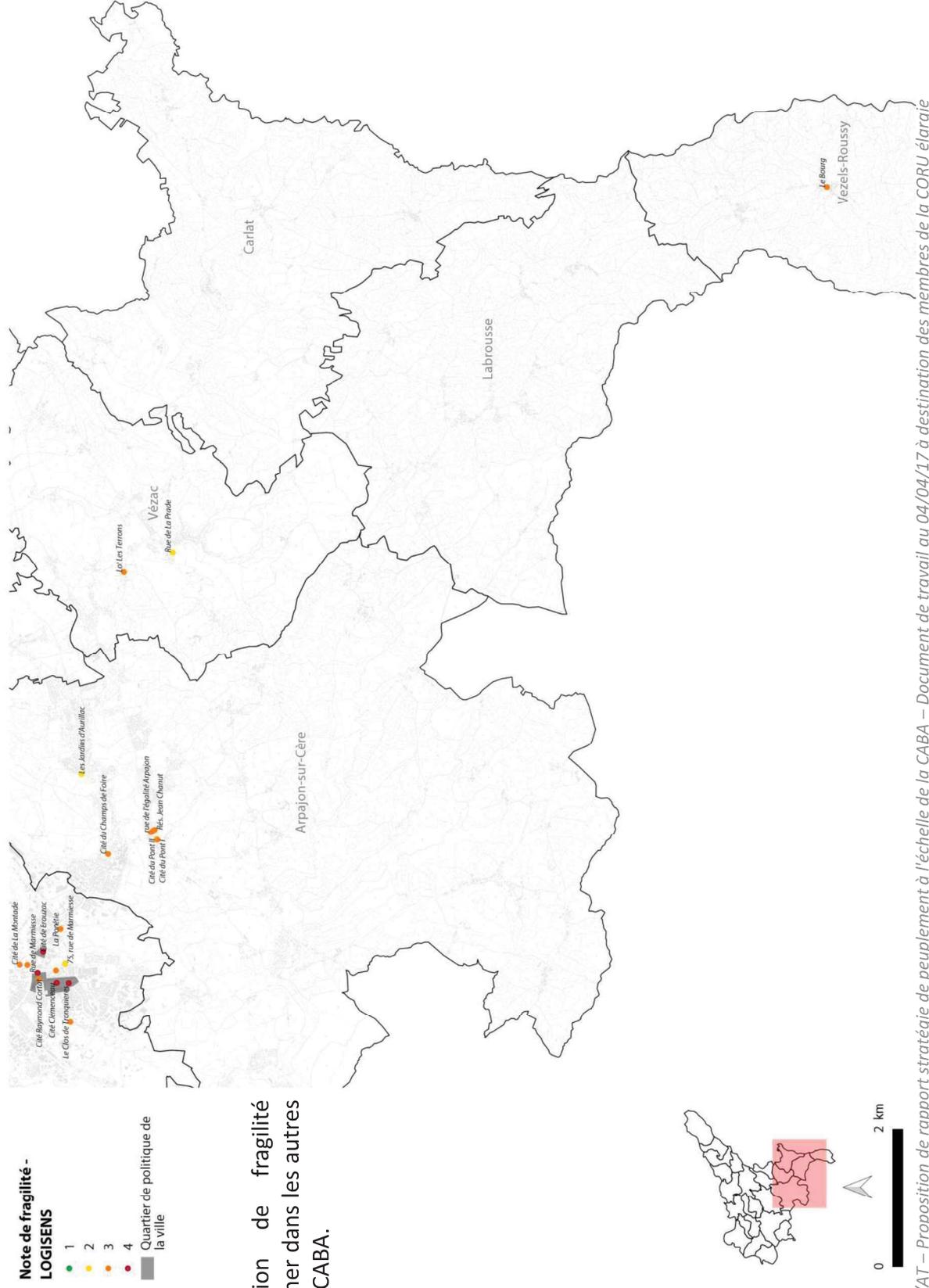
■ La Cité de Limagne connaît aujourd'hui un peuplement très déséquilibré (jusqu'à Juin, il s'agissait en partie de logements du contingent préfectoral).

Partie 3. Caractéristiques de l'occupation et fragilité des résidences

Identification et localisation des résidences fragiles

NOTE DE FRAGILITÉ - LOGISENS

2 / 5

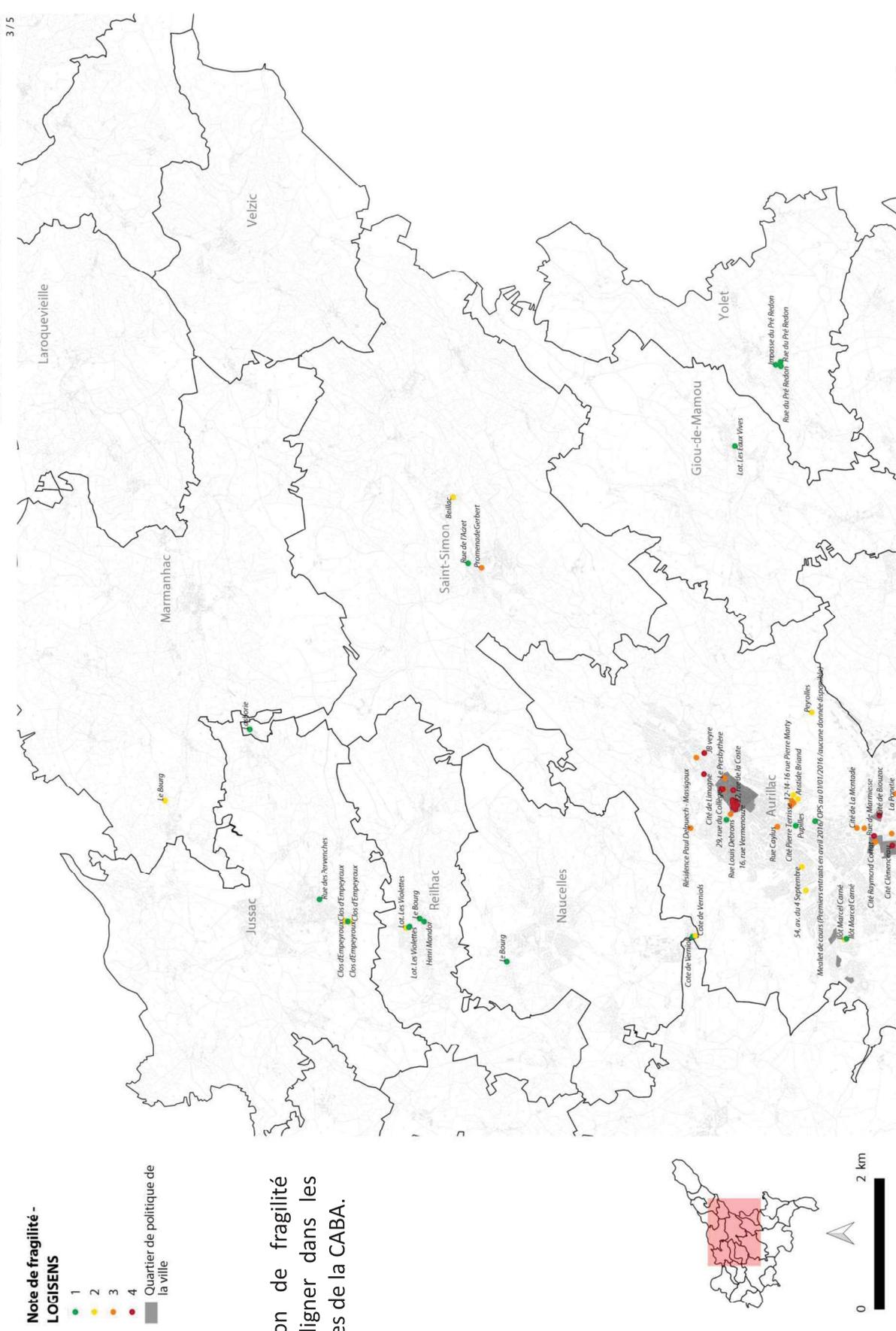


- Pas de situation de fragilité majeure à souligner dans les autres communes de la CABA.

Partie 3. Caractéristiques de l'occupation et fragilité des résidences

Identification et localisation des résidences fragiles

NOTE DE FRAGILITÉ - LOGISENS



Partie 3. Caractéristiques de l'occupation et fragilité des résidences

Identification et localisation des résidences fragiles

NOTE DE FRAGILITÉ - LOGISENS

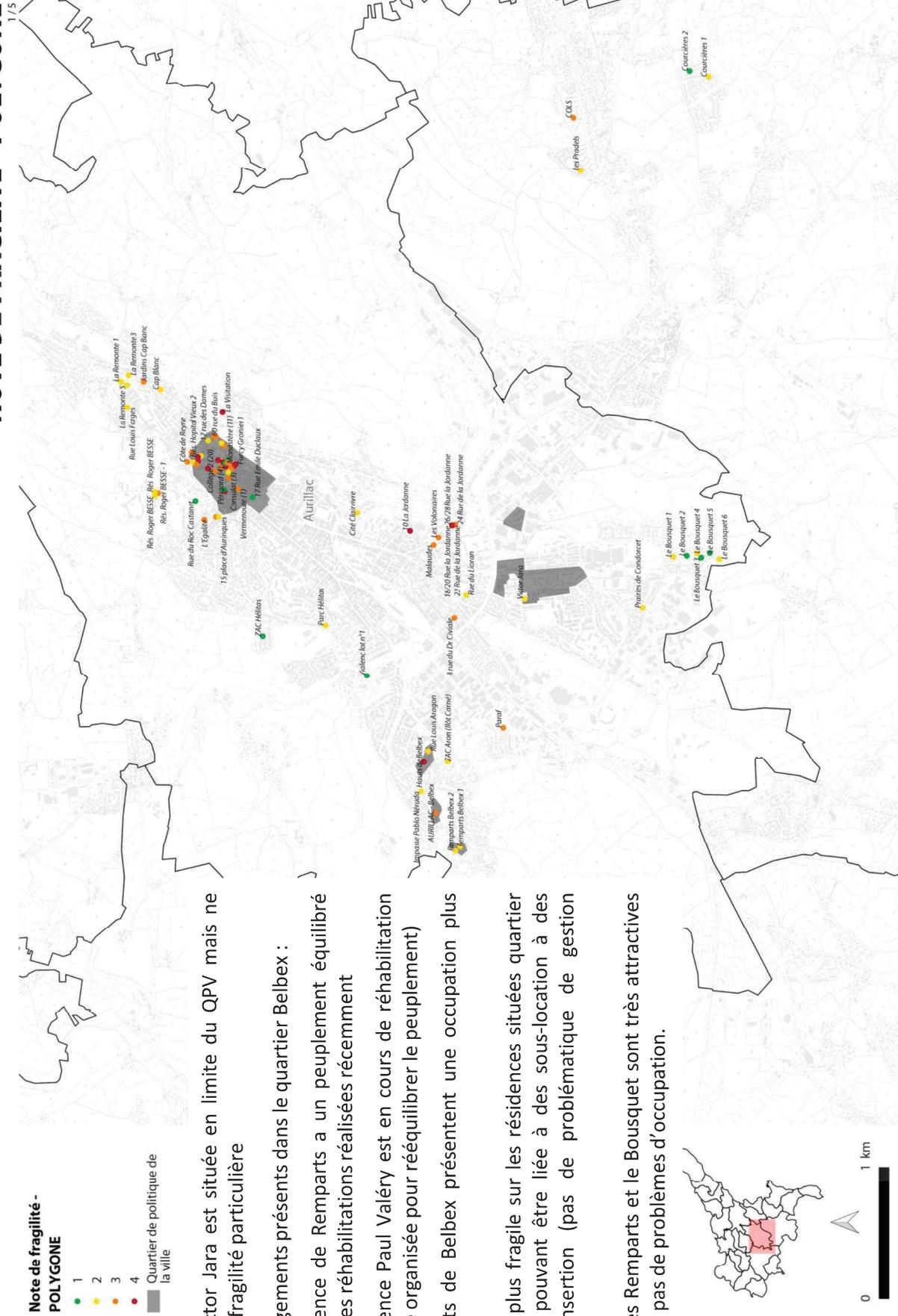


- Pas de situation de fragilité majeure à souligner dans les autres communes de la CABA.

Partie 3. Caractéristiques de l'occupation et fragilité des résidences

Identification et localisation des résidences fragiles

NOTE DE FRAGILITÉ - POLYGONE



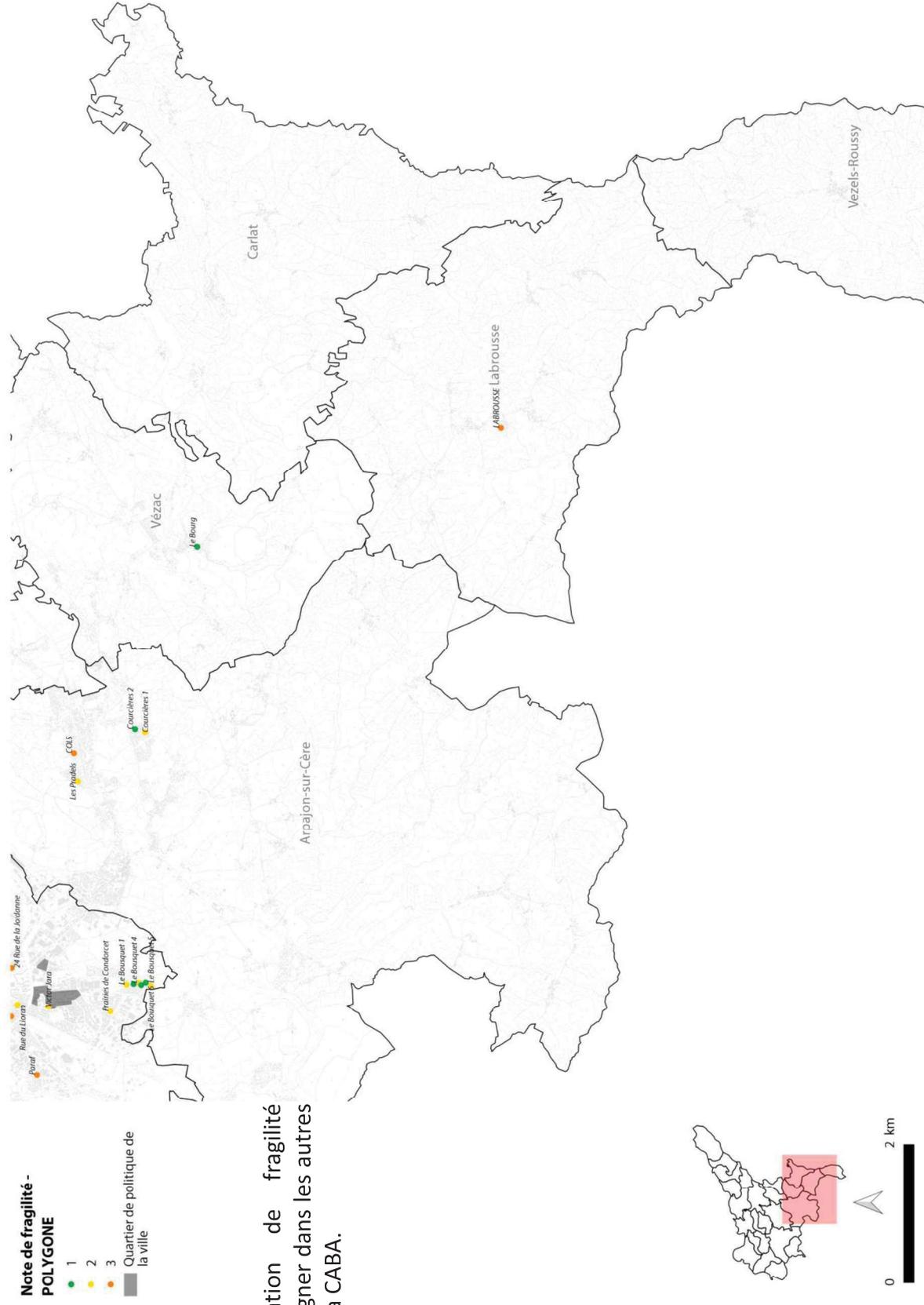
- La résidence Victor Jara est située en limite du QPV mais ne présente pas de fragilité particulière
- De nombreux logements présents dans le quartier Belbeix :
 - La résidence de Remparts a un peuplement équilibré suite à des réhabilitations réalisées récemment
 - La résidence Paul Valéry est en cours de réhabilitation (vacance organisée pour rééquilibrer le peuplement)
 - Les Hauts de Belbeix présentent une occupation plus fragile
- Une occupation plus fragile sur les résidences situées quartier de la Jordanne pouvant être liée à des sous-location à des associations d'insertion (pas de problématique de gestion particulière).
- Les résidences les Remparts et le Bousquet sont très attractives et ne présentent pas de problèmes d'occupation.

Partie 3. Caractéristiques de l'occupation et fragilité des résidences

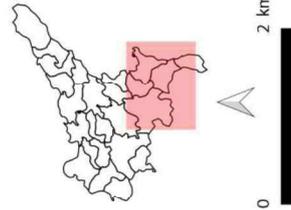
Identification et localisation des résidences fragiles

NOTE DE FRAGILITÉ - POLYgone

2 / 5



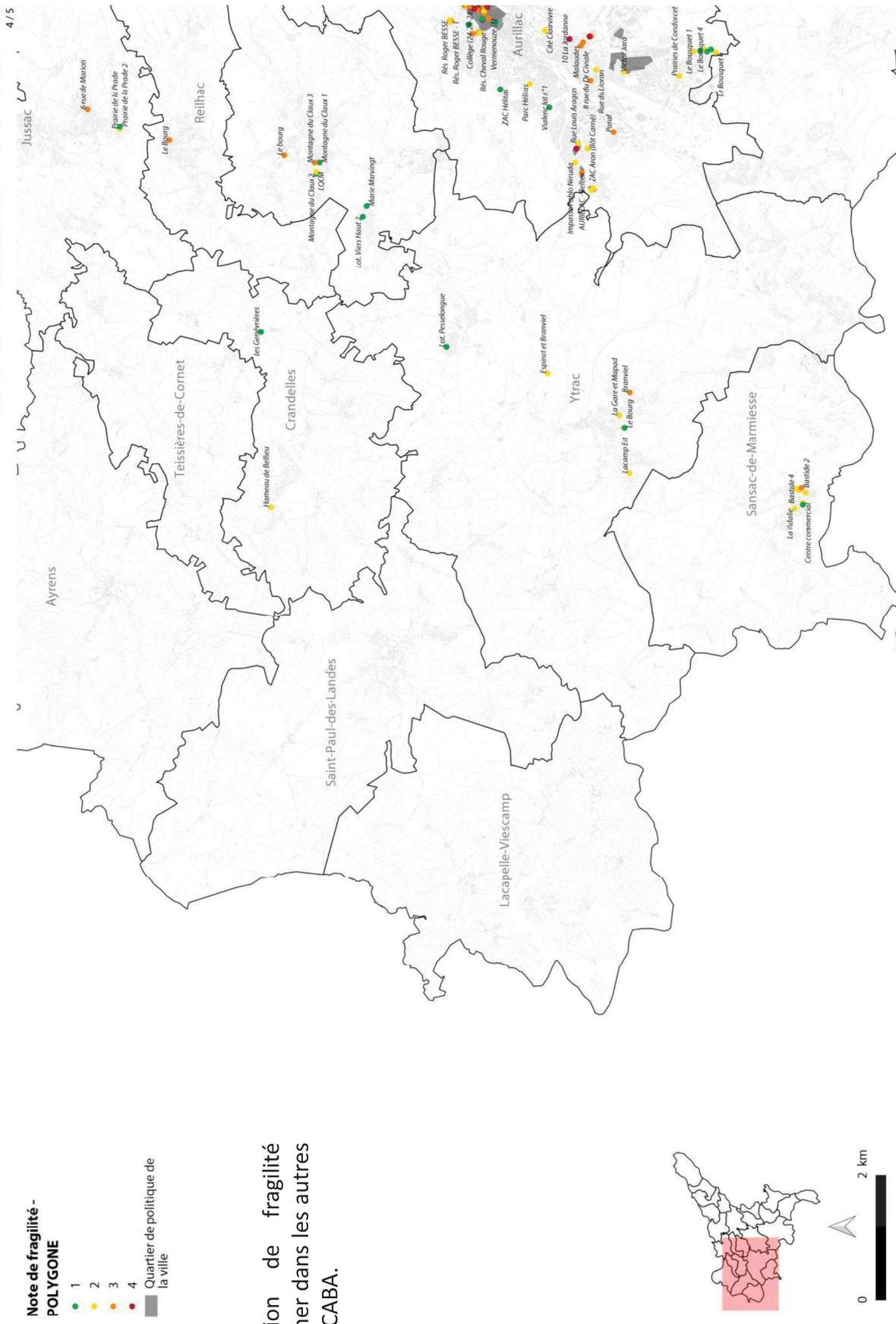
- Pas de situation de fragilité majeure à souligner dans les autres communes de la CABA.



Partie 3. Caractéristiques de l'occupation et fragilité des résidences

Identification et localisation des résidences fragiles

NOTE DE FRAGILITÉ - POLYGONE



Partie 3. Caractéristiques de l'occupation et fragilité des résidences

Des ménages plus familiaux mais également un vieillissement plus marqué dans les résidences fragiles et très fragiles

- La part des familles monoparentales n'apparaît pas comme un élément discriminant dans la détermination de la fragilité des résidences. En effet, si la part des familles monoparentales est légèrement plus élevée dans les résidences fragiles (25 %), elle n'est que trois points supérieure à la moyenne intercommunale et est relativement présente dans les résidences équilibrées (18%)
- Par contre, la part des familles nombreuses est corroborée avec la fragilité des résidences : leur part étant deux à trois fois plus élevée dans les résidences fragiles et très fragiles qu'au sein des résidences équilibrées
- La part des personnes âgées est également nettement plus élevée dans les résidences fragiles et très fragiles.

Un profil familial accentué par les attributions dans les résidences fragiles et très fragiles

- Les familles monoparentales sont plus nombreuses au sein des attributions dans les résidences fragiles et très fragiles, mais aussi au sein des résidences équilibrées. Celles-ci étant majoritairement situées dans les secteurs périurbains et ruraux, elles permettent de répondre à l'urgence sociale dans ces territoires, qui touche fortement les familles monoparentales, mais également les personnes âgées.
- Les familles nombreuses sont, elles, largement surreprésentées au sein des attributions dans les résidences très fragiles (13% des emménagés récents) et viennent renforcer le caractère familial de ces résidences.
- La part des personnes âgées est peu élevée quelle que soit la fragilité des résidences.

	Familles monoparentales		Familles nombreuses		Personnes > 75 ans	
	Occupants	Emm. récents	Occupants	Emm. récents	Occupants	Emm. récents
Résidences équilibrées	18%	26%	3%	3%	0%	2%
Résidences sans grande fragilité	22%	30%	5%	8%	7%	1%
Résidences fragiles	25%	38%	5%	9%	13%	3%
Résidences très fragiles	23%	28%	9%	13%	11%	1%
Résidences étudiants	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Ensemble du parc social	22%	26%	6%	8%	10%	1%
Région Auvergne	21%	-	-	13%	-	-

Source : données OPS 2016 et emménagés récents 2014-016

Partie 3. Caractéristiques de l'occupation et fragilité des résidences

Des attributions qui précarisent encore les résidences identifiées comme fragiles

- Les situations de précarité sont évidemment croissantes en fonction de la fragilité des résidences. La part des occupants éligibles au PLAI, la part des ménages APLisés, la part des ménages sans emploi ainsi que la part des impayés de plus de 3 mois, sont toutes au moins deux fois supérieures dans les résidences très fragiles que dans les résidences équilibrées.
- Les attributions fragilisent l'ensemble des types de résidences, les emménagés récents ayant globalement des ressources plus précaires que les occupants en place. Néanmoins, les attributions au sein des résidences fragiles et très fragiles sont nettement plus précaires que dans les résidences sans fragilité notamment (où le profil des occupants et attributaires est assez proche).
- Ainsi, 78 % des attributions dans les résidences fragiles sont réalisées au profit de ménages sous les plafonds PLAI et 85 % dans les résidences très fragiles (60 % dans les résidences sans grande fragilité et seulement 41% dans les résidences équilibrées) et plus de 70 % ont des ressources inférieures à 40 % des plafonds PLUS dans les résidences très fragiles (7% dans les résidences équilibrées et seulement 36% dans les résidences sans grande fragilité).
- De la même manière, les ménages APLisés représentent 77 % des attributions dans les résidences très fragiles et les ménages sans emploi ou inactifs représentent environ 50% des nouveaux entrants dans les résidences fragiles ou très fragiles (seulement 23 % dans les résidences équilibrées).
- Les résidences dédiées aux étudiants conservent un profil spécifique liés à l'absence de revenus des étudiants.

	% Revenus < PLAI		Revenus < 40 % PLUS		% ménages APLisés		% majeurs sans emploi ou inactifs		% ménages en impayés de + 3 mois occupants
	occupants	emm. récents	occupants	emm. récents	occupants	emm. récents	occupants	emm. récents	
Résidences équilibrées	32%	41%	11%	7%	31%	36%	23%	23%	7%
Résidences sans grande fragilité	51%	60%	30%	36%	44%	54%	36%	36%	6%
Résidences fragiles	64%	78%	41%	61%	56%	73%	52%	48%	8%
Résidences très fragiles	81%	85%	63%	73%	74%	77%	60%	55%	15%
Résidences étudiants	54%	100%	51%	98%	64%	63%	95%	95%	2%
Ensemble du parc social	62%	78%	42%	63%	57%	66%	50%	52%	9%

Source : données OPS 2016 et emménagés récents 2014-016

Partie 3. Caractéristiques de l'occupation et fragilité des résidences

En synthèse

- Le parc social compte plus de 3800 logements locatifs sociaux, majoritairement implantés dans la ville-centre (80% sont situés à Aurillac).
- Le QPV n'intègre que 429 logements sociaux présents dans 4 résidences (soit 11% du parc total). Au-delà, on compte également de nombreux logements situés dans les quartiers Sud, où l'on trouve des résidences de taille importante
- De plus, 590 logements (15% de l'offre) sont situés dans des quartiers de veille dont l'occupation est également fragile. Le quartier centre-ancien se caractérise par une très forte concentration de l'offre sociale (relativement diffuse et implantée dans de petites résidences) mais également en proximité d'un habitat privé dégradé hébergeant une population tout aussi précaire.
- Les autres communes de la CABA disposent d'une offre sociale beaucoup moins importante, malgré des niveaux de ressources faibles dans certaines communes (vallée de la Jordanne par exemple).
- Le parc intercommunal apparaît peu tendu : la pression de la demande est peu élevée (1,5 demandes par attribution) et malgré une vacance faible, la rotation dans les logements est importante et laisse supposer une fluidité des parcours résidentiels. Néanmoins, une partie des ménages, notamment en QPV apparaissent captifs de leur logement et sont en situation de non-choix concernant leur parcours résidentiels (forme de résignation).
- Les situations de fragilités sont très présentes dans le QPV et surtout dans les quartiers de veille (centre-ville notamment, qui apparaît comme un quartier « subi »). Les attributions récentes viennent renforcer ce caractère avec des attributaires plus précaires dans ces secteurs et globalement plus précaires dans l'ensemble des résidences fragiles.

Annexe n°9

Charte précisant les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil Citoyen



Charte du Conseil Citoyen

Quartier prioritaire de Marmiers (Aurillac)

I. Les principes fondateurs

Article 1

Création du Conseil Citoyen et sa reconnaissance par les pouvoirs publics

Le statut des Conseils Citoyens est institué par la loi du 21 février 2014 de la programmation pour la ville et la cohésion urbaine. La liste de ses membres a été transmise au préfet et validée par l'arrêté préfectoral numéro 2015-1361 en date du 19 octobre 2015.

Article 2

Rôle et compétences du Conseil Citoyen

Le Conseil Citoyen est une instance de consultation, de co-construction, de propositions et de décision. Il a pour mission :

- De favoriser le dialogue entre habitants et acteurs institutionnels ;
- D'être un espace favorisant la co-construction des contrats de ville ;
- De stimuler et appuyer les initiatives citoyennes ;
- De décider du fonctionnement et des actions du Conseil Citoyen.

Article 3

Composition du Conseil Citoyen

Le Conseil Citoyen est actuellement composé de 14 membres répartis en 2 collèges :

- 9 membres dans le collège « habitants » ;
- 5 membres dans le collège « acteurs locaux ».

Le Conseil Citoyen est limité au maximum à 30 personnes dont :

- 50% minimum pour le collège habitants ;
- 50% maximum pour le collège d'acteurs locaux.

Article 4

Désignation des membres du Conseil Citoyen

Les habitants ou les acteurs locaux désirant devenir membre du Conseil Citoyen déposeront leur candidature auprès de celui-ci qui se chargera d'en vérifier la validité, suivant les critères objectifs prévus dans la loi « cadre » : proportion de chaque collège, représentation géographique du territoire, âge, parité...

Le demandeur pourra siéger dans cette instance à la réunion qui suivra la validation de sa candidature.

Chaque habitant ou représentant d'acteurs locaux ne peut être membre que d'un seul collège. Une personne ne peut pas se porter volontaire à la fois au sein d'un collège habitant et à la fois au sein du collège d'acteurs locaux. Elle effectuera son choix lors de son inscription à l'appel à candidature.

Dans le collège d'acteurs locaux. Les membres dits « personnes morales » devront désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Ces deux membres pourront prendre part aux séances du Conseil Citoyen, mais un seul aura droit de vote.

Article 5

Rôle des membres du Conseil Citoyen

Les membres du Conseil Citoyen sont des citoyens bénévoles, soucieux de la qualité de vie dans leur quartier. Ils s'investissent dans une mission d'intérêt général désintéressée dans une logique de dialogue permanent entre les pouvoirs publics et les citoyens.

Les membres du Conseil Citoyen favorisent les échanges entre les différentes composantes de la population et prennent en compte tous les avis.

Pour garantir le caractère démocratique du Conseil Citoyen, les membres doivent respecter les principes généraux de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité, de neutralité, d'indépendance, de pluralité, de parité, de proximité, de citoyenneté et de co-construction.

Article 6

Le mandat et son renouvellement

La durée du mandat des membres du Conseil Citoyen est fixé jusqu'en 2020.

L'accueil de nouveaux membres au sein du Conseil Citoyen en cours de mandat est réalisable (voir article 4). Une liste des membres du Conseil Citoyen réactualisée sera envoyée, chaque année, à Monsieur le Préfet pour validation. S'il y a plus de candidats que de postes disponibles, un tirage au sort sera effectué en garantissant une répartition des membres tel qu'indiqué ci-dessus (article 3 et article 4).

Article 7

Intervenants extérieurs

Le Conseil Citoyen peut, sur invitation, entendre toute personne ou association dont la compétence est en relation avec les points inscrits à l'ordre du jour uniquement.

Article 8

Les obligations du Conseil Citoyen

Les membres du Conseil ont un devoir de réserve concernant les dossiers en cours, notamment dans le cadre des instances de pilotage et des groupes de travail du contrat de ville. Cette confidentialité s'applique également aux informations personnelles qui leur seraient confiées par des habitants ou usagers du quartier prioritaire.

En tant que représentants du quartier, les membres du Conseil Citoyen sont disponibles, à l'écoute, ouverts et respectueux.

Enfin, les membres du Conseil Citoyen respectent le cadre contractuel du contrat de ville et cette présente charte.

Article 9

Démission et exclusion

La qualité de membre du Conseil Citoyen se perd dans les cas suivants :

- Décès du membre concerné ;
- Démission adressée par courrier ;
- Déménagement hors du quartier prioritaire pour les habitants ;
- Cessation d'implantation d'activité ou d'intervention sur le quartier prioritaire pour les acteurs locaux ;
- Le non-respect de la présente charte pourra faire l'objet d'une exclusion après un premier avertissement, si elle est approuvée par la majorité des membres présents ;
- Absences répétées à trois réunions consécutives sans s'être excusé.

II. Fonctionnement /organisation

Article 10

La représentation dans les différentes instances

Seront élus pour représenter le Conseil Citoyen :

- 2 membres du collège habitants et 2 suppléants ;
- 1 membre du collège acteurs locaux et 1 suppléant.

Ces représentants ont pour mission d'assister au comité de pilotage et au comité technique du contrat de ville.

Ils prendront part au débat, relayeront les besoins, attentes, ressentis de la population, du quartier et transmettront le compte-rendu de cette réunion aux autres membres du Conseil Citoyen.

La durée de leur mandat est fixée à 1 an (année civile) renouvelable.

Article 11

Le rôle de l'animateur

L'animateur est mis à disposition par le Centre Social de Marmiers, désigné comme structure porteuse et accompagnatrice du Conseil Citoyen.

Il a pour rôle :

- De favoriser et de garantir la libre expression et le respect des opinions au sein du Conseil Citoyen ;
- De préparer les réunions avec les membres du Conseil Citoyen (ordre du jour, compte-rendu, centralisation et suivi des demandes) ;
- De participer à l'animation des réunions du Conseil Citoyen ;
- D'être garant du respect de l'ordre du jour et des horaires ;
- De suivre le budget du Conseil Citoyen ;
- D'accompagner les décisions du Conseil Citoyen ;
- De favoriser et maintenir des rapports de bienveillance et de tolérance entre les membres.

Article 12

La tenue des réunions internes

Le Conseil Citoyen se réunira une fois par mois minimum.

A la fin de chaque réunion, la date et l'ordre du jour de la prochaine séance seront fixés.

Tous les membres du Conseil Citoyen peuvent proposer d'inscrire un ou plusieurs sujets à l'ordre du jour.

Article 13

Invitation

Les invitations aux réunions seront remises « en mains propres » ou envoyées par voie postale ou par e-mail au moins deux semaines avant la séance et rappellent l'ordre du jour. Il est précisé et vivement recommandé aux membres d'avertir l'animateur en cas d'indisponibilité.

Article 14

Vote

Pour les avis et les décisions du Conseil Citoyen, le mode de validation par consentement sera privilégié. Cependant, en cas de nécessité, le recours au vote sera engagé. Pour assurer l'expression collective et la prise de décision, le vote ne pourra être possible que si, au moins la moitié des membres est présente. La décision ne sera acceptée que si elle obtient la majorité des suffrages exprimés.

L'animateur et les invités qui participent aux travaux du Conseil Citoyen n'ont pas le droit de vote.

Article 15

Compte rendu

Chaque réunion du Conseil Citoyen fait l'objet d'un compte-rendu, rédigé conjointement par l'animateur et le secrétaire de séance désigné.

Article 16

Formation des membres du Conseil Citoyen

En fonction des besoins recensés et/ou exprimés dans le cadre du Conseil Citoyen, des actions de formation des membres seront mises en œuvre.

Article 17

Moyens mis à disposition

Un budget de fonctionnement est attribué au Conseil Citoyen chaque année. Il est discuté au sein du Conseil Citoyen afin qu'il y ait une prise en compte de l'ensemble des besoins de fonctionnement. Il permet, éventuellement et dans la limite des possibilités, de prendre en charge des dépenses telles que : les fournitures, les frais de déplacement, la convivialité, la communication, les frais de formation, les frais de garde d'enfants etc... La répartition des dépenses sera soumise à validation des membres du Conseil Citoyen.

Article 18

Bilan-évaluation

Chaque année, le Conseil Citoyen réalise un bilan d'activité annuel et le propose à l'ensemble de la population du quartier prioritaire.

Article 19

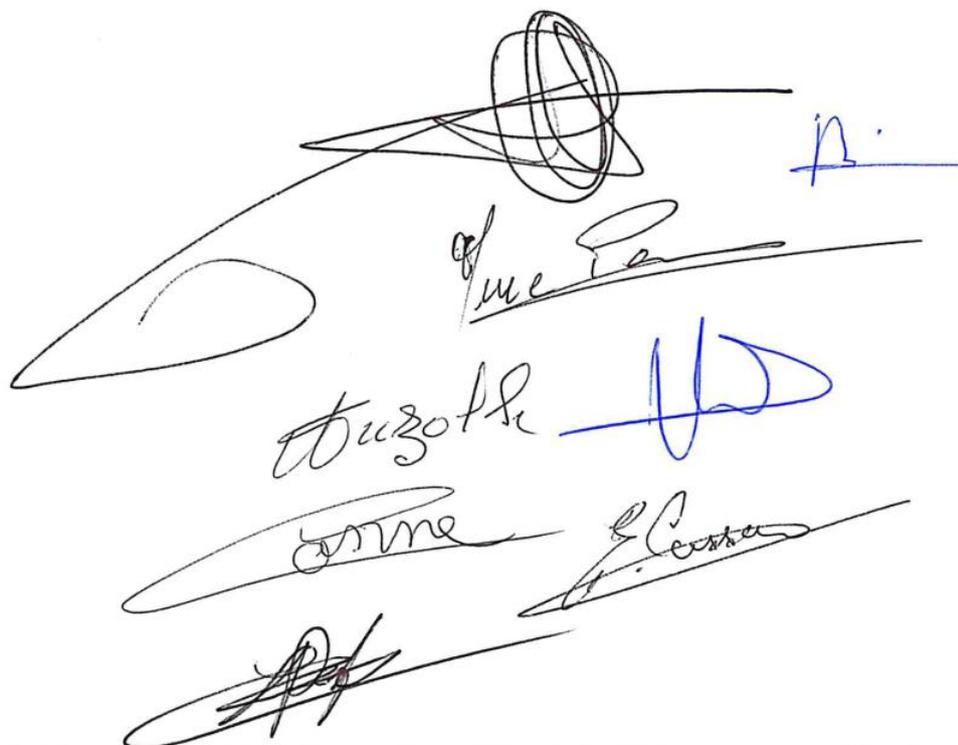
Modification de la charte

La charte peut être modifiée à la demande écrite des membres. Cette demande de révision doit être argumentée. Pour qu'elle soit applicable, toute modification doit faire l'objet d'un débat en séance et être votée à la majorité des présents et inscrite à l'ordre du jour.

La présente charte est adoptée par vote selon les modalités fixées par l'article 14.

Aurillac, le 25 février 2016

Signatures des membres



The image shows several handwritten signatures in black and blue ink. The signatures are arranged in a roughly vertical column, with some overlapping. The most prominent signature is a large, stylized black scribble at the top. Below it, there are several more legible signatures, including one that appears to be 'M. E.', 'Buzot', and 'C. L.'.

Annexe n°10

Avis (au 1^{er} août 2017) du Conseil Citoyen concernant le rapport 2016 sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville

Avis du Conseil Citoyen sur le projet de rapport 2016 relatif à la mise en œuvre de la Politique de la Ville sur le bassin d'Aurillac

(document transmis par mail, le 1er août 2017, par le Directeur du Centre social de Marmiers

Le rapport 2016 relatif à la mise en œuvre de la Politique de la Ville, présenté par la CABA au Conseil Citoyen, lors d'une rencontre le jeudi 27 juillet 2017 a fait l'objet d'échanges et de remarques des membres de cette instance, énoncées ci-dessous :

On peut lire, dans ce rapport, *"qu'il faut éviter de continuer à creuser le fossé entre les zones les plus pauvres d'Aurillac et le reste du territoire de l'agglomération"*. Il a été noté par les membres du Conseil Citoyen que pour ce faire, il est nécessaire que ces quartiers dit « défavorisés » soient impliqués dans les actions et projets mis en place dans le cadre de la Politique de la Ville.

Qui dit "implication" dit "information et participation". Or, le Conseil constate qu'il n'a que rarement été informé voire sollicité pour la participation et la co-construction de ces actions réalisées en 2016.

Les actions 2016 :

1. Opération Open

Les membres n'ont pas été impliqués et s'interrogent sur la suite effective de certains projets de création retenus.

2. Parcours de spectateurs

Les habitants auraient souhaité être impliqués dans le choix et les lieux des spectacles de proximité.

3. Résidence d'artiste

L'implication des habitants a été sollicitée mais ils auraient souhaité que l'exposition finale ait lieu dans les cités du quartier.

4. Volley cité

Aucune information sur les dates et lieux des manifestations n'a été donnée au Conseil Citoyen qui aurait pu permettre une diffusion et une mobilisation des publics cibles de proximité.

5. « bien vivre ensemble » par le réseau "Fait tout ensemble"

6. Séjour famille à Paris par "Brouzac Ensemble"

La plupart de ces actions ayant été réalisées hors du quartier prioritaire, les membres du Conseil Citoyen ne se sont pas sentis compétents pour émettre un avis.

7. P.O.S

Les membres du Conseil ont noté la pertinence de l'action mais auraient souhaité plus d'information sur les critères de repérage du public cible.

8. Les chantiers éducatifs et aménagement des espaces en pied d'immeuble

Alors que cette opération concernait concrètement l'amélioration de leur cadre de vie, aucune information ni demande de participation n'ont été proposées au Conseil Citoyen.

9. Etude "stratégie de peuplement et renouvellement urbain du quartier"

Les membres souhaiteraient être informés sur l'évolution de cette étude.

Constats du Conseil Citoyen :

- Manque d'implication du Conseil Citoyen dans l'information et/ou la co-construction des différentes actions.
- Certaines cités du quartier prioritaire ont été "mises de côté" concernant les projets d'aménagement ou d'animation.
- Le programme "d'information/formation" du Conseil Citoyen mis en place avec la DDCSPP n'est pas encore finalisé. Les membres sont en attente de la rencontre avec les copilotes prévue pour échanger sur le rôle et les attentes de chacun.

Pistes d'amélioration :

- le Conseil Citoyen souhaiterait participer activement à l'élaboration et la mise en place des différentes actions afin de faire part de leur expertise d'usage d'habitants du quartier et de diffuser l'information auprès de leurs voisins.
- les membres souhaiteraient ouvrir le Conseil Citoyen à de nouveaux membres du quartier dit vécu voire en veille (Brouzac).

Annexe n°11

Délibération du Conseil Municipal de la Ville d'Aurillac relatif au rapport 2016 sur la mise en œuvre de la « Politique de la Ville »



www.aurillac.fr

Envoyé en préfecture le 20/10/2017

Reçu en préfecture le 20/10/2017

Affiché le

SLOW

ID : 015-211500145-20171018-DEL2017_146-DE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° DEL2017_146

Le conseil municipal convoqué le 12 octobre 2017 s'est réuni à l'hôtel de ville le 18 octobre 2017 à 18 h 00 sous la présidence de monsieur le Maire, Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 35

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents : 29

Nombre de conseillers représentés : 6

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Bernard TIBLE, Claudine FLEY, Alain COUDON, Michelle LABLANQUIE, René PAGIS, Florence MARTY, Serge CHAUSI, Michel JABIOL, Denise VALAT, Christophe PESTRINAUX, Nicole LOUBEYRE, Anne SOULA, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Philippe COUDERC, Magali MAUREL, Angélique MARTINS, Soumia FENKAR, Jean-Paul NICOLAS, Delphine FLEURY, Thierry VOLLET, Jacques LOUBARESSE, Jean-Antoine MOINS, Valérie GREIVELDINGER, Christian DAIX, Angélique BRUGERON, Jean SALAVERT, Henri MANHES, Stéphane FRECHOU

ETAIENT REPRESENTES :

Catherine AMALRIC (représentée par Anne SOULA), Charles DELAMAIDE (représenté par Claudine FLEY), Marie-Pierre LOURS (représentée par Pierre MATHONIER), Jean-Pierre ROUME (représenté par Denise VALAT), Jacques MEZARD (représenté par Jean-Paul NICOLAS), Sylvie LACHAIZE (représentée par Angélique BRUGERON)

Soumia FENKAR a été élue secrétaire de séance.

RENOVATION URBAINE - CONTRAT DE VILLE 2015/2020 : AVIS SUR LE PROJET DE RAPPORT 2016 RELATIF A LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE SUR LE BASSIN D'AURILLAC

Rapporteur : Alain COUDON

Le contrat de ville 2015/2020 s'inscrit dans un nouveau cadre national défini par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014, qui vient réformer en profondeur la politique de la ville avec pour changement majeurs :

- la définition par l'Etat, d'une nouvelle géographie prioritaire ;
- la mise en place d'un nouveau contrat : le contrat de ville ;
- la mobilisation prioritaire du droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- la co-construction de ce contrat et des projets avec les habitants, via l'instauration de nouveaux dispositifs : conseil citoyen, maison du projet, etc...

Ce contrat s'articule autour de 3 volets :

- développement économique et emploi ;

- cohésion sociale ;
- cadre de vie et renouvellement urbain.

Concernant la géographie prioritaire, l'Etat a défini et retenu (en juillet 2014) pour la ville d'Aurillac, un seul quartier prioritaire, celui de Marmiers.

De plus, des poches de paupérisation ont été identifiées sur le centre ancien, la résidence de Brouzac et certains îlots de Belbex. Ces territoires ont été positionnés en « quartier de veille active ».

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu le décret 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

Vu l'arrêté ministériel du 7 août 2015 portant approbation du RGA de l'ANRU relatif au NPNRU,

Vu la convention relative à la mise en œuvre opérationnelle du renouvellement urbain dans les quartiers de la politique de la ville,

Vu le décret 2015-118 du 03 septembre 2015 fixant le contenu et le mode d'élaboration du rapport annuel aux assemblées délibérantes des EPCI et des communes sur la mise en œuvre de la politique de la ville,

Vu le contrat de ville 2015-2020 du bassin d'Aurillac du 13 novembre 2015,

Vu le projet de rapport 2016 relatif à la mise en œuvre de la politique de la ville sur le bassin d'Aurillac,

Considérant que ce projet de rapport 2016 relatif à la mise en œuvre de la politique de la ville sur le bassin d'Aurillac a été présenté aux instances du contrat de ville.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'émettre son avis et ses observations sur le projet de rapport 2016 relatif à la mise en œuvre de la politique de la ville sur le bassin d'Aurillac.

Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Le maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication.